

Rapport n° 17075

## Impacts des produits d'origine sur les territoires

Mesure de l'impact d'activités agricoles sur le développement des territoires ruraux au travers de produits sous indication géographique

établi par

#### **Catherine de MENTHIERE**

Jean-Louis BARJOL

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

#### François CHAMPANHET

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

\_\_\_ juin 2019

## **SOMMAIRE**

LISTE DES RECOMMANDATIONS	Resume	5
1. CHAMP DE LA MISSION ET METHODE	LISTE DES RECOMMANDATIONS	7
1.1. Méthode de travail	Introduction	8
1.2. Impacts de plusieurs ordres sur les territoires	1. CHAMP DE LA MISSION ET METHODE	10
1.2. Impacts de plusieurs ordres sur les territoires	1.1. Méthode de travail	10
1.3. Etat des lieux des sources de données		
2.1. Travaux sur les retombées territoriales de l'agriculture ou de l'élevage		
2.1.1. Travaux du GIS Elevage Demain	2. MESURE DES RETOMBEES TERRITORIALES : DES APPROCHES VARIEES	15
2.1.1. Travaux du GIS Elevage Demain	2.1. Travaux sur les retombées territoriales de l'agriculture ou de l'élevage	16
2.1.3. Concept de la « grange »		
2.1.4. « Atlas de l'élevage herbivore en France »		
2.1.5 Projet européen Pegasus	2.1.3. Concept de la « grange »	18
2.2. Travaux et méthodologies employées pour les IG		
2.2.1. Concept du « panier de biens »		
2.2.2. Projet européen « PRODIG »		
2.2.3. Travaux sur les IG d'Occitanie		
2.2.4. Travaux sur un cas suisse		
2.2.5. Travaux sur l'emploi agricole		
2.2.6. Méthode ACYDU		
2.2.8. Travaux sur l'impact des filières fromagères AOP	2.2.6. Méthode ACYDU	25
2.2.9. Travaux sur l'AOP Saint-Nectaire	2.2.7. Projet français « Amen »	26
2.2.10. Travaux récents FAO/BERD	2.2.8. Travaux sur l'impact des filières fromagères AOP	27
2.2.11. Projet européen Strength2Food		
2.3. Inventaire des indicateurs identifiés dans les études		
2.3.1. Indicateurs d'ordre socioéconomique	, , ,	
2.3.2. Indicateurs d'ordre environnemental		
2.3.3. Indicateurs relatifs à l'attractivité du territoire	2.3.2. Indicateurs d'ordre environnemental	32
3. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS		
3.1. Choix des données, des indicateurs et des méthodes	2.4. Enseignements en matière de succès des IG	33
3.1.1. Une base de données simple et exhaustive pour une bonne communication	3. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	34
3.1.2. Un outil de pilotage continu de l'IG	3.1. Choix des données, des indicateurs et des méthodes	34
3.1.3. Des études d'impact ciblées, selon des méthodologies partagées	3.1.1. Une base de données simple et exhaustive pour une bonne communication	34
3.1.4. Recommandations		
3.2. Gestion et valorisation des flux de données		
3.2.1. Optimisation des flux de données		
3.2.2. Consolidation de l'Observatoire économique des SIQO		
3.2.3. Articulation des observatoires national et régionaux		
3.2.4. Recommandations		
3.3. Mobilisation des acteurs de la recherche et transfert de connaissance		
3.3.1. Une relance des projets de recherche		
3.3.2. La création d'une chaire d'enseignement et de recherche		
	3.3.2. La création d'une chaire d'enseignement et de recherche	38 38
3.3.3. Neconinalialialions	3.3.3. Recommandations	
3.4. Appui aux porteurs de projets lors du montage d'un dossier39		

3.4.1. Etude	préliminaire de l'impact territorial	39
3.4.2. Recor	nmandations	40
3.5. Positionne	ment des IG dans un contexte évolutif	40
3.5.1. IG et d	démarches locales	41
3.5.2. IG et d	certification environnementale	42
3.5.3. Recor	nmandations	43
Conclusion		44
Annexes		46
Annexe 1:	Lettre de mission	47
Annexe 2:	Liste des personnes rencontrées	49
Annexe 3:	Liste des sigles utilisés	54
Annexe 4:	Bibliographie	55
Annexe 5:	Observatoires existants et en construction	60
Annexe 6:	Enquête statistique annuelle INAO	72
Annexe 7:	Données de l'observatoire économique des SIQO	
Annexe 8:	Fiche Munster de l'OT-SIQO	88
Annexe 9:	Extrait des Chiffres-clé INAO 2017	89
Annexe 10:	Mémento Observatoire des IG en Auvergne-Rhône-Alpes	90
Annexe 11:	Strength 2 Food	91
Annexe 12:	Représentations « Granges » pour des AOP	93
Annexe 13:	Calcul de la richesse créée par un produit d'origine	
Annexe 14:	Modèle Input-Output	
Annexe 15:	Les effets multiplicateurs dans l'élevage	97
Annexe 16:		
Annexe 17:	Résultats des travaux de recherche et démarches professionnelles	100
Annexe 18:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

CGAAER n° 17075 Page 4/114

#### **RESUME**

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux a été chargé d'une mission d'évaluation de l'impact territorial des Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) liés à l'origine sur leur territoire. Cet impact est examiné sous l'angle des effets socio-économiques, environnementaux ainsi que liés à l'attractivité du territoire. La réflexion a été développée selon trois axes : celui de la recherche (atteinte par l'analyse bibliographique puis des entretiens), celui des institutions (contactées par enquête et entretiens) et celui des acteurs qu'ils soient politiques ou économiques (rencontrés dans divers territoires).

La mission a pu identifier les différentes sources de données rassemblées dans des bases et des plate-formes de données exploitées par les acteurs et les chercheurs pour nourrir leurs observatoires. A cet égard le rapport présente les observatoires existants et en construction. Ces observatoires traduisent un besoin de publication de données statistiques et économiques pour soutenir la dynamique des SIQO tant au niveau national que régional ou infra. Les finalités sont complémentaires comme l'illustrent au niveau national l'observatoire territorial des SIQO fruit d'un partenariat engagé en 2010 entre INAO et INRA et l'observatoire économique des SIQO créé plus récemment en 2017 par l'INAO et davantage de partenaires. Au niveau régional l'INAO reste pour chacun des observatoires le partenaire de référence.

Forte de son analyse bibliographique et de ses entretiens la mission a été en mesure de dresser un panorama des approches variées qui ont été mises en œuvre pour mesurer les retombées territoriales des produits sous signe de qualité d'origine. Par souci d'illustration de ces diverses approches la mission a inclus dans son champ divers travaux de référence qui traitent plus largement de l'agriculture et de l'élevage et ont été réalisés ces dernières années (depuis 2014). La partie propre aux SIQO d'origine recense les travaux réalisés depuis 2005 et jusqu'aux plus récents, en France mais aussi avec une incursion en Suisse et deux autres au niveau international (FAO et Européen). Pour chacun de ces travaux la mission s'est efforcée de résumer les méthodes utilisées. Cet exercice lui a permis de faire l'inventaire des indicateurs utilisés et de faire une comparaison avec ceux collectés par les enquêtes réalisées par les organismes de défense et de gestion des SIQO.

Pour donner un caractère plus illustratif à son rapport la mission a donné quelques chiffres mesurés sur des territoires précis pour certains indicateurs, comme par exemple l'emploi, la meilleure valorisation du produit fini, la contribution à la richesse du territoire, des effets sur l'environnement, l'impact sur les paysages. Mais elle a aussi mis en exergue les enseignements tirés en matière de facteurs de succès et d'échecs des indications géographiques.

Dans un dernier temps, la mission s'est attachée à développer sa propre analyse et à formuler des recommandations. Elles portent sur le choix des données, des indicateurs et des méthodes, avec pour finalité la simplicité et l'exhaustivité pour une bonne communication, la mise en forme d'un outil de pilotage continu et dynamisant des indications géographiques et la réalisation d'études d'impact ciblées selon des méthodologies partagées.

CGAAER n° 17075 Page 5/114

D'autres recommandations portent, selon des modalités précises, sur la gestion et la valorisation des flux de données passant par une consolidation de l'observatoire économique des SIQO, sur une mobilisation des acteurs de la recherche avec un transfert de connaissances et sur un appui aux porteurs de projets lors du montage de la demande. Enfin la mission souligne que le contexte actuel impose aux IG de revoir leur positionnement et leur communication vis à vis des démarches locales et de la certification environnementale pour éviter un risque de marginalisation.

**Mots clés :** économie agricole, emploi, territoire, recherche, paysages, signe de qualité, AOP, IGP, INAO

CGAAER n° 17075 Page 6/114

#### LISTE DES RECOMMANDATIONS

- **R1.** Pour permettre, à l'INAO, aux organismes de défense et de gestion (ODG), aux partenaires de communiquer largement sur les IG, d'organiser la collecte des données de base proposées par la mission, y compris les données relatives à l'environnement et à l'attractivité du territoire, et ce de façon systématique.
- **R2.** Donner de l'envergure à l'observatoire économique des SIQO en structurant sa gouvernance et en assurant sa visibilité (présidence, comité d'orientation, secrétariat permanent, rapport annuel). Simultanément optimiser les flux de données, mettre les ODG au cœur du dispositif de collecte et les inciter à développer des outils de pilotage pour entretenir une dynamique interne collective.
- **R3.** Pour mieux informer les professionnels, les élus, les acteurs des territoires et conforter les observatoires, organiser le transfert des connaissances, mobiliser le monde de la recherche sur les méthodes de mesure d'impact territorial, s'appuyer sur la chaire d'enseignement et de recherche In'FAAQT dédiée aux démarches qualité.
- **R4.** Pour appuyer les porteurs de projets, inclure, dans le guide du demandeur, le cadre de réalisation de l'étude d'impact préalable à une demande de reconnaissance d'un SIQO ou de modification d'un cahier des charges et le compléter par une méthode basée sur les indicateurs proposés par la mission, sur le volet impact sur le territoire.
- **R5.** Pour promouvoir le produit sous IG parmi les démarches locales, inviter l'INAO et les ODG à mettre en avant son caractère non délocalisable et contrôlé, ainsi que les liens environnementaux, économiques et sociaux qu'il entretient avec son territoire qui en font un produit « Local Plus».
- **R6.** Pour répondre aux nouvelles attentes de la société, inviter les ODG à traiter rapidement la question environnementale de façon à ce que tous les producteurs s'engagent dans la certification environnementale au niveau HVE, en dépassant le niveau 2 et ce, sans attendre une modification formelle des cahiers des charges.

CGAAER n° 17075 Page 7/114

#### INTRODUCTION

Les collectivités publiques en charge du développement et de l'aménagement de leurs territoires s'efforcent de répondre aux aspirations, le plus souvent contradictoires des populations et des agents économiques. Idéalement elles fondent leurs décisions sur la prise en compte de la contribution des futures activités au développement local. Or la contribution des activités agricoles et forestières à ce développement des territoires n'est pas toujours suffisamment documentée. Il en résulte une artificialisation continue des espaces naturels agricoles et forestiers, les terres agricoles étant détournées de leur vocation au profit de la construction de logements, l'infrastructure, de zones commerciales ou logistiques.

Le directeur de cabinet du ministre chargé de l'agriculture a demandé au CGAAER d'objectiver et de mesurer les impacts des productions agricoles produites sous signe officiel d'origine, en raison notamment du lien qu'elles entretiennent avec leur terroir et donc leur territoire. Ce choix plus restreint que l'agriculture au sens large doit permettre de disposer de travaux de recherche plus conséquents, aussi bien au niveau européen, national que régional.

La mission s'est donnée pour ambition d'établir dans un premier temps un état des lieux des connaissances disponibles à partir d'une recherche bibliographique menée auprès de la communauté scientifique et des organismes de défense et de gestion (ODG). Elle a encouragé les ODG à porter ce même message auprès des acteurs publics locaux en mettant en avant notamment l'engagement sociétal, la diversité gustative spécifique de leurs produits, afin d'engager une négociation commerciale qui ne soit pas exclusivement centrée sur le prix. Un inventaire des bases de données et observatoires existants ou en construction a été dressé.

Dans un second temps, elle s'est rendue dans différentes régions pour tester les éléments collectés, auprès des acteurs locaux, professionnels, politiques, institutionnels, pour voir s'ils répondent à leurs attentes et identifier les pistes à creuser dans des études complémentaires pour bien documenter la création de richesse, d'emplois ainsi que la contribution à l'attractivité des territoires et à l'environnement des productions sous signe d'origine.

In fine la mission formule au ministre les pistes d'action pour appréhender non seulement les impacts sociaux-économiques et environnementaux directs des productions sous signe officiel d'origine sur leur territoire mais aussi, dans la mesure du possible les impacts indirects et induits.

CGAAER n° 17075 Page 8/114

#### LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES EN CHIFFRES

Les signes d'identification liés strictement à l'origine concernent 734 produits et leur importance en termes de production commercialisée, varie en fonction des filières. Ces signes dominent par exemple dans les secteurs du vin et des palmipèdes gras où ils représentent respectivement 95% et 52% des volumes. Ce pourcentage atteint plus de 30% de la production française dans le secteur de l'olive et environ 11% dans les secteurs des fromages et des volailles (source INAO).

#### Les 734 produits se répartissent en :

- 363 AOP/AOC vins, 17 AOC spiritueux, 4 AOP/AOC cidres/poirés
- 50 AOP laitières
- 50 AOP agro-alimentaires (hors produits laitiers)
- 140 IGP agro-alimentaires (produits laitiers inclus, 74 IGP viticoles, 34 IG spiritueux, 2 IGP cidres.

En 2017, le chiffre d'affaires HT à la première mise en marché de ces produits est estimé à environ **32 milliards d'euros**, dont environ 23 milliards d'euros pour les vins et eaux-de-vie.

Ce chiffre peut être rapproché des 70,7 milliards d'euros, valeur de la production agricole ( y compris coopératives viticoles) en 2016, selon les données de l'Insee-Agreste 2017. Rappelons que le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires en France est, quant à lui, de 180 milliards d'euros (source ANIA).

Pour 2017, 92 802 exploitations ont au moins un produit sous signe AOC/AOP, IGP (vin y compris), soit 21,2% des exploitations agricoles françaises (source Enquête Structure – Ministère de l'agriculture).

#### Pour mémoire :

AOC = Appellation d'Origine Contrôlée

AOP = Appellation d'Origine Protégée

IGP = Indication Géographique Protégée

CGAAER n° 17075 Page 9/114

#### 1. CHAMP DE LA MISSION ET METHODE

Le champ de la mission est celui des produits agricoles sous signes d'origine, c'est à dire les produits bénéficiant d'une AOC et AOP ou d'une IGP. Autrement dit sont exclus du champ de l'étude les produits de l'agriculture biologique, ceux sous label rouge et les spécialités traditionnelles garanties.

L'approche du sujet dépasse largement les frontières nationales car de nombreux pays sont impliqués, notamment au travers de OriGIn (Organisation for an International Geographical Indications Network), de la FAO, de la commission européenne. Ils se mobilisent pour faire reconnaître le rôle central des indications géographiques dans le développement des économies territoriales du monde entier. Aussi la mission a aussi fait porter sa recherche documentaire au-delà des frontières hexagonales.

#### 1.1. Méthode de travail

La mission a mené sa réflexion dans trois directions.

Elle a réalisé une première recherche bibliographique sur internet pour identifier un certain nombre d'équipes de recherche, en France et à l'international, ayant travaillé sur ces questions ou y travaillant actuellement. Une fois ces équipes identifiées, elles ont été contactées par courriel de façon à obtenir de la documentation et, par réseautage, d'autres noms de chercheurs qui ont à leur tour été contactés. Sur base de la documentation bibliographique (Cf. Annexe 4) des rendez-vous téléphoniques ou présentiels ont été organisés pour permettre à la mission de s'approprier les travaux réalisés et en cours.

Elle a lancé une enquête par courriel auprès de tous les ODG et Interprofessions afin de recueillir les études pertinentes qu'ils avaient le cas échéant produites ou fait réaliser sur les impacts territoriaux de leur produit sous signe de qualité lié à l'origine.

Elle a rencontré les institutions en charge de ce secteur à Bruxelles (Unité B3 en charge des Indications géographiques), à Paris (INAO et DGPE) et en Régions (Universités, Observatoires, chaires d'enseignement supérieur) pour s'assurer que le champ de la mission était bien couvert.

Sur base de l'analyse bibliographique et des interviews réalisées (Cf. Annexes 4 et 2), la mission a identifié un certain nombre de critères d'analyse de l'impact territorial des produits sous signe d'origine dont l'examen sert de structure au rapport et aux recommandations.

Ce faisant la mission a estimé que la partie de la commande relative à l'analyse de la réponse des produits agricoles d'origine à la demande des consommateurs ne pouvait pas être traitée dans la présente mission et relevait d'une autre mission car sa nature était différente de celle d'une analyse d'impact territorial, même si le succès d'un produit AOP/IGP dépend de sa capacité à convaincre les consommateurs de l'acheter, puis le racheter.

Enfin la mission s'est déplacée dans différents territoires (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Hauts de France, Occitanie, Pays de Loire, PACA), pour interroger élus et acteurs économiques sur l'utilisation qu'ils faisaient des analyses réalisées sur le sujet de l'impact des produits agricoles d'origine sur leurs territoires et sur leurs attentes en la matière.

CGAAER n° 17075 Page 10/114

## 1.2. Impacts de plusieurs ordres sur les territoires

Les indications géographiques s'appliquent aux produits qui préservent des pratiques et le savoir traditionnel culturels locaux dans la production et la transformation de produits agricoles. En raison de leur ancrage territorial, ces produits préservent le rôle des producteurs dans la chaine de valeurs de production et par conséquent jouent une fonction clé dans le développement durable des communautés locales. La mission a l'ambition de documenter et caractériser cette fonction.

Les produits d'origine disposent également d'un potentiel pour faire partie d'un cercle vertueux de qualité viable basé sur la promotion et la conservation des ressources locales. Ce potentiel est basé sur leurs caractéristiques spécifiques, le résultat d'une combinaison unique des ressources naturelles (conditions climatiques, caractéristiques de sol, variétés de plantes locales, races, etc.), des qualifications locales et des pratiques historiques et culturelles, aussi bien qu'un savoir traditionnel en fabriquant et en traitant les produits. Cela aboutit non seulement à la croissance et au développement d'agro-industries, mais également au développement d'autres activités locales.

La promotion et la conservation des produits d'origine interpellent les trois piliers complémentaires de la durabilité : économique, environnemental et social, intrinsèquement associés dans le cas des produits d'origine. Ces derniers participent directement de l'attractivité des territoires, vis-à-vis de visiteurs de passage, de personnes à la recherche d'une implantation. Aussi, la mission s'est intéressée à trois grandes familles d'effets territoriaux.

#### • Les effets socio-économiques

Ces effets sont mesurés à travers l'examen de la création de valeur générée par la fabrication dans le territoire d'origine et la commercialisation à partir du territoire d'origine (pour une consommation locale ou pas) de ces produits et la répartition de cette valeur entre les acteurs de cette filière.

Selon les études la valeur générée fait l'objet d'analyses plus ou moins détaillées.

Quant aux emplois, concernés par cette création de valeur, ils sont classiquement regroupés selon trois catégories :

- les emplois directs. Il s'agit des emplois directement attribuables à l'exercice de production d'un produit identifié par un signe de qualité lié à l'origine depuis le niveau agricole (chef d'exploitation et salariés) jusqu'au niveau de sa commercialisation et passant par sa transformation industrielle ou artisanale ;
- les emplois indirects. Il s'agit des emplois nécessaires pour produire et commercialiser les biens et services directement achetés par les agriculteurs, l'artisan ou l'industriel et le négociant pour produire et commercialiser le produit sous signe de qualité lié à l'origine ;
- les emplois induits. Il s'agit des emplois incorporés dans les biens et services achetés par les emplois directs et indirects pour leur usage propre. Il s'agit donc des emplois générés au-delà des emplois directs et indirects dans le cycle de vie des biens et services en amont et aval. Leur localisation sur le territoire des produits sous AOP est évidente lorsqu'on pense par exemple aux commerçants chez lesquels les emplois directs et indirects font leurs achats, elle l'est beaucoup moins quand on pense au contenu en emploi des biens achetés chez ces commerçants.

Selon les études, au-delà d'une simple approche quantitative, il peut y avoir aussi une analyse plus

CGAAER n° 17075 Page 11/114

qualitative de l'emploi, prenant par exemple en compte les niveaux de qualification requis, les niveaux de rémunération, le genre ou encore le *turn over* des actifs.

L'emploi apparaît comme un indicateur sensible dans un contexte de diminution drastique du nombre d'exploitations et d'actifs depuis de nombreuses décennies, liée aux évolutions techniques qui ont bouleversé les pratiques, permettant de produire des quantités plus importantes avec moins de main-d'œuvre. Avec 2 % du PIB français, et 4 % des actifs (soit environ un million de personnes), le secteur agricole n'est plus toujours identifié comme un contributeur à l'économie nationale alors que ses impacts sur les territoires ruraux restent importants.

#### Les effets environnementaux

Une bonne prise en compte des impacts environnementaux occupe une part grandissante parmi les attentes des concitoyens.

Ces impacts peuvent être de nature positive pour les productions agricoles liées à l'origine mais peuvent aussi se traduire par des pressions sur les ressources en eau, sol, qualité de l'air qui doivent être identifiées et quantifiées en vue d'une possible amélioration.

Lorsqu'ils connaissent un grand succès, ces mêmes produits peuvent faire l'objet d'un transport sur de longues distances, grevant de fait l'empreinte Carbone.

#### • Les effets liés à l'attractivité du territoire

Les produits d'origine peuvent contribuer à la création de biens immatériels dont bénéficieront d'autres secteurs d'activités situés sur le même territoire.

On pense bien sûr à l'événementiel et au secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui peuvent connaître une fréquentation accrue grâce à l'image positive et valorisante d'un produit issu du terroir.

Les exemples sont nombreux dans le domaine viticole (route des vins) et sont présents dans les régions de fromages (route des fromages, sentier des Alpistes, chemin des burons).

Les produits d'origine participent également à modeler les paysages, à maintenir des espaces ouverts propices à l'installation de populations.

#### 1.3. Etat des lieux des sources de données

L'approche de l'impact économique des indications géographiques peut faire appel à des données généralistes issues de la statistique publique produites par l'Insee et le Ministère de l'agriculture via le service de la statistique et de la prospective (SSP) ou à des données spécifiques produites par les instituts techniques (IDELE), les centres de gestion (Cerfrance) ou par l'INAO et les fédérations (FIL Rouge, CNAOL), avec l'aide des ODG.

Les données correspondent à des pas géographique et temporel différents. Au niveau national le recensement général de l'agriculture (RGA) a lieu tous les 10 ans ; les enquêtes annuelles ont des champs limités. À l'échelle régionale le réseau d'information comptable agricole (RICA) propose des données comptables annuelles sur un échantillon de 500 entreprises représentatives. Enfin au niveau départemental la statistique agricole annuelle et les comptes de l'agriculture fournissent des informations sur les différentes productions agricoles. Les entreprises sont également suivies par l'enquête annuelle d'entreprise (Insee) (si plus de 20 salariés et plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires) ou la base des bénéfices industriels et commerciaux (si moins de 20 salariés).

CGAAER n° 17075 Page 12/114

#### Plusieurs bases les rassemblent :

- Bases économiques sur les entreprises avec DIANE et AMADEUS;
- Base SSP, accessible en ligne sur le site Agreste ;
- Casier viticole informatisé, accessible partiellement sur Datadouane ;
- Système d'information de l'Observatoire de développement rural, avec les bases de l'Observatoire territorial des signes d'identification de la qualité et de l'origine (OT SIQO);
- Base de données de l'Observatoire économique des SIQO (OE SIQO), géré par France Agrimer.

La nécessité de publier des données statistiques et économiques pour soutenir la dynamique des SIQO s'est faite sentir tant au niveau national, que régional ou infra régional.

Depuis des années l'INAO publie des données économiques sous la forme de chiffres-clés annuels. Il a souhaité élargir le champ des études économiques portant sur les SIQO, ce qui l'a conduit en 2017 à créer l'Observatoire économique des SIQO, en s'associant à FranceAgriMer, l'INRA, l'Agence Bio, le ministère de l'agriculture via deux directions (SSP et Direction générale de la performance économique et environnementale des exploitations DGPE).

Conçu comme un lieu d'échanges et d'informations mutuelles entre ses membres, il vise à :

- suivre, dans le temps, l'évolution économique d'un produit sous SIQO,
- évaluer l'importance économique d'un produit sous SIQO dans sa filière et relativement au segment de marché auquel il appartient, notamment en développant des comparaisons sur la création de valeur et la formation des prix entre produits sous SIQO et produits sans SIQO,
- approcher les effets socio-économiques des SIQO (externalités).

Parallèlement, depuis 2015, l'INAO a entrepris la création d'observatoires régionaux des SIQO, en partenariat avec les Régions, les instituts régionaux de la qualité, les Chambres régionales d'agriculture, les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Ces observatoires ont pour objectif commun de suivre et accompagner l'évolution de l'agriculture régionale sous SIQO et de favoriser leur connaissance et les promouvoir par des publications.

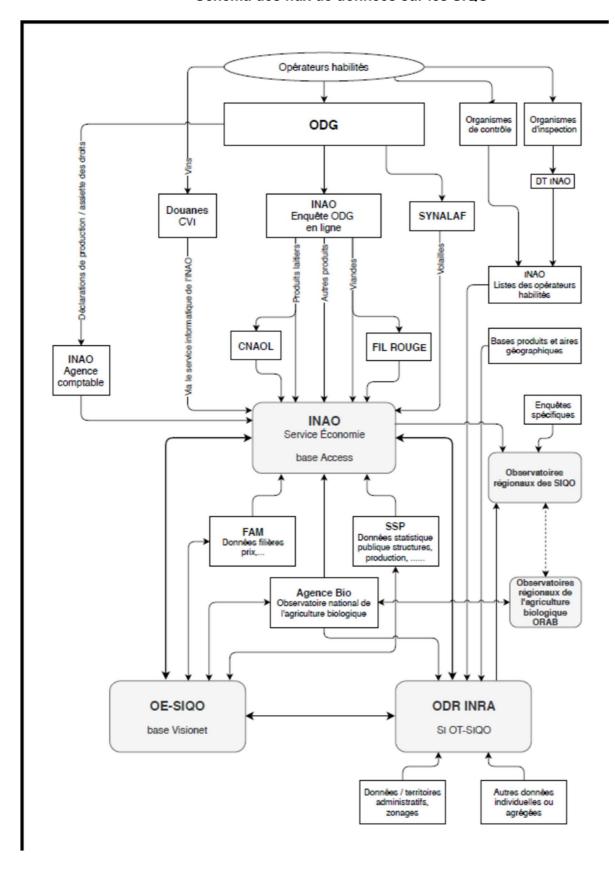
Ils sont au nombre de six, un septième est en projet : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Pays-de-la-Loire, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine (en cours de construction).

Au niveau infrarégional, d'autres structures professionnelles telles que le Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne (Ceraq) et l'Association des fromages traditionnels des alpes savoyardes (AFTAlp) conduisent des études économiques visant à évaluer les dynamiques des filières sous SIQO et leur impact.

L'annexe 5 détaille les sources et bases de données ainsi que les observatoires. Le schéma des flux de données sur les SIQO a été reconstitué ci-après, à partir des informations recueillies.

CGAAER n° 17075 Page 13/114

#### Schéma des flux de données sur les SIQO



CGAAER n° 17075 Page 14/114

# 2. MESURE DES RETOMBEES TERRITORIALES : DES APPROCHES VARIEES

Dans les années 2000, l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques en matière de signe d'origine est devenue un point d'intérêt notamment au niveau européen. En effet, la construction d'outils permettant de rendre compte des retombées territoriales de ces dispositifs était un enjeu majeur pour la légitimité même de la politique européenne en matière de qualité des produits, notamment au niveau de l'organisation mondiale du commerce, où certains pays voulaient voir les indications géographiques comme des entraves au libre-échange.

C'est pourquoi, la mission a bénéficié d'un certain nombre de travaux d'études et de recherche sur les produits sous signe d'origine.

Les investigations ont permis d'identifier pour la France diverses équipes de recherche qui relèvent principalement de l'INRA, de IRSTEA, des universités. Ces chercheurs ont pu à leur tour encadrer des étudiants ou répondre à des appels à projets internationaux ou européens.

Les travaux ont d'abord tenté de s'inspirer des méthodes classiques de mesure des effets indirects et induits (mentionnées dans l'encadré ci-dessous), mais compte tenu de leur difficulté de mises en œuvre, de nouvelles méthodes ont été développées qui seront exposées ci-après.

Deux approches sont développées : soit l'étude diachronique qui revient à comparer la situation antérieure à l'obtention du signe officiel avec la situation postérieure (Frayssignes 2007), soit l'étude synchronique qui compare deux filières l'une « sans » signe officiel et l'autre « avec », toutes choses égales par ailleurs (Hauwuy et al 2006, Frayssignes 2007, Strengh2Food).

En Suisse, Barjolle et al (2007) suggère d'ajouter à ces deux types d'études des comparaisons entre activités concurrentes d'une même zone.

D'autres chercheurs visent à identifier les services rendus par un produit dénommé « grange ». Ils mesurent alors les échanges entre cette grange et le monde extérieur en matière d'emploi, d'intrants, d'environnement et le climat, d'enjeux sociaux et culturels, de marché (D Vollet).

La mission a pris connaissance du modèle développé par le cabinet UTOPIES, intitulé Local Foodprint, qu'il offre, contre rémunération, à toutes entreprises ou filières souhaitant mesurer l'empreinte socioéconomique de son activité (exemples : EDF, Fleury Michon, Spiritueux, Stade de France, Grand Lyon ...). Selon le cabinet, la méthode repose sur le principe input-output et sur un module de calibrage issu des travaux de l'université de Bristol. De même, le bureau de recherche et d'étude Vertigo Lab, think-&-do tank, a recours aux données Eurostat, Insee et au modèle « input-output », pour proposer une mesure de l'impact économique et environnemental de l'entreprise ou du territoire de ses clients (exemples : Bordeaux Métropole « évaluation des retombées socioéconomiques de la présence d'une agriculture sur le territoire », les Vignerons de Buzet « entreprise inspirée du vivant », Le Grand Dax « vers un territoire bio-inspiré »).

La partie 2 décrit les méthodes utilisées dans les principaux travaux de recherche et dégage les indicateurs utilisés. Il conviendra de se reporter à l'annexe 17 pour trouver des illustrations quantifiées des différents impacts identifiés.

CGAAER n° 17075 Page 15/114

#### Méthodes classiques de mesure des effets indirects et induits

la matrice de comptabilité sociale (MCS)

Une matrice de comptabilité sociale représente les flux de toutes les transactions économiques qui ont lieu dans une économie (régionale ou nationale). Elle fournit une image aussi complète que possible mais qui reste statique. Il s'agit d'une représentation matricielle des comptes nationaux, élaborée en général au niveau national, pour une seule année. L'approche peut être régionale pour des pays comme la Suède, le Royaume-Uni et le Canada les États-Unis qui disposent de données à cette échelle.

Monge et al (source ESCO p 695) propose une matrice de comptabilité sociale intégrant à la fois le facteur travail, capital et foncier appliquée à l'ensemble des 296 zones géo-climatiques des USA. Ce type de modélisation peut ainsi permettre de montrer les effets d'une politique agroenvironnementale sur les marchés fonciers des produits agricoles et du bien-être des ménages.

• l'effet multiplicateur « keynésien »

A l'inverse des auteurs néoclassiques qui affirment que toute activité économique converge vers une situation équilibrée de plein emploi (la loi des débouchés tendant à prouver l'impossibilité de toute crise), l'analyse keynésienne insiste sur la possibilité de l'existence de plusieurs équilibres de courtes périodes liés à différents niveaux de dépenses exogènes (investissements, exportations, etc.). Dans ce second type d'analyse, la liaison directe entre la dépense exogène et le revenu s'appelle le multiplicateur. Le multiplicateur désigne en fait, dans la théorie keynésienne, une liaison plus générale entre une dépense jugée autonome ou indépendante (les dépenses publiques, les exportations, une catégorie d'agents, etc..) et le revenu.

L'effet multiplicateur est estimé par modélisation (input-output) ou par méthode empirique (méthode des effets). (Cf. Annexes 14 et 15)

• le modèle de la base économique

Deux approches différentes existent pour évaluer l'emploi : l'analyse macro-économique et le recensement méso-économique.

Dans le premier cas, est considéré l'ensemble des opérations économiques entre les différents acteurs ; les flux économiques de valeur ajoutée et de salaires sont examinés et traduits en emplois. Des simulations économiques peuvent ensuite être conduites pour mesurer la variation en emplois liée à un choc.

Dans le second cas, les méthodes s'appuient sur une activité centrale et identifient de manière empirique, par recensement, des activités et les emplois qui lui sont liés.

# 2.1. Travaux sur les retombées territoriales de l'agriculture ou de l'élevage

La mission a pris connaissance d'études dont le champ dépasse les produits d'origine mais qui présentent une approche des impacts économiques, environnementaux et culturels.

#### 2.1.1. Travaux du GIS Elevage Demain

Cette étude a été menée dans le cadre du groupement d'intérêt scientifique (GIS) Elevages Demain,

CGAAER n° 17075 Page 16/114

de mars 2014 à juin 2015, et financée par l'INRA, le CIV, FranceAgriMer, l'APCA, le CNIEL, ainsi que l'IDELE, l'IFIP et l'ITAVI.

Elle a cherché à comptabiliser les emplois dépendants de l'élevage français, à savoir les emplois directs, situés sur les élevages, et les emplois indirects, dans des secteurs économiques qui dépendent de la présence des élevages en France.

Les emplois directs, dédiés aux activités d'élevage sur les exploitations agricoles, ont été évalués par une méthode statistique permettant d'estimer la répartition de la main-d'œuvre d'une exploitation entre les différents ateliers. Une régression linéaire multiple a été réalisée sur la base des données du recensement agricole. Des clés d'affectation physique ont été prises en compte pour déterminer les coefficients de répartition de la main-d'œuvre (hectare pour les productions végétales, unité de gros bovins pour les productions bovines, ovines, et caprines, et produit brut standard pour le porc et la volaille). Afin de prendre en compte la diversité des systèmes de production, les données sont différenciées selon le type d'atelier, sur la base d'une typologie établie par les instituts techniques.

L'évaluation des emplois indirects est réalisée par une méthode de recensement méso-économique.

Cette méthode repose dans un premier temps sur une étape d'identification de tous les acteurs gravitant, de près ou de loin, autour des filières d'élevage et de leurs produits. Cette cartographie des activités et des acteurs a été établie de manière empirique, à partir de recherches bibliographiques et d'auditions d'experts. La seconde étape a consisté à expliciter le lien de dépendance, plus ou moins fort, que chacun de ces acteurs entretient avec l'élevage. Pour évaluer cette dépendance à l'élevage, trois critères sont pris en compte : l'importance relative de l'élevage pour le secteur concerné, la capacité d'adaptation des acteurs ciblés, et les contraintes territoriales s'exerçant sur l'activité. Les acteurs recensés ont ainsi été classés en quatre groupes : fortement, moyennement, faiblement, ou pas dépendants. Pour chacun des acteurs dépendants, une estimation du volume d'emploi a été réalisée à l'aide de diverses méthodes, en fonction des données disponibles : mobilisation de données statistiques (INSEE, SSP, MSA, Conventions collectives...), enquêtes professionnelles, réalisation d'enquêtes directes, évaluation par une approche économique... Pour chaque acteur dépendant de l'élevage, un nombre d'emplois (en nombre de personnes et en ETP) en lien avec l'élevage a ainsi été déterminé mais pas les emplois induits.

## 2.1.2. Expertise scientifique collective « Elevage »

La demande d'expertise initiée par le Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement) a été appuyée par le ministère de l'agriculture et l'Ademe.

L'exercice a consisté en un état des connaissances scientifiques disponibles sur les rôles, impacts et services issus des élevages. Il a pris la forme d'une Expertise scientifique collective (ESCo), qui a mobilisé un collectif de 27 experts issus de l'INRA (pour un tiers), IRSTEA, CNRS, Agroscope (Suisse), IIASA (Autriche) et des universités de Rennes, Caen, Nantes et Lyon ainsi que la Toulouse Business School.

Cette ESCo de 2015 a pour titre « Rôles, impacts et services-environnementaux, économiques et culturels issus des élevages et des produits animaux ». Elle vise à appréhender tous les effets issus de l'élevage qu'ils soient positifs ou négatifs, directs, indirects, induits, locaux ou délocalisés.

La mission a tout particulièrement regardé le chapitre 5 qui traite des impacts des services socioéconomiques avec les sous-parties 5.8 « le travail et l'emploi en élevage » et 5.9 « les rôles et effets

CGAAER n° 17075 Page 17/114

territoriaux de l'élevage », dont les rédacteurs sont Dominique Vollet (IRSTEA- UMR Metafort), Nathalie Hostiou et Claire Delfosse (Cf. Annexe 15).

#### 2.1.3. Concept de la « grange »

Au-delà de l'expertise scientifique collective réalisée par l'INRA sur les « rôles, impacts et services issus des élevages en Europe », une équipe pluridisciplaire (IRSTEA, Agro ParisTech, INRA, université Clermont Auvergne) a établi, en 2017, deux productions originales :

- une cartographie des principaux territoires d'élevage européens selon les densités animales et la part de « l'herbe » dans l'alimentation des animaux d'élevage,
- un cadre d'analyse sous forme d'une « grange » afin de représenter et d'analyser les synergies, antagonismes et compromis à mettre en œuvre pour assurer une meilleure durabilité de l'élevage selon les territoires.

Quatre territoires ont été retenus, selon un gradient de densités animales : la Bretagne, l'Irlande, les zones AOP du Massif central (Cf. Annexe 12) et les systèmes transhumants de Méditerranée.

Le travail visait à identifier les leviers à mettre en œuvre selon les territoires pour aboutir à des solutions « gagnant-gagnant » conciliant les performances productives et environnementales des systèmes d'élevage.

A l'échelle du système, il s'agit i) de préserver des prairies riches en légumineuses et en diverses variétés, ii) de conserver les infrastructures agro-écologiques et iii) de repenser la gestion du troupeau en lien avec la pousse de l'herbe.

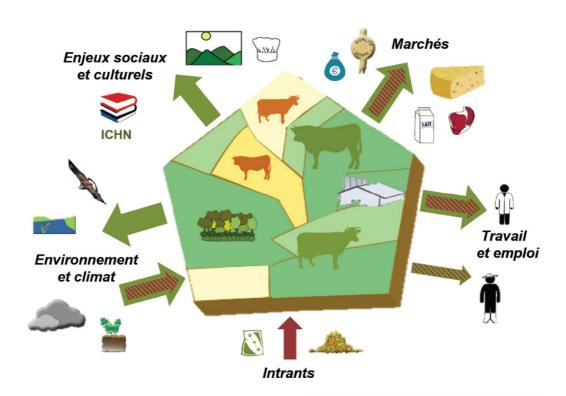
A l'échelle du territoire, les principaux enjeux concernent i) le maintien et le développement de filières de qualité, ii) le développement de cercles d'information et de lieux d'apprentissage, et iii) la préservation des organisations paysagères complexes assurant la connectivité des milieux.

Dans la figure de la page suivante, le pentagone central représente un territoire d'élevage avec ses éléments paysagers (haies) et les activités agro-industrielles sur lesquelles s'appuie l'élevage. Celuici est décrit par ses caractéristiques : espèces et densité animales, modes d'alimentation (animal vert : pâturage et fourrages, ocre : aliments concentrés dont l'ensilage de maïs). Le mode d'usage des terres est représenté par un parcellaire à deux nuances de vert pour symboliser la diversité des prairies permanentes et la présence de temporaires, et à deux nuances de jaune pour représenter la diversité des rotations culturales.

Au sein du territoire, les systèmes d'élevage interagissent avec cinq interfaces. Les pictogrammes explicités ci-après symbolisent les éléments concernés par ces interfaces. La nature et l'ampleur des effets sont représentées par une flèche sortante plus ou moins large et dont la couleur indique que ceux-ci sont positifs (flèche verte), négatifs (flèche rouge) ou mitigés (flèche hachuré avec effet dominant mentionné en bordure).

CGAAER n° 17075 Page 18/114

#### Schéma figurant le concept de la « grange »



#### Intérieur du territoire



Animaux au pâturage (vert) ou nourris à base de concentrés (orange)



Haies, éléments paysagers

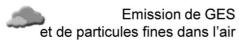
#### **Environnement et climat**



Eau de bonne qualité



Qualité des sols





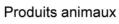
Biodiversité

Présence du loup

#### Marchés









Création de valeur monétaire



Produits sous signes de qualité

#### **Intrants**



Aliments concentrés Engrais, pesticides, énergie

#### Enjeux sociaux et culturels



Esthétique paysagère



Patrimoine gastronomique



Aspects réglementaires et juridiques

#### Travail et emploi



**Emplois directs** 



Emplois indirects (tourisme, IAA...)



Coordination entre acteurs

CGAAER n° 17075 Page 19/114

#### 2.1.4. « Atlas de l'élevage herbivore en France »

Laurent Rieutort, Julie Ryschawy, Auréline Doreau, Caroline Guinotet ont identifié les types de services rendus par les élevages (qualité environnementale, production économique, vitalité territoriale, services culturels et patrimoniaux, santé humaine et animale), ainsi que les critères en rendant compte et les impacts afférents.

L'originalité du travail présenté dans l'Atlas de l'élevage herbivore en France » est de présenter plus de 90 cartes et infographies dressant un panorama de l'élevage herbivore et de ses filières en France pour mieux comprendre leur rôle clé dans nos territoires. Cet ouvrage a été publié, en 2014, aux éditions « Autrement ».

### 2.1.5. Projet européen Pegasus

Ce projet financé par le programme H2020 de la Commission européenne s'est étalé sur une période de trois ans (mars 2015- mars 2018). Il a associé des équipes de chercheurs de 10 Etats membres qui ont conduit 34 études de cas dont trois en France. Les chercheurs français appartiennent à l'UMR CAESAER de Dijon (INRA et AgroSupDijon) et ont étudié l'impluvium de Volvic en Auvergne, le Parc National des Cévennes et le Pays de Langres.

Ce projet s'inscrit dans la famille des études relatives à la thématique de la fourniture de biens publics et de services écosystémiques par l'agriculture et la forêt. Il vise plus précisément à développer des approches innovantes et de nouvelles façons de penser la gestion des terres agricoles et des forêts afin de stimuler une amélioration durable de cette fourniture de biens et services. Sa base scientifique repose sur les travaux d'Elinor Ostrom, qui a reçu un prix Nobel d'économie en 2009 pour son analyse de la gouvernance des biens communs. Il s'agit d'une approche qui privilégie la régulation collective au lieu de la régulation par le marché ou par la réglementation publique.

Les travaux ont permis d'identifier 19 types de bénéfices environnementaux et sociaux (BES) qui font l'objet d'une quantification. Elle se traduit sous forme de cartes à l'échelle de l'UE avec un détail au niveau du km². Ce volet quantitatif est complété par un volet qualitatif portant sur 10 BES testés dans les trois études de cas français. Les limites des études de cas portent sur la représentativité des interlocuteurs et sur l'absence de temporalité (il s'agit d'avis d'acteurs et de constats à un instant t). Nonobstant diverses recommandations sont faites, notamment celle d'élargir le champ des bénéficiaires d'aides publiques et de prendre en compte les facilitateurs de la gouvernance locale, qui font beaucoup penser aux groupements d'action locale (GAL) des programmes Leader.

## 2.2. Travaux et méthodologies employées pour les IG

La mission a retenu un certain nombre de travaux, classés ci-après par ordre chronologique croissant; dont elle résume succinctement les méthodes utilisées par les auteurs.

Le concept de « granges », décrit au paragraphe 2.1.3 n'a pas été présenté de nouveau mais il a été appliqué à plusieurs AOP notamment fromagères (Cf. Annexe 12).

#### 2.2.1. Concept du « panier de biens »

L'offre, ancrée dans un territoire donné, confère aux ressources un caractère exclusif, interdépendant et complémentaire. Ce caractère résulte d'une « spécificité » qui n'est pas seulement donnée, mais qui est aussi construite par les acteurs du territoire.

CGAAER n° 17075 Page 20/114

La demande conjointe de produits et services de qualité dépend de leurs prix et de signaux officiels et objectifs, mais surtout d'éléments subjectifs et affectifs, d'images ou de symboles.

De cette confrontation offre-demande et de ces cadres d'analyse est né le concept de "panier de biens" (Mollard and Pecqueur, 2007; Pecqueur, 2001).

Initialement développé dans le cas des Baronnies où un panier de biens a été mis en évidence autour de l'huile d'olive AOP de Nyons, produit leader du territoire, qui a agrégé autour de lui d'autres produits issus également d'une longue tradition (dérivés de l'huile, vins de cépage, lavande AOP, huiles essentielles et plantes aromatiques). Ce modèle est à l'origine d'une Rente de qualité territoriale (RQT) pour les producteurs.

Différentes recherches menées essentiellement en Auvergne et Rhône-Alpes ont montré que les produits issus de l'élevage avaient également vocation à intégrer des dynamiques territoriales de type « panier de biens » mais sous des formes très diverses: dans l'Aubrac, le Chablais, le Vercors et d'autres régions de Rhône-Alpes.

Pour la constitution du panier de biens. Il faut tout d'abord une offre spécifique de produits et de services privés sur un territoire. Les produits sont issus d'une culture d'élevage et d'une histoire longue, et construisent ainsi une image de qualité cohérente. Ils sont peu substituables à des produits génériques ; leur production est attachée à un terroir et à des modes de savoir-faire.

En parallèle, il est nécessaire que l'activité de consommation soit structurée par des séjours touristiques, mais aussi par la vente directe, la gastronomie et la restauration, la culture, etc. Il faut également des biens publics qui valorisent le panier de biens, tels que les paysages culturels liés à l'élevage, le patrimoine bâti (granges typiques), l'histoire et les traditions (les foires). Ces biens publics constituent une sorte d'écrin qui met en scène les produits ; ces derniers s'en trouvent confortés et participent d'un tout.

#### 2.2.2. Projet européen « PRODIG »

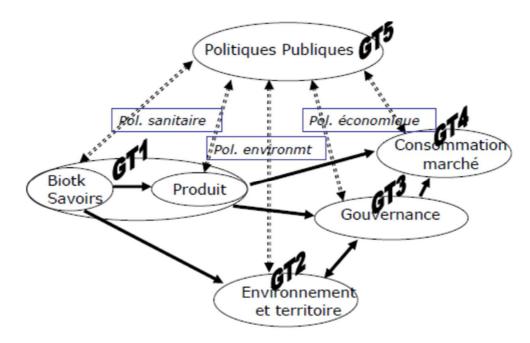
Le projet PRODIG (Promotion du Développement Durable par les Indications Géographiques) s'inscrit dans un programme de l'ANR « Agriculture et Développement durable ». Celui-ci a rassemblé, entre 2005 de 2008, 70 chercheurs (INRA, CNRS, Ecoles d'ingénieurs, université, GIS Alpes du Nord, Institut de l'élevage) et l'INAO, sous la houlette de Bertille Sylvander, François Casabianca et Jean-Marc Touzard.

Cinq groupes de travail ont été constitués pour analyser les interactions (Cf. schéma infra) et construire le volumineux rapport final:

- le GT1 concerne les savoirs et la culture technique, les processus biotechniques sousjacents et leur intégration dans les règles collectives des IG,
- le GT2 analyse les impacts environnementaux et territoriaux des IG en visant la production d'indicateurs permettant leur gestion.
- le GT3 approche les moyens et les conditions de la gouvernance locale de l'IG en relation avec la gestion des ressources,
- le GT4 étudie les relations entre IG et phénomènes de consommation (experte ou non), en explorant les compétences qui leur sont associées,
- le GT5 s'intéresse aux politiques publiques concernées par les IG (sanitaire, concurrence, environnement), à leurs régulations et aux médiations intersectorielles.

CGAAER n° 17075 Page 21/114

#### Schéma méthodologique d'analyse du projet Prodig



La mission a regardé spécifiquement les travaux GT2. Ceux-ci ont associé une synthèse méthodologique sur les indicateurs d'impact territorial avec la mise en œuvre de plusieurs formes d'évaluation : analyse de cahiers des charges, étude des processus de responsabilisation territoriale des acteurs par enquête, observation des effets de pratiques prescrites par l'IG sur l'environnement.

- ✓ L'analyse des cahiers des charges des IG fromagères a permis de tester une méthode d'évaluation qui construit une « matrice d'impacts potentiels » en prenant en compte les prescriptions (sur la race, l'alimentation, le chargement, le rayon de collecte...) jugées selon leurs effets possibles sur le territoire, et leurs liens aux thèmes du développement durable. Les IG se répartissent selon 4 groupes, différenciés selon des critères liés à l'environnement et à la préservation des savoir-faire. Cette méthode, reprise par l'INAO, permet d'identifier des différences d'impact sur des aspects environnementaux, mais sans aller jusqu'à évaluer les liens entre intensité de l'ancrage territorial et organisation des filières.
- ✓ La prise en compte du territoire par les acteurs des IG a été étudiée dans trois régions (Alpes du Nord, Midi-Pyrénées, Corse), montrant comment en partant de la question de l'impact territorial, les professionnels expriment des préoccupations de responsabilité. La responsabilisation ne débouche pas (ou peu) sur des pratiques concrètes d'évaluation, du fait d'obstacles cognitifs, identitaires (corporatistes), techniques (complexité des indicateurs, effets contradictoires...) ou politiques (conflits de légitimité et de pouvoir).
- ✓ L'impact des pratiques prescrites par les AOC fromagères sur l'environnement a été surtout évalué sur la biodiversité des prairies. La diversité spécifique et fonctionnelle des végétations des prairies permanentes a été étudiée sur un réseau de parcelles et d'exploitations dans 3 grandes régions fromagères (Massif Central, Alpes et Jura).

Ce rapport scientifique souligne que, pour parler d'un effet territorial des indications géographiques, il faut qu'il s'agisse de systèmes viables ou en développement et que le produit ait un certain succès et qu'enfin l'organisation de la chaîne de valeur ne conduise pas à priver les producteurs locaux du bénéfice de ce succès.

CGAAER n° 17075 Page 22/114

Il est ainsi formalisé le « cercle vertueux » du développement agricole par les IG, comme suit :

« Une IG est un droit de propriété intellectuelle qui réserve aux producteurs d'une zone l'usage exclusif d'un nom géographique pour un produit dont certaines caractéristiques sont liées à cet espace. Ce droit de propriété repose sur un système de règles à la fois spécifiques au produit (cahier des charges) et inscrites dans les règlements français (autour de l'INAO), européens et internationaux (accord TRIPS). Ce dispositif permet la construction d'un signal et d'une réputation associés au produit, tout en codifiant ce produit et les pratiques sur la zone définie.

Le « cercle vertueux » de l'IG repose alors sur le développement d'une rente de qualité liée à la reconnaissance et à la rémunération par des consommateurs du produit signalé, c'est à dire d'un lien crédible entre qualité et territoire. Cette rente doit permettre de couvrir des coûts supplémentaires de production et d'organisation des échanges (travail, conditions agronomiques difficiles, signalisation, assurance qualité) et de réaliser de nouveaux investissements dans les ressources tangibles (du matériel génétique jusqu'aux paysages) et intangibles (connaissances, capital social, réputation) qui conditionnent la qualité. Ces investissements sont alors susceptibles de renforcer la singularité du produit et sa reconnaissance, et donc d'accroître la rente initiale. »

Trois aspects sont particulièrement soulignés dans ce processus :

- la qualité de bien public qui suggère d'emblée des enjeux de développement qui dépassent le seul secteur de production ;
- une construction collective de l'IG qui la distingue de la marque privée ou de l'agriculture biologique
  :
- l'importance de la gouvernance, capacité qu'ont des acteurs hétérogènes à se coordonner pour gérer, décider, anticiper ensemble autour de questions où leurs intérêts sont différents.

#### 2.2.3. Travaux sur les IG d'Occitanie

Julien Frayssignes a mené deux études successives en 2007 et 2009, financées par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et réalisées au sein de l'Institut Régional de la Qualité Alimentaire de Midi-Pyrénées (IRQUALIM) en partenariat avec l'INAO.

L'étude de 2007, intitulée « L'impact économique et territorial des SIQO » a sélectionné des indicateurs quantitatifs et qualitatif, mentionnés dans le tableau ci-après, selon deux types d'impacts :

- les impacts pour les acteurs à titre individuel,
- les impacts pour les filières et les bassins de production.

Afin de renseigner ces indicateurs qualitatifs, il a été nécessaire de mener des enquêtes. Quatre produits ont été retenus : le Rocamadour AOP, l'agneau fermier du Quercy IGP, le haricot tarbais IGP, le bœuf fermier Aubrac Label rouge.

Néanmoins les impacts sur le territoire se résument à la mesure des impacts de la production considérée vis-à-vis de la filière dans son bassin de production.

L'étude de 2009 a poursuivi deux objectifs :

- disposer de données quantitatives plus fines sur l'impact d'un signe de qualité aussi bien pour les producteurs individuels que dans une perspective territoriale plus large,
- approfondir les liens entre les acteurs des filières sous SIQO et les autres acteurs du territoire.

CGAAER n° 17075 Page 23/114

En termes de méthode, 3 taches ont été distinguées.

Approfondissement statistique et comptable au niveau des exploitations agricoles.

Grâce à la collaboration des centres d'économie rurale, les données concernant les producteurs des filières sous signe de qualité ont été comparées à celles de leurs collègues.

Approfondissement statistique territorial

L'ensemble des sources habituelles (l'enquête annuelle d'entreprise de l'INSEE, la base relative aux bénéfices industriels et commerciaux pour les entreprises de moins de 20 salariés, le recensement général de l'agriculture, des enquêtes annuelles pour des secteurs spécifiques, les données comptables annuelles régionales du RICA, les informations sur les différentes productions agricoles départementales issues de la statistique agricole annuelle et des comptes de l'agriculture) a été confronté avec les enquêtes réalisées par les chercheurs sur le terrain.

Synergie entre filières sous signe de qualité dans un territoire

Dans une perspective essentiellement qualitative, il est recherché l'existence ou non d'une synergie entre les acteurs de la filière et les autres acteurs du territoire. Cette approche privilégie l'articulation entre activités agricoles et activités touristiques. Il s'agit d'analyser les processus de construction/valorisation de ressources issues de la coordination entre les différents acteurs ainsi que leur caractère plus ou moins spécifique c'est-à-dire non reproductible à l'identique sur un autre territoire. Ce travail s'appuie notamment sur les travaux théoriques de certains économistes comme A Mollard et B Pecqueur qui évoquent la notion de « panier de biens » pour désigner un ensemble de produits et de services touristiques qui se renforcent mutuellement sur un territoire donné pour aboutir à une image territoriale cohérente et attractive.

Pour parvenir à ce résultat, l'entretien semi directif demeure l'outil privilégié. Les guides d'entretien identifient quatre grandes thématiques :

- le contexte local (notoriété du produit et du territoire, enjeux de développement);
- les acteurs en présence des démarches collectives existantes ou en projet;
- la place du produit dans les dynamiques collectives et son impact sur le développement touristique;
- les forces et faiblesses de la trajectoire de développement territorial ainsi que les perspectives d'avenir.

Outre les professionnels il a été nécessaire de solliciter d'autres types d'acteurs territoriaux: les élus, les opérateurs touristiques et les acteurs privés susceptibles d'avoir un rôle dans les dynamiques locales (restaurateurs, chefs d'entreprises, responsables d'autres filières).

Le travail a été fait sur deux produits : le fromage Rocamadour AOP et l'ail rose de Lautrec IGP. Ils restent très qualitatifs et n'aboutissent pas à la mesure d'un impact quantifié.

#### 2.2.4. Travaux sur un cas suisse

Les auteurs, Marguerite Paus et Sophie Réviron, ont réalisé, en 2010, la « mesure de l'impact territorial d'initiatives agroalimentaires » au travers de deux produits suisses dont un sous IG.

Elles n'ont pas retenu une méthode, qualifiée par elles d'objective<sup>1</sup> mais une méthode subjective.

Elles pensent que les effets territoriaux d'une initiative peuvent se mesurer à travers leur niveau de reconnaissance par les acteurs externes de l'initiative : institutions régionales, fédérales, publiques

CGAAER n° 17075 Page 24/114

\_

<sup>1</sup> Méthodes objectives : photographie des différentiels d'impact territorial entre deux états permettant de comparer des exploitations agricoles, des régions ou des filières. Le différentiel est calculé soit à deux moments de temps différents (évaluation diachronique, le point de comparaison est l'objet « avant »), soit entre deux objets « identiques par ailleurs » (évaluation synchronique).

et privées, associations de protection de la nature, journalistes, etc. Il convient d'évaluer la perception qu'ont les bailleurs de fonds et les leaders d'opinion publique sur les effets externes positifs ou négatifs, générés par la mise en marché d'un produit. 21 items ont été retenus d'ordre économique, environnemental et social. Les enquêtés devaient se prononcer selon une grille de notation allant de -3 à +3 (Echelle de Likert); les résultats étaient comparés à ceux d'autres produits similaires (Cf. Annexe 16).

L'approche utilisée peut être appliquée à tout type de public et est systématique. Tous les items sont indépendants les uns des autres et il est exclu de les additionner. Une initiative peut être jugée très performante pour certains items et moins bien pour d'autres et l'objectif n'est pas forcément d'être performant sur tous les items. Cette approche permet de comparer différentes initiatives, ce que ne permettent pas les méthodes « objectives », du fait d'un manque d'outils de mesure.

#### 2.2.5. Travaux sur l'emploi agricole

Il s'agit d'un mémoire d'étudiant qui s'inscrit dans les travaux de l'Observatoire du développement rural (Cf. Annexe 5) visant à croiser les bases de données individuelles de l'INAO et de la MSA pour étudier l'impact des signes de qualité sur l'emploi agricole.

Plus précisément Léo Huerta, dans son mémoire de master 2, réalisé en septembre 2013, sous la direction de Valérie Kociemba de l'Université de Bordeaux 3, dans le cadre d'un stage à l'UC ODR de Toulouse auprès de Thomas Poméon, ambitionnait de mettre en évidence des facteurs potentiels de réussite et des facteurs de blocage des signes de qualité. Pour l'ODR l'étude se présentait comme le premier jalon d'une entreprise plus large visant à produire des indicateurs opérationnels et pérennes aptes à rendre compte de l'impact socio-économique de différents signes de qualité.

L'étude a porté exclusivement sur la filière bovin lait et sa méthodologie reposait sur une comparaison des producteurs sous SIQO avec d'autres producteurs, sur des bases statistiques et géographiques. Pour cela ont été exploitées les bases de données de l'INAO (qui donnent les opérateurs habilités) pour 2011 et 2012 et celles de la MSA (qui donnent les cotisants salariés de 2002 à 2010 et non-salariés, c'est à dire chefs d'exploitations, de 2002 à 2012). L'étude s'intéressait uniquement à l'emploi direct (qualifié de producteurs primaires).

Au final, l'auteur souligne qu'une des difficultés majeures rencontrée est l'imperfection des bases de données, ce qui complique leur consolidation.

#### 2.2.6. Méthode ACYDU

Le projet ACYDU, financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et initié dans le cadre du RMT ACTIA ECOVAL1, cherchait à développer des méthodologies permettant d'évaluer la durabilité des filières agroalimentaires. Pour ce faire, le projet, débuté en janvier 2013, a étudié les impacts environnementaux, sociaux, économiques et territoriaux des filières de production de trois produits français emblématiques sous signe de qualité : l'IGP Foie Gras du Sud-Ouest, les vins AOP du Beaujolais et de la Bourgogne et l'AOP Comté.

Le projet vise à contribuer à la production de connaissances sur les méthodologies d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) qui intègrent les différents aspects de la durabilité des produits alimentaires. Sont aussi considérés le potentiel de reproductibilité de ces méthodologies à d'autres filières alimentaires et leur appropriation par les agro-industries pour l'évaluation de la durabilité des produits mis sur le marché.

Les impacts environnementaux potentiels ont été étudiés via la méthode de l'ACV, adaptée à la

CGAAER n° 17075 Page 25/114

spécificité du projet « l'approche filière » au travers de 8 indicateurs appliqués au cas des vins de Bourgogne et de l'IGP Foie gras du Sud-Ouest (Voir Chapitre 2.4.6).

Les impacts économiques ont été développés sur l'AOP Comté.

Dans un premier temps, les travaux de Samar Sayeb sous le pilotage de Pascal Bérion de l'Université de Franche Comté ont porté sur une méthode inspirée de la méthode de « RSE Cycle de vie » et utilisant la méthode de l'effet multiplicateur. Elle a permis d'estimer les emplois, le chiffre d'affaires.

Compte tenu des limites soulignées par la première étude, une seconde approche a été menée par Xavier Lehmann : la filière Comté a été décomposée entre les producteurs de lait, les coopératives qui fabriquent le fromage en blanc et les affineurs. Pour chaque grand poste de dépenses des exploitations (achats de fourrages, achats de concentrés, engrais et amendements, semences, contrôle de performance, amortissements des bâtiments, électricité...) une quantification du volume d'emploi a été réalisé selon les conseils du GIS Elevage Demain et avec une méthode spécifique en fonction des données disponibles : statistiques, évaluations d'experts, estimations. Le mémoire donne l'intégralité des calculs.

Pour les emplois indirects, un travail d'inventaire auprès des transporteurs, des administrations, des organismes de recherches et de formation a permis d'évaluer le nombre d'emplois indirects liés à la production laitière AOP en Franche-Comté. Les emplois induits n'ont pas été évalués.

#### 2.2.7. Projet français « Amen »

Ce projet bien que périphérique par rapport à la mission confiée au CGAAER a pour intérêt de considérer « les produits de terroir comme des vecteurs indirects de valorisation des aménités dans les espaces ruraux » et d'évaluer leur apport.

Mené de 2008 à 2011 par Amédée Mollard de l'INRA de Grenoble et Dominique Vollet de l'IRSTEA, ce projet intitulé « Amen » avait pour objectif d'étudier les modes de valorisation et de gestion des aménités environnementales dans les espaces ruraux et leur contribution au développement régional, à partir d'observations réalisées conjointement en Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes. La question des aménités était à l'époque au cœur des discussions sur les dynamiques territoriales rurales, du fait du potentiel d'emplois et de revenus qu'on estimait qu'elles peuvent générer en agriculture et dans les activités qui lui sont liées. Cependant, on considérait que leurs modalités de contribution à ces dynamiques étaient mal connues. Par ailleurs les aménités étant spécifiques à chaque territoire, elles étaient vues comme la possibilité donnée aux producteurs de différencier leurs productions de biens et services en réponse à la demande et donc de s'affranchir d'un contexte très concurrentiel.

Pour améliorer les connaissances sur la notion d'aménités (subjective, variable dans le temps et dans l'espace), sur leur attractivité pour les consommateurs et sur les stratégies d'offre des acteurs publics et privés pour maintenir et développer leur valorisation directe ou indirecte, les chercheurs estimaient qu'il fallait prendre en compte simultanément l'offre et la demande d'aménités, par nature liées. En effet pour ces chercheurs la combinaison interactive entre offre et demande d'aménités peut générer des valeurs ajoutées supplémentaires, des revenus spécifiques (appelés rentes territoriales). Or la préservation de ces rentes, qui ne sont jamais garanties, implique de préserver une image forte du territoire en entretenant des liens étroits entre produits/services de qualité et ressources naturelles/patrimoniales. Cela suppose de maîtriser les actions de valorisation des acteurs publics et privés et de les coordonner autour d'objectifs partagés de développement territorial.

CGAAER n° 17075 Page 26/114

La recherche s'est structurée autour de quatre axes mis en œuvre dans trois régions (Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes) et trois territoires (Estuaire de la Gironde, Parc des Volcans d'Auvergne et Parc des Bauges) :

- Définition et caractérisation des aménités (avec des approches cognitive, écologique et socio-économique)
- Demandes d'aménités (avec une partie relative aux pratiques touristiques, aux séjours de nature et aux produits de terroir qui ont fait l'objet d'une expérimentation en laboratoire et d'une application portant sur les consommateurs de fromages résidant ou séjournant en Savoie)
- Stratégies d'offre d'aménités (avec trois aspects : la protection/mise en valeur des espaces agricoles et naturels, les mesures agri-environnementales et les réseaux sociaux)
- Impact sur le développement territorial (avec des analyses d'indicateurs économiques et des différentiels de prix).

## 2.2.8. Travaux sur l'impact des filières fromagères AOP

Plusieurs travaux sur les filières fromagères AOP ont été conduits à Clermont-Ferrand sous la direction de Philippe Jeanneaux, enseignant-chercheur à VetAgro Sup et à l'UMR Territoires :

- En 2011, un travail exploratoire sur les effets d'entrainement de l'industrie laitière en général et des AOP en particulier² a été conduit sur trois filières laitières régionales spécifiques : l'Auvergne, avec l'AOP Cantal marquée par des performances économiques faibles, la Franche-Comté, avec l'AOP Comté qui se distingue par des prix du lait élevés et enfin la Bretagne, région industrielle laitière sans AOP marquée par un prix du lait proche de celui du marché. L'étude visait à savoir si les différences qui peuvent exister dans la performance économique des filières fromagères AOP peuvent avoir une influence sur les impacts qu'elles génèrent sur les territoires. L'outil utilisé, les Matrices de Comptabilité sociales (MCS), prolongé par la mesure des effets d'entrainement et le calcul des multiplicateurs, s'est révélé pertinent, malgré ses limites liées notamment au manque de données, pour mesurer les effets économiques des filières sur les territoires. Il ne permet cependant pas d'isoler l'effet des filières AOP et limite l'analyse aux systèmes productifs locaux plus ou moins marqués par la présence d'AOP.
- En 2014 une étude³ a comparé la performance des systèmes laitiers fondés sur une stratégie de différenciation par les AOP (Auvergne, Franche-Comté, Rhône-Alpes) à celle des systèmes engagés dans la stratégie de domination des coûts (Bretagne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais). La performance des exploitations est analysée en distinguant leur efficience technique pure de leur efficience d'échelle par la méthode Data Envelopment Analysis sur la base du traitement de données du RICA. Il apparaît que les exploitations de plaine sont plus efficientes que celles des zones de montagne. Toutefois, si l'on calcule les scores d'efficience totale en tenant compte des valeurs réelles des outputs, alors les exploitations laitières de Franche-Comté se rapprochent des niveaux d'efficience des fermes bretonnes à la différence des exploitations des autres régions de montagne.

CGAAER n° 17075 Page 27/114

Onzon B., Jeanneaux P., (2011), Impacts économiques et sociaux des filières fromagères françaises - Analyse comparée de trois filières régionales par l'approche des matrices de comptabilité sociale, rapport de recherche, projet Eurentana, VetAgro Sup, 127p.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jeanneaux, P., H. Dakpo K. H., Blasquiet-Revol H. (2014). The performance of the strategy of differentiation for dairy Farms in France. Options Mediterranéennes Series A: Mediterranean Seminars (109): 609-613.

- En 2017, une thèse a étudié la question de l'effet propre des AOP sur le prix du lait et sur le revenu des agriculteurs<sup>4</sup>. L'effet de l'AOP Comté sur le revenu des éleveurs de Franche-Comté a été analysé via la méthode de la discontinuité géographique à la frontière (Geographic Regression Discontinuity). Les hétérogénéités régionales entre Auvergne, Rhône-Alpes et Franche-Comté ont été mesurées par des méthodes d'appariement statistique. Des méthodes comparatives ont enfin été utilisées pour évaluer l'effet de l'adoption d'une IGP sur les prix payés aux producteurs de Café de Colombie. L'effet de l'adoption d'une indication géographique sur la performance économique des exploitations est positif mais hétérogène selon les filières et les produits.
- Depuis septembre 2018, un travail de thèse est en cours à l'UMR Territoires<sup>5</sup>. Il vise à identifier les marges de progression possibles des éleveurs par rapport à des critères techniques, économiques et environnementaux selon leur localisation et leur système d'élevage à l'aide de la méthode de Data Envelopment Analysis et de la mesure d'indice de productivité totale des facteurs (Index Färe-Primont) permettant d'évaluer l'adoption d'innovations vectrices de gains de productivité. Cette thèse présente l'intérêt d'aborder à la fois les performances économiques et les performances environnementales des exploitations.

#### 2.2.9. Travaux sur l'AOP Saint-Nectaire

Le travail a constitué le mémoire de fin d'études de Lucile Rouillard, ingénieure de l'école supérieure d'agriculture d'Angers, en 2015. Dans un contexte de diminution du nombre de producteurs de lait, l'interprofession souhaitait développer la conscience collective et individuelle de l'importance de l'AOP sur la zone.

L'étude s'est faite en deux phases. La première, succincte, est une démarche d'enquêtes qualitatives auprès des acteurs internes à la filière Saint-Nectaire et de partenaires. Elle a permis de recueillir les perceptions des contributions socio-économiques. La seconde phase, quantitative, vise à illustrer ces contributions de manière monographique.

Des comparaisons de trois ordres ont été réalisées :

- spatiales : entre la zone de l'appellation (69 communes) et la périphérie,
- temporelles : évolution des indicateurs sur la première décennie du XXIème siècle
- concurrentielles: évolution entre les productions AOP et l'élevage de bovins allaitants.

L'étude a permis d'estimer le nombre d'emplois directs. Les données de l'interprofession ont été complétées par des enquêtes téléphoniques auprès des opérateurs.

Elle comporte une approche approfondie de la création de richesse de l'AOP sur le territoire (Cf. Annexe 13). Par contre elle reste limitée sur l'appréciation des effets indirects et induits.

5 Efficacité technique, économique, sociale et environnementale des exploitations laitières françaises sous appellation d'origine protégée (AOP) par Mélisande Gillot

CGAAER n° 17075 Page 28/114

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Diallo A. B., (2017), Evaluation of the economic impact of geographical indications: three case studies. Economies and finances. Université Clermont Auvergne, Thèse de l'École Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques et de Gestion, sous la direction de Philippe Jeanneaux et Catherine Araujo-Bonjean, 142p.

#### 2.2.10. Travaux récents FAO/BERD

La production des produits sous SIQO s'inscrit dans la politique alimentaire de la FAO dessinée lors de la seconde conférence internationale sur la nutrition fin 2014 et qui recommande à ses membres de renforcer la production locale d'aliments, spécialement celle des petits producteurs et des fermes familiales, en promouvant la diversification des cultures en faveur des spéculations traditionnelles sous-utilisées et en mettant en œuvre des pratiques favorables à une production durable et respectueuse des ressources naturelles, ainsi qu'en explorant la voie des politiques d'étiquetage.

Dans ce contexte la FAO a identifié les produits sous Indications géographiques (IG) comme un moyen permettant aux communautés rurales de préserver des systèmes alimentaires et d'assurer une durabilité à leur développement. Mais aussi comme un outil de développement territorial en améliorant l'accès à des marchés plus rémunérateurs. Cette conviction a conduit la FAO à promouvoir cette approche en liaison avec la banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans un certain nombre de projets en Europe centrale et orientale. En février 2018 la division responsable des systèmes alimentaires et de la nutrition et celle en charge du centre d'investissement ont passé en revue les impacts économiques des IG à partir d'études de cas couvrant le globe et publié un rapport intitulé « Strengthening sustainable food systems through geographical indications » (Renforcer les systèmes alimentaires durables grâce aux indications géographiques).

Ce rapport de 135 pages examine les impacts économiques de neuf IG sous l'angle de l'amélioration du prix final des produits (chiffrés sur base d'exemples mais sans analyser les coûts de production ni a fortiori le revenu des producteurs), de l'évolution de la production à court et long terme, de l'accès au marché, de la résilience économique et des externalités positives sur le territoire (en termes de hausse des prix de produits de substitution, de diffusion de pratiques innovantes ou d'exemple servant pour l'émergence d'autres IG).

Il met également en exergue les facteurs de succès (qualité intrinsèque du produit, organisation collective, stratégies commerciales, solidité du système juridique et institutionnel) et les arbitrages à réaliser entre exclusion et inclusion, entre approche de bas en haut versus soutien public ou assistance technique, ou encore entre économie et impacts environnementaux pour rendre plus durable les systèmes alimentaires. Le rapport se termine en concluant qu'il existe des impacts économiques positifs pour les neuf IG étudiées et une base prometteuse pour la durabilité grâce au lien entre origine et capacité de reproduction des ressources locales, mais que le développement économique, la préservation environnementale et le bienêtre social peuvent parfois être perçus comme contradictoire par les producteurs.

Sur ces bases la FAO émet une série de recommandations pour les acteurs de la chaine de valeur engagés dans un processus d'IG; elles portent sur le contenu du cahier des charges, une vision à moyen terme, une stratégie de niche avec un contrôle de l'approvisionnement, un accord sur le partage de la valeur et enfin sur la conduite régulière d'études d'impacts. D'autres recommandations s'adressent aux autorités publiques (cadre réglementaire solide, logo, renforcement de capacité; prise en compte d'aspects économiques, sociaux et environnementaux dans les IG pouvant aller jusqu'à une rémunération des externalités positives) ainsi qu'aux facilitateurs et bailleurs (notamment donner la priorité aux IG, appuyer leurs structures de gouvernance, favoriser la transparence, l'inclusion et la recherche).

CGAAER n° 17075 Page 29/114

#### 2.2.11. Projet européen Strength2Food

Strength2Food est un projet ambitieux (7 millions d'euros financés sur 5 ans par l'UE) qui a débuté en mars 2016. Le coordinateur du projet est Matthew Gorton, professeur en marketing et coresponsable du groupe Marketing, opérations et systèmes de l'Université de Newcastle (UNEW). Il a réuni autour de lui 13 partenaires universitaires européens, dont pour la France l'unité CESAER de l'INRA Dijon et d'AgroSup Dijon, 2 partenaires universitaires de pays tiers (Kasetsart University de Thaïlande et Universty of Economics Ho Chi Minh City du Vietnam) et 3 partenaires de communication et de formation. En outre un comité consultatif des parties prenantes a été constitué pour garantir une "approche multi-acteurs". Il est composé de 8 acteurs internationaux et nationaux des États membres et des pays associés, parmi lesquels figurent Sabine Edelli de l'INAO et Emilie Vandecandelaere de la FAO.

#### Strength2Food vise notamment à :

- améliorer l'efficacité des politiques actuelles en matière de désignation de la qualité des aliments afin de renforcer leur viabilité
- élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces pour améliorer la durabilité globale de l'agriculture
- maximiser l'impact des activités et des réalisations du projet grâce à un échange de connaissances et à une communication efficaces avec un large éventail de parties prenantes concernées par les pratiques durables les plus récentes.

Le projet a été découpé en 10 lots dont deux intéressent particulièrement la mission confiée au CGAAER (Cf. Annexe 11).

Le lot 3, dont la responsabilité a été confié à l'INRA (CESAER), a pour principal objectif d'élaborer le cadre conceptuel du projet afin d'assurer la cohérence des approches et la comparabilité des résultats. Les indicateurs ont été testés in itinere dans deux études de cas pilotes de produits AOP (le Comté et le Parmigiano Reggiano). Ce sont finalement douze indicateurs qui ont été retenus avec des conseils pratiques sur la collecte des données et le choix du produit conventionnel qui sert de comparaison.

Le lot 5, dont la responsabilité a été confiée à l'Université des Etudes de Parme (UNIPR), a pour objectif d'améliorer la compréhension de l'impact des systèmes de qualité de l'UE -SQF – (AOP, IGP, STG et produits biologiques) sur les chaînes alimentaires et les territoires ruraux (i) en évaluant leur durabilité sociale, environnementale et économique; (ii) en évaluant leur contribution aux économies rurales et à la cohésion territoriale ; (iii) en déterminant les facteurs de durabilité et les variations de leurs impacts sur la chaîne alimentaire et les zones rurales.

A ce stade, la mission n'a pas pu obtenir de publications de ce lot dont le travail est encore en cours. Les informations les plus récentes obtenues en mars 2019 semblent indiquer que les résultats ne seront pas à la hauteur des attentes.

CGAAER n° 17075 Page 30/114

#### 2.3. Inventaire des indicateurs identifiés dans les études

Au fur et à mesure de l'analyse des diverses études reprises au point 3.2 supra, la mission a listé les indicateurs utilisés par les chercheurs.et les a répartis entre une liste qui correspond aux informations déjà collectées par les ODG (dans le cadre de l'enquête annuelle INAO) et une seconde qui regroupe tous les indicateurs qui ne font pas aujourd'hui l'objet d'une enquête régulière par les ODG.

#### 2.3.1. Indicateurs d'ordre socioéconomique

Ces indicateurs varient dans la formulation en fonction des filières concernées; par exemple la quantité peut s'exprimer en volume (lait), en masse (fruits), en nombre (animaux, ruches...).

#### • Couverts par l'enquête ODG

<u>En entreprises</u>: Nombre opérateurs ; Nombre de transformateurs.

<u>En quantité</u> produite ou commercialisée : Volume produit sous cahier des charges ; Volume commercialisé sous SIQO ; Nombre d'animaux, d'arbres, de ruche.

En surfaces : Surfaces agricoles exploitées pour le SIQO.

<u>En prix</u>: Prix produit brut ou prix de transaction interne; Prix du produit fini à la première mise en marché; Prix à la consommation; Prix du produit SIQO- produit de référence) / Produit de référence.

En parts de marché : Part des exportations en volumes ; Part des exportations en valeur.

En valeur créée : CAHT ; Valeur ajoutée brute : Marge opérationnelle brute ; Résultat net.

En dynamique sur plusieurs années des volumes, des prix ou du CAHT.

#### • Hors enquête ODG à ce jour

<u>En emplois</u>: Nombre ETP directs; Nombre ETP/ Volume produit sous cahier des charges; CAHT/ Nombre ETP.

Mais également, dans la mesure du possible : Nombre ETP indirects dans les organismes d'appui, de contrôles ; Nombre ETP Indirects dans fourniture biens et services ; Nombre ETP induits.

<u>En positionnement sur le marché</u> : Nombre de concurrents ; Part de marché des acteurs dominants ; Pouvoir de transaction (proportion contrats long terme) ; Niveau de services propres au produit.

<u>En nature et qualification des emplois</u> : Niveau d'études ; Niveau de salaires ; Proportion des genres ; Compétences et savoir-faire des acteurs.

<u>En attractivité</u>: Nombre d'installation de jeunes ; Taux de renouvellement en %: ETP entre 15-35 ans / ETP entre 45 -65 ans ; Attractivité du bassin de production (qualitatif par enquête) ; Dynamique organisationnelle (qualitatif par enquête).

<u>En matière d'économie rurale</u> : Economie des zones rurales fragiles, Maintien d'outils de transformation et de commerce dans les zones marginales ; Economie touristique ; Intégration des agriculteurs dans la société.

<u>En matière de caractérisation</u> : Nature de l'alimentation saine, Identité sociale et culturelle, Typicité des produits alimentaires.

En indicateur d'impact : Multiplicateur local de rang 3 « ML3 » (Cf. Annexe 11; note 24).

CGAAER n° 17075 Page 31/114

#### 2.3.2. Indicateurs d'ordre environnemental

#### • Enquête ODG

Nombre d'opérateurs en agriculture biologique.

#### Hors enquête ODG

<u>En terme de sensibilité à l'environnement</u>: Nombre d'opérateurs certifiés HVE; Surface d'infrastructure écologique moyenne; Prise de conscience des acteurs de la filière des questions environnementales; Bien-être des animaux.

En matière de CO2 : Emissions de CO2 transport durant cycle de production ; Emissions de CO2 des intrants ; Emissions de CO2 de la fabrication ; Emissions CO2 des pratiques ; Emissions CO2 des ruminants ; Distance parcourue du produit fini : ∑(tonnage x distance)/ tonnage total ; Emissions carbone du moyen de transport utilisé.

En matière de particules : Emissions de particules.

<u>En matière de rayonnements</u> : Rayonnements ionisants : Formation d'ozone et autres composés oxydants à partir de polluants primaires comme les oxydes d'azote, les composés organiques volatils non méthaniques, le monoxyde de carbone et le méthane.

<u>En matière d'eau</u>: Volume d'eau nécessaire pour compenser l'évapotranspiration (eau verte) ; Volume d'eau ajoutée au-delà de l'évapotranspiration (eau bleue) ; Volume d'eau nécessaire pour diluer les polluants /nitrates (eau grise) ; Acidification des terres et des eaux douces ; Eutrophisation marine.

<u>En matière de biodiversité</u> : Diversité floristique, raciale, microbienne ; Protection des races/espèces locales domestiques.

En matière de sol : Maintien des sols ; Maîtrise des intrants agricoles par hectare.

En durabilité : Quantité consommée des ressources minérales et fossiles par rapport à la disponibilité).

#### 2.3.3. Indicateurs relatifs à l'attractivité du territoire

#### Indicateurs quantitatifs

Nombre de visites des lieux de production et transformation ; Nombre de visiteurs venant découvrir le produit (dans sites dédiés, au travers de manifestation, visites d'établissement) ; Nombre de manifestations dédiées au produit avec nombre visiteurs ; Nombre de sites de promotion du produit ; Fréquentation touristique.

#### • Indicateurs qualitatifs, approchés grâce à des enquêtes :

Appropriation par population locale ; Notoriété du produit ; Notoriété et image du territoire prouvées par le développement d'autres démarches (UNESCO, Grands sites, PN, PNR...) ; Lien entre les acteurs du produit et les acteurs touristiques ; Hausse des prix des produits de substitution ; Diffusion des pratiques innovantes ; Valeur d'exemple pour de futur SIQO ; Structuration des paysages (haies, arbres isolés, ouverture des milieux, vignobles) ; Lutte contre les risques naturels et l'incendie ; Esthétique du paysage ; Entretien des espaces .

CGAAER n° 17075 Page 32/114

## 2.4. Enseignements en matière de succès des IG

En conclusion de cette partie 2, la mission insiste sur la diversité des méthodologies employées ; Il ne lui pas été possible d'identifier, à ce jour, une méthode unique qui rende compte de l'impact territorial d'une activité agricole.

La principale limite est la disparité entre les bases de données et leurs paramètres historiques, l'échelle d'études (communales, départementales, régionales), la confidentialité, les dates de mises à jour.... Ces contraintes restreignent les possibilités de comparaisons, de croisements des sources pour consolider les données et surtout, l'étude des évolutions, que ce soit pour des bases de données accessibles gratuitement (recensement de la population INSEE, recensement agricole SSP, base permanente des équipements), les données de l'interprofession ou pour les enquêtes privées (MSA, CER).

Toutefois, comme cela est illustré en annexe 17, des points saillants apparaissent :

- Les emplois directs et indirects sont appréhendés ponctuellement ;
- Les emplois induits sont rarement chiffrés ;
- La meilleure valorisation du produit d'origine au regard du produit standard peut être démontrée pour certaines IG ; ainsi que son développement dans le temps ;
- Le chiffrage de la contribution des IG à la richesse des territoires a parfois été obtenu ;
- L'évaluation de l'impact environnemental des IG dépend largement du choix de l'indicateur ;
- Une synergie entre produit IG et attractivité du territoire est réelle et quantifiable ; l'effet sur les paysages y participe directement.

L'effet très positif d'une IG sur son territoire se révèle si les conditions suivantes sont réunies:

- ✓ L'existence de caractéristiques spécifiques au produit sous IG liées à des qualités originales ;
- ✓ La conduite d'une action collective, structurée sur la chaine de valeur et la gouvernance;
- ✓ Des efforts de marketing continus et efficients ;
- ✓ L'application du cadre légal des IG et un rôle actif des pouvoirs publics ;
- ✓ La capacité à constituer un panier de biens et de services avec les autres atouts du territoire ;
- ✓ La construction d'une feuille de route menant à des effets socio-économiques et environnementaux.

C'est pourquoi la mission formule, dans la partie 3, des recommandations, susceptibles de favoriser les conditions de succès édictées ci-dessus.

CGAAER n° 17075 Page 33/114

## 3. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

## 3.1. Choix des données, des indicateurs et des méthodes

L'étude de l'impact territorial des IG nécessite de construire des séries d'indicateurs, de définir préalablement le public visé, de considérer le niveau de décision qui fait varier la notion de bien public et de préciser les objectifs recherchés.

Les indicateurs pertinents dépendent également de la nature des parties prenantes. Selon divers exemples on a pu montrer que, si les professionnels étaient à la recherche d'un argumentaire pouvant sensibiliser les producteurs de base, notamment les plus jeunes, les gestionnaires (animateurs et directeurs de groupement qualité) souhaitaient plutôt voir démontrés des effets positifs sur l'ensemble de l'économie régionale, comme par exemple la propension du signe de qualité à "tirer vers le haut" l'ensemble de la production générique de la région (en volume comme en valorisation), argument avancé pour justifier la place privilégiée des politiques de qualité dans l'édifice des politiques régionales.

De plus, conformément aux méthodes citées précédemment, une étude d'impact ne peut se situer que dans une perspective temporelle et dynamique ou dans une perspective comparative. Mais les comparaisons, synchroniques comme diachroniques, n'ont réellement d'intérêt que comme comparaisons de dynamiques. Il apparaît préférable de ne pas comparer des niveaux mais des tendances, ou, en d'autres terme de caractériser les situations comparées par des indicateurs d'état, mais aussi par des indicateurs de pressions et de forces d'orientation, ainsi que par des indicateurs de réponse (et de capacité à réagir). Un « état des lieux » incluant les forces tendancielles doit donc chercher d'une part à caractériser la dynamique antérieure (à la phase étudiée) de l'économie territoriale et d'autre part les facteurs d'évolution.

Aussi la mission identifie trois dispositifs qu'elle recommande de mettre en place pour rendre plus visible l'impact territorial des produits sous signe d'origine: un socle de communication, un outil de pilotage, des études ciblées.

## 3.1.1. Une base de données simple et exhaustive pour une bonne communication

Il s'agit, sans trop alourdir les enquêtes, de définir un socle comprenant les données communes à tous les produits d'origine afin de :

- permettre la consolidation de celles-ci au niveau national et régional ; en imposant une collecte exhaustive des données
- communiquer largement sur les produits d'origine.

La mission recommande d'adopter la liste des données suivante, dont les termes génériques sont à adapter aux diverses productions.

En ce qui concerne les IG viticoles qui ne sont pas soumises à l'enquête ODG, la mission leur recommande de prendre en compte les suggestions faites pour les autres IG et de renseigner les mêmes rubriques.

#### Pour les effets socio-économiques :

La mission reprend un grand nombre d'éléments de l'enquête actuelle vis-à-vis des organismes de défense et de gestion (Cf. Annexe 6), mais ajoute une donnée essentielle suite aux attentes recueillies, celle du **nombre d'emplois directs**. Elle insiste également, quitte à mentionner la marge

CGAAER n° 17075 Page 34/114

d'erreur sur l'estimation, de recueillir le chiffre d'affaires hors taxe généré par le produit.

#### Pour les effets environnementaux :

La mission considère qu'une partie de la société reconnaît un intérêt à la préservation de l'environnement et que les indications géographiques, le plus souvent exemplaires dans ce domaine, doivent communiquer sur ce point. En conséquence elle préconise d'introduire, au-delà du nombre d'opérateurs en agriculture biologique déjà inclus dans l'enquête ODG, le nombre d'opérateurs certifiés HVE.

Pour les effets en lien avec l'attractivité du territoire :

Il s'agit de mesurer la notoriété du produit qui participe à celle de son territoire ; cette donnée devrait permettre de prendre en considération les diverses situations.

Le nombre de visiteurs venant découvrir le produit que ce soit dans des sites dédiés, au travers de manifestations, de visites de fermes ou d'entreprises de transformation apparaît comme un indicateur facilement mesurable, à ajouter à l'enquête ODG.

#### L'enquête ODG porterait donc sur les indicateurs suivants à renseigner :

En entreprises : Nombre opérateurs ; Nombre de transformateurs .

<u>En quantité</u> produite ou commercialisée : Volume produit sous cahier des charges ; Volume commercialisé sous SIQO ; Nombre d'animaux, d'arbres, de ruches.

En surfaces : Surfaces agricoles exploitées pour le SIQO.

<u>En prix</u>: Prix produit brut ou prix de transaction interne, Prix du produit fini à la première mise en marché; Prix à la consommation; Prix du produit SIQO- produit de référence) / Produit de référence.

En parts de marché : Part des exportations en volumes ; Part des exportations en valeur.

En valeur créée : Chiffre d'affaires hors taxe.

En emplois : Nombre d'emplois directs.

En matière d'environnement : le nombre d'opérateurs certifiés HVE.

En matière d'attractivité : le nombre de visiteurs venant découvrir le produit.

#### 3.1.2. Un outil de pilotage continu de l'IG

La mission a eu connaissance de démarches propres à certains ODG pour disposer d'éléments de suivi de la production et de ses effets sur le territoire.

La mission estime que de telles données peuvent rester au niveau de l'ODG pour servir à gérer et à orienter la démarche collective que sous-entend une IG. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit de motiver, au niveau local, les producteurs, de valoriser leur travail et d'attirer des jeunes vers la démarche.

Cette recommandation se fonde sur le fait que certains opérateurs de l'IG semblent laisser de côté la dynamique collective et les réflexions sur le cahier des charges commun, ce qui fragilise leur maintien ou développement. De plus, du côté de certains ODG, la mission n'a pas constaté de volonté de mettre en place un système de collecte d'informations au-delà de ce qui est exigé par l'INAO. Le sentiment est que les avantages de la mise en place d'un SIQO vont de soi.

CGAAER n° 17075 Page 35/114

#### 3.1.3. Des études d'impact ciblées, selon des méthodologies partagées

Les études d'impact ciblées resteront des études au cas par cas, sans possibilité de généralisation. Chaque produit d'origine a été construit selon une histoire unique, avec l'implication d'hommes fédérateurs et une gouvernance particulière, dans des conditions sociales, économiques, environnementales spécifiques. La reproductibilité s'avère donc très difficile, si ce n'est quasi impossible. Néanmoins, il paraitrait pertinent de construire des coefficients multiplicateurs par grandes familles de produit sur la base de la méthode « input-output », pour appréhender les emplois indirects et induits, à l'instar de ce que proposent des cabinets privés.

De façon générale, la mission considère qu'une capitalisation des méthodologies d'études est indispensable pour éviter que le même travail bibliographique soit systématiquement réitéré.

Elle considère que l'Observatoire économique des SIQO (Cf. Annexe 5) constituerait le bon lieu pour recenser les différents travaux méthodologiques et connaître les équipes de recherche.

#### 3.1.4. Recommandations

**R1.** Pour permettre, à l'INAO, aux organismes de défense et de gestion (ODG), aux partenaires de communiquer largement sur les IG, d'organiser la collecte des données de base proposées par la mission, y compris les données relatives à l'environnement et à l'attractivité du territoire, et ce de façon systématique.

#### 3.2. Gestion et valorisation des flux de données

#### 3.2.1. Optimisation des flux de données

Les sources de données pour l'étude des indications géographiques sont nombreuses mais dispersées et disparates, à des échelles temporelles et géographiques différentes. Détenues par divers opérateurs et recueillies avec des objectifs différents, leur accessibilité et leur inter-opérabilité peuvent être problématiques.

C'est tout l'enjeu des observatoires que de réussir l'assemblage et l'exploitation de ces données. L'INAO avec la création de l'OT-SIQO puis de l'OE-SIQO s'y attache. Mais le circuit des flux de données paraît encore complexe et pourrait certainement être optimisé.

La volonté de l'INAO de ne pas multiplier les interrogations vis-à-vis des opérateurs et d'utiliser des données externes conduit à des manipulations de fichiers lourdes monopolisant les moyens humains réduits affectés aux études économiques.

La collecte des données ODG en ligne, qui constitue une avancée importante, pourrait être généralisée à l'ensemble des filières. Les liens avec le cadastre viticole devraient être automatisés. Le format des listes d'opérateurs habilités par les organismes d'inspection devrait être homogénéisé. Les déclarations de production pour l'assiette des droits pourraient être combinées à l'enquête ODG, etc.

La mission recommande de mettre davantage les ODG au cœur du dispositif de collecte afin de limiter en aval l'assemblage de sources diverses et le retraitement. En retour, les ODG devront avoir un accès direct à l'OT-SIQO. Ceci facilitera le développement d'un outil de pilotage par les ODG.

CGAAER n° 17075 Page 36/114

# 3.2.2. Consolidation de l'Observatoire économique des SIQO

L'Observatoire économique des SIQO, en deux ans d'existence a enregistré de réelles avancées, avec la création de la base de données et le début d'analyses économiques. Il est loin cependant d'avoir atteint les résultats escomptés. Le contrat d'objectif et de performance 2019-2023 de l'INAO mentionne la nécessité de « dynamiser la production d'information socio-économique », réinsistant sur la collaboration des organismes, un pilotage par l'INAO et une mise en œuvre par FAM.

Pour permettre à l'OE-SIQO de progresser, la mission préconise une gouvernance plus structurée et une visibilité accrue, basées sur:

- la désignation d'un président qui incarne l'observatoire;
- la constitution d'un comité d'orientation associant aux membres de l'OE des professionnels des SIQO, qui pourraient être choisis au sein de la Commission économique de l'INAO, ainsi que des chercheurs;
- l'identification d'un secrétaire permanent chargé de gérer son fonctionnement et d'assurer la coordination :
- la publication annuelle d'un rapport public sur l'état des SIQO en France,
- l'adoption d'un nom plus en rapport avec les ambitions économiques, environnementales et sociales, affichées.

Cependant, la mission s'interroge sur l'articulation entre OT-SIQO et OE-SIQO car, si ces observatoires répondent à des logiques différentes, la première étant territoriale et la seconde étant centrée sur l'économie des filières, ils exploitent des données communes. Elle soulève également la question de la pertinence de maintenir deux observatoires avec des moyens suffisants pour chacun d'eux.

# 3.2.3. Articulation des observatoires national et régionaux

La présentation des observatoires régionaux, développée en Annexe 5 met en évidence des structurations diverses, des gouvernances impliquant les professionnels des productions sous signe ou plus largement de la profession agricole, mais aussi, pour certains, les collectivités territoriales. De plus, leur émergence s'est étalée dans le temps.

La mission conseille de mettre en réseau ces observatoires avec l'OE-SIQO, sous l'animation de l'INAO et d'associer les ODG à leurs travaux.

#### 3.2.4. Recommandations

R2. Donner de l'envergure à l'observatoire économique des SIQO en structurant sa gouvernance et en assurant sa visibilité (présidence, comité d'orientation, secrétariat permanent, rapport annuel). Simultanément optimiser les flux de données, mettre les ODG au cœur du dispositif de collecte et les inciter à développer des outils de pilotage pour entretenir une dynamique interne collective.

CGAAER n° 17075 Page 37/114

# 3.3. Mobilisation des acteurs de la recherche et transfert de connaissance

# 3.3.1. Une relance des projets de recherche

La mission a constaté que la complexité de la mesure des impacts nécessite le recours à des équipes de recherche pluridisciplinaires pointues.

Celles-ci se sont mobilisées, sur les IG, de façon inégale dans le temps.

Dans les années 90, l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques en matière de signe d'origine s'inscrivait dans un souci de la légitimation de la politique européenne en matière de qualité des produits, notamment au niveau de l'organisation mondiale du commerce, où certains pays voulaient voir les indications géographiques comme des entraves au libre-échange.

L'INRA et l'INAO ont également décidé de coordonner leurs efforts pour produire des connaissances scientifiques, par exemple sur la compréhension des systèmes techniques originaux, les déterminants de la qualité, les conditions de leur valorisation...

Dans les années 2000, la perspective ouverte par le développement durable réinterroge ces connaissances. Il ne s'agit plus seulement de se préoccuper de la pérennité des IG, mais bien d'analyser en quoi et comment elles pourraient contribuer au développement durable. Le projet PRODIG était une première réponse à ce questionnement.

Les travaux de recherche se sont faits plus rares de 2009 à 2016.

Plus récemment, de nouvelles équipes de chercheurs se mobilisent à nouveau. Le projet européen Strength2Food marque ainsi un progrès en proposant une méthodologie de mesures d'une série d'indicateurs pris dans les domaines socio-économiques et environnementaux. Mais ces indicateurs ne traitent pas de l'attractivité du territoire et les premiers résultats ne semblent pas à la hauteur des attentes. Il n'en reste pas moins que ce projet est une bonne base de relance des réflexions en la matière.

Par ailleurs, lors de l'enquête auprès des ODG, un certain nombre d'entre eux se sont montrés intéressés pour être des champs d'investigation pour la recherche.

# 3.3.2. La création d'une chaire d'enseignement et de recherche

Une prise de conscience collective en Occitanie a conduit à rechercher le moyen de rassembler des connaissances, à la fois pour attirer les jeunes vers les démarches collectives de qualité et d'origine à un moment où l'individualisme progresse, et pour sensibiliser les élus aux effets de ces productions sur leur territoire.

De là est née l'idée de créer une chaire d'enseignement et de recherche dédiée aux démarches qualité. Cette chaire, dénommée In'FAAQT (Innover dans les Filières Agricoles, Agro-alimentaires, la Qualité et les Territoires) se fonde sur un partenariat initial étroit entre :

- 3 établissements d'enseignement supérieur agricole et agroalimentaire : INP Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (référent : François Purseigle), INP Ecole d'Ingénieurs de PURPAN (référent : Julien Frayssignes) et Montpellier SupAgro (référent : Stéphane Fournier)
- l'IRQUALIM (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire d'Occitanie) et à travers lui l'ensemble du tissu professionnel régional engagé dans les démarches qualité,

CGAAER n° 17075 Page 38/114

• l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et son fonds de dotation pour cadre administratif et financier.

Ce projet est en train de voir le jour. Il permettra d'accompagner des thèses de doctorats et des études, selon cinq axes :

- Axe 1 «Ancrage territorial » :Impact des démarches qualité, ancrage territorial des produits, nouvelles formes de valorisation/commercialisation;
- Axe 2 «Gouvernance des filières et mise en marché» :Organisation des filières, formation des prix, stratégies d'acteurs, gestion de la qualité, action collective ;
- Axe 3 «Durabilité»: Changement de pratiques agricoles et cahiers des charges, responsabilité sociale et environnementale, patrimoine culturel;
- Axe 4 «Entreprises agricoles» :Nouvelles formes d'entreprenariat agricole, renouvellement des générations, installation, transmission ;
- Axe 5 «Consommateurs»: Nouvelles attentes et nouveaux comportements des consommateurs, innovations et adaptation des filières.

#### 3.3.3. Recommandations

**R3.** Pour mieux informer les professionnels, les élus, les acteurs des territoires et conforter les observatoires, organiser le transfert des connaissances, mobiliser le monde de la recherche sur les méthodes de mesure d'impact territorial, s'appuyer sur la chaire d'enseignement et de recherche In'FAAQT dédiée aux démarches qualité.

# 3.4. Appui aux porteurs de projets lors du montage d'un dossier

# 3.4.1. Etude préliminaire de l'impact territorial

Lors du dépôt d'une demande de reconnaissance d'un SIQO ou de modification de son cahier des charges, il est demandé une étude évaluant son impact économique.

La Commission « économie » de l'INAO a défini un cadre pour l'élaboration de ces études d'impact (Cf. Annexe 18). Pour la reconnaissance d'un SIQO, il comprend les rubriques suivantes, avec pour chacune une liste d'indicateurs :

- la motivation de la démarche sur le plan économique,
- la raison du choix du SIQO,
- le positionnement du produit par rapport à ses concurrents sur les marchés,
- la faisabilité stratégique de la démarche,
- la faisabilité économique de la démarche,
- les moyens d'assurer le développement durable de la démarche.
- les impacts économiques, sociaux et environnementaux attendus sur le territoire.

Ce cadre a été présenté aux Comités nationaux en 2018. Il doit encore être approuvé par le Conseil permanent avant d'être inclus dans le Guide du demandeur. A ce stade, la mission recommande que le point sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux attendus sur le territoire soit détaillé et qu'une méthode indicative soit définie par l'INAO.

CGAAER n° 17075 Page 39/114

# 3.4.2. Recommandations

**R4.** Pour appuyer les porteurs de projets, inclure, dans le guide du demandeur, le cadre de réalisation de l'étude d'impact préalable à une demande de reconnaissance d'un SIQO ou de modification d'un cahier des charges et le compléter par une méthode basée sur les indicateurs proposés par la mission, sur le volet impact sur le territoire.

# 3.5. Positionnement des IG dans un contexte évolutif

La dynamique de création des IG a connu un temps fort il y a quelques années grâce à des hommes et des femmes qui ont su s'engager autour de valeurs partagées avec d'autres acteurs de leur territoire.

Aujourd'hui, le bruit de fond des marques territoriales semble prendre de la vigueur, en parallèle avec des marques individuelles plus en phase avec un certain recul de l'engagement collectif dans la société. Les unes comme les autres visent à répondre à une demande de certains consommateurs qui mettent prioritairement en avant l'origine locale des produits qu'ils achètent ou trouvent dans les établissements de restauration collective.

Une deuxième attente exprimée par les consommateurs porte sur la dimension environnementale des produits.

Une autre attente des consommateurs porte sur la bien-traitance animale qui, pour la frange la plus extrême, peut se traduire par un refus de consommation de produits animaux.

Enfin l'attente de la société reste forte vis-à-vis de la valorisation territoriale, dans une approche plus touristique. A cet égard Julien Frayssignes, dans ses travaux, souligne l'intérêt de mettre en place des structures de visite et/ou de ventes dédiées aux touristes et aux résidents, précisant qu'elles peuvent se mettre en réseau au sein d'un dispositif plus élaboré (concept de routes touristiques, manifestations locales mettant en scène les produits, avec une signalétique cohérente marquant l'espace, ou encore avec des campagnes de communication avec initiation au goût tournées vers des cibles stratégiques spécifiques comme les écoles ou les marchés).

Lors de ses visites de terrain, la mission a été sensibilisée au discours des producteurs sous signe d'origine, qui prennent en considération ces critères et s'astreignent à les respecter. Ils citent l'exemple d'impacts sur le couvert végétal, que ce soit en terme de biodiversité, de préservation des haies ou des arbres isolés ou encore d'effets induits sur le paysage. D'ailleurs, bien souvent, leurs cahiers des charges ont des exigences qui abordent directement ou indirectement ces questions.

Mais en règle générale la mission a noté que les ODG hésitent ou ne pensent pas à mettre en avant ces aspects dans leur communication, qu'elle soit politique, commerciale ou destinée au grand public. Or la mission est convaincue que la bataille du positionnement des IG dans un contexte évolutif se gagnera sur le terrain de la communication et que ces aspects relatifs aux attentes de la société devraient faire l'objet d'initiatives ciblées.

CGAAER n° 17075 Page 40/114

# 3.5.1. IG et démarches locales

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi EGAlim, du 30 octobre 2018 est le reflet d'une demande sociétale forte pour une alimentation de qualité et durable et traite notamment de la restauration collective. Sur certains points elle prend la suite de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qu'elle développe.

Ainsi, les projets alimentaires territoriaux (PAT), prévus dans la loi d'avenir de 2014 (Art 39), s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Avec la loi EGAlim, les PAT ont fait l'objet de précisions puisque cette dernière stipule qu'ils répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

Une des priorités de la loi d'avenir devient, dans l'article 24 de la loi EGAlim, l'obligation, pour les gestionnaires de restauration collective, de servir des repas dont au moins 20% de la valeur correspond à des produits issus de l'agriculture biologique et dont au moins 30% correspond à des produits soit acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales, soit bénéficiant de SIQO ou de mentions valorisantes (montagne, HVE, etc), soit bénéficiant de l'écolabel pour la pêche durable, soit bénéficiant du symbole graphique prévu pour les régions ultrapériphériques, soit issus d'une exploitation ayant fait l'objet d'une certification environnementale. En outre le second alinéa de l'article stipule que les restaurants collectifs de droit public développent l'acquisition de produits dans le cadre des PAT.

Dans ce contexte certaines Régions et/ou chambres d'agriculture ont repris le flambeau des marques territoriales pour illustrer une forme d'engagement. Les déplacements réalisés par la mission en Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Pays de la Loire ont montré que les débats sont vigoureux entre promoteurs de marques territoriales et représentants de produits SIQO avec le sentiment exprimé par ces derniers d'être parfois « débordés » et de voir des acteurs surfer sur la vague du « circuit court » et du « produit local » tout en essayant de tirer bénéficie de la notoriété des produits SIQO de la zone.

Plus précisément, pour le PAT de la métropole Aix – Marseille - Provence et du Pays d'Arles, la volonté politique vise à rapprocher la production agricole de la région de la demande urbaine pour offrir à tous une alimentation saine, notamment à travers une mise en avant de halles de producteurs. Mais il semble qu'au sein de ces dernières, les SIQO aient du mal à se placer, notamment pour des raisons de prix.

CGAAER n° 17075 Page 41/114

En Savoie, le projet de PAT du Grand Chambéry conduit à privilégier l'affectation à des activités de maraîchage des terres proches des villes indépendamment de l'existence d'un SIQO. Inversement, les AOP fromagères ont su sensibiliser les élèves par des opérations de dégustation et se positionner dans les appels d'offres de la restauration collective.

Cet exemple incite la mission à encourager les ODG à porter ce même message auprès des acteurs publics locaux en y ajoutant la dimension de la diversité gustative spécifique de leurs produits. Ce faisant l'ambition est de convaincre les gestionnaires de la restauration collective de façon à engager une négociation commerciale qui ne soit pas exclusivement centrée sur le prix, et qui intègre une dimension d'engagement sociétal.

Ce nouveau contexte est porteur à la fois d'opportunités pour les SIQO et source d'amalgame entre produit local et produit d'origine ; le produit local n'a néanmoins pas le même niveau de définition et de contrôle que le produit d'origine, introduisant de fait une distorsion de concurrence.

La mission invite l'INAO à développer pour les IG le principe de produit « Local Plus », basé sur un argumentaire mettant en avant leur caractère non délocalisable et les liens qu'ils entretiennent avec leur territoire aux plans environnemental, économique et social, ainsi que l'effectivité des contrôles les concernant.

#### 3.5.2. IG et certification environnementale

Concernant l'utilisation de modes de production particulièrement respectueux de l'environnement, l'article 48 de la loi EGAlim indique que les SIQO « intègrent dans leurs cahiers des charges les dispositions pour que les exploitations concernées répondent aux exigences prévues pour faire l'objet de la certification prévue à l'article L. 611-6 ».

Sans attendre la publication du décret qui fixera les modalités précises de cette disposition et qui pourrait envisager le niveau 2 des exigences environnementales, la mission a noté, lors de son déplacement en PACA et en Savoie, que les associations d'organisations de producteurs nationales fruits poussent leurs producteurs à s'aligner sur le niveau 3 et à pouvoir ainsi bénéficier d'une certification Haute Valeur Environnementale, mentionnable sur l'étiquette du produit.

Elle a également pris note que la démarche HVE va aussi être portée par certains industriels des IAA (maisons de vins et spiritueux) et par certaines enseignes de la grande distribution (par exemple Leclerc et Les Mousquetaires) qui veulent l'inscrire et le valoriser dans leur discours de responsabilité sociétale et leur marketing.

Comme la promesse d'excellence des produits IG s'affirme à tous les niveaux, les producteurs vont donc devoir être très rapidement tous certifiés au niveau 3 de la certification environnementale (soit le niveau HVE), pour ne pas être perçus comme moins-disant sur le plan environnemental que d'autres producteurs hors signe d'origine. Cette certification étant plutôt bâtie sur les filières végétales, elle devra être adaptée aux filières animales et à cette occasion la question de la bientraitance animale pourrait être abordée.

Cette démarche ne nécessite pas d'attendre la parution du décret et doit relever d'abord d'initiatives volontaires, sans lien formel avec les cahiers de charges.

CGAAER n° 17075 Page 42/114

# 3.5.3. Recommandations

- **R5.** Pour promouvoir le produit sous IG parmi les démarches locales, inviter l'INAO et les ODG à mettre en avant son caractère non délocalisable et contrôlé, ainsi que les liens environnementaux, économiques et sociaux qu'il entretient avec son territoire qui en font un produit « Local Plus».
- **R6.** Pour répondre aux nouvelles attentes de la société, inviter les ODG à traiter rapidement la question environnementale de façon à ce que tous les producteurs s'engagent dans la certification environnementale au niveau HVE, en dépassant le niveau 2 et ce, sans attendre une modification formelle des cahiers des charges.

CGAAER n° 17075 Page 43/114

# **CONCLUSION**

La mesure de l'impact des productions sous signes d'origine par rapport aux dimensions économiques, environnementales et sociales d'un territoire apparaît pleinement d'actualité au regard des attentes sociétales multiformes comme une alimentation saine, la connaissance de l'origine des produits et de leur méthode de fabrication, le respect de l'environnement, le maintien de l'emploi et de la valeur ajoutée en milieu rural, des paysages attractifs...

Des textes législatifs, tels que la loi EGAlim offrent des opportunités pour ces productions, leur permettant de mettre en valeur leurs pratiques respectueuses de l'environnement et leur ouvrant le champ de la restauration collective.

Les organismes de défense et de gestion (ODG) ou les professionnels des filières agro-alimentaires s'impliquent encore peu dans ce type d'étude et communiquent mal sur les atouts de leurs productions. Pour les producteurs qui s'y intéressent, la sphère de la recherche est peu accessible et ne fait peut-être pas assez connaître; aussi ils se tournent vers des prestations fournies par des entreprises privées.

La mission estime donc qu'il est nécessaire de mieux capitaliser sur les travaux de recherche et de les développer en profitant de la création de la chaire In'FAAQT à Toulouse et des premiers résultats du programme Strengh2food, afin de fournir à tous les professionnels, de façon collective, les méthodes de mesure de ces impacts. L'appui de la commission européenne et de l'agence nationale de la recherche sont déterminants et doivent être recherchés.

L'observatoire économique des SIQO a été créé en 2013 mais son action est encore trop réduite, ciblée sur la collecte de données et leur traitement. La mission préconise l'établissement d'une vraie gouvernance et l'affirmation de l'importance qu'il représente. Le partenariat entre équipes de l'INAO, de l'INRA, de FranceAgriMer, du Ministère de l'agriculture (SSP, DGPE,) de l'Agence Bio constitue une richesse mais ne doit pas conduire à des doublons ou à une dispersion.

En effet, il apparaît que les productions sous signe d'origine doivent se positionner dans un contexte évolutif qui voit se développer d'une part par les démarches de produits locaux ou « régionaux », à l'initiative des collectivités territoriales, d'autre part par les démarches de certification environnementale. La mission considère, au vu de ses quelques déplacements, qu'il ne s'agit plus de signaux faibles.

Sur le premier point, il convient de faire valoir le cahier des charges d'un produit sous IG et le contrôle de celui-ci par un tiers externe, éléments qui distinguent ce produit d'un produit qui n'a pour principe que d'être fabriqué localement.

Sur le second point, l'intégration de critères environnementaux dans les cahiers des charges, telle que prévue par la loi EGAlim, parait lourde de mise en œuvre et la mission suggère des démarches volontaires et rapides, pour plus de réactivité. Pour un grand nombre d'IG, les éléments découlent déjà du cahier des charges en vigueur mais ils doivent être mieux mis en avant auprès des consommateurs.

CGAAER n° 17075 Page 44/114

C'est pourquoi est évoqué, pour les produits sous signe d'origine, la nécessité de les promouvoir comme des produits « Local Plus » mettant en avant leur caractère non délocalisable et contrôlé, ainsi que les liens environnementaux, économiques et sociaux qu'ils entretiennent avec leur territoire.

La mobilisation mentionnée ci-dessus concerne non seulement l'INAO mais aussi les ODG.

Il existe une grande variété parmi ceux-ci ; certains montrent une difficulté à animer la démarche collective que constitue une IG. La mission souhaite que les ODG soient au centre du dispositif de collecte des données. Ils pourront ainsi développer un outil de pilotage à l'intention des professionnels sous signe et communiquer plus largement vis-à-vis d'un public non agricole. C'est pourquoi, elle préconise trois types de dispositifs : un socle de données communes pour une communication audible y compris vis-à-vis d'un public non agricole, un outil de pilotage pour les ODG qui doivent entretenir une dynamique interne collective et attirer des jeunes, des études ciblées sur la base de méthodologies partagées en fonction des cibles et des sujets.

Les observatoires régionaux mis en place, le plus souvent, par les instituts de la qualité en lien avec l'INAO et soutenus par les chambres d'agriculture, certaines collectivités, les interprofessions, sont des relais intéressants. Il est néanmoins primordial d'entretenir un travail en réseau entre ces observatoires et l'observatoire national, afin de gagner en efficacité.

En conclusion, l'impact des produits d'origine sur les territoires apparaît d'autant plus fort que la filière de production a su nouer des contacts avec les autres acteurs de territoire. La synergie ainsi créée profite à la fois aux opérateurs du produit sous IG qui se développent et valorisent leur travail et aux territoires qui disposent alors d'un panier de services plus étendu et dont l'attractivité s'accroit. Nous sommes là au cœur d'un projet global de territoire. L'ensemble des effets économiques, sociaux, environnementaux et d'attractivité doivent être considérés dans ce cadre.

Catherine de MENTHIERE

Jean-Louis BARJOL

François CHAMPANHET

CGAAER n° 17075 Page 45/114



# Annexe 1: Lettre de mission



#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le 0 9 MAI 2017

N/Réf: CI 742846

à

Monsieur Alain MOULINIER Vice-Président du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Impact territorial des Appellations d'Origine Protégées (AOP) et des Indications Géographiques Protégées (IGP).

L'effet d'entraînement des activités agricoles et forestières sur l'économie des territoires ruraux est un enjeu essentiel pour leur développement. En effet, ces activités génèrent des emplois directs (dans la production), indirects (dans les secteurs concernés par les consommations intermédiaires et à l'aval de l'activité), et induits (par la distribution de revenus dans les autres secteurs de l'économie du territoire).

Afin d'avancer dans la compréhension de cet effet d'entraînement, il peut être intéressant d'étudier l'impact territorial des produits sous les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) liés à leur origine géographique (Appellation d'Origine Contrôlée, AOP, IGP...).

Ces SIQO contribuent fortement aux dynamiques de développement territorial, du fait de leur fort ancrage au territoire, à l'image des vins et eaux-de-vie d'appellation, qui représentent près de 60 % de la superficie totale des vignes. Ils préservent l'emploi et le dynamisme des territoires ruraux en rassemblant des producteurs sur des projets communs et en les mobilisant autour des démarches collectives de progrès. Ils valorisent les savoir faire locaux, maintiennent la diversité des productions agricoles et par ce biais, sont susceptibles de produire également des externalités positives, en matière de paysages et de ressources naturelles notamment. De plus, ils répondent aux attentes des consommateurs qui les plébiscitent de plus en plus.

.../...

Les méthodes pour mesurer la création de valeur sur les territoires sont complexes mais les SIQO liés à l'origine peuvent constituer des objets d'étude intéressants. Leur ancrage territorial donne un point de départ à l'analyse de la répartition de la création de leur valeur entre ses différentes étapes et sa localisation, depuis la production jusqu'à la consommation.

Au delà des effets directs et indirects de la distribution de cette valeur sur les territoires concernés par chacune de ces étapes, l'enjeu est aussi d'y estimer les effets induits sur le reste de l'économie, probablement plus importants pour les phases amont de production et de transformation, localisées le plus souvent en zone rurale, que pour la phase de consommation.

Je souhaite donc qu'une mission du CGAAER s'attache à évaluer l'impact économique des SIQO liés à l'origine sur leur territoire, et à analyser les ressorts de leur réussite ou les raisons de leur échec (à cet égard, il sera notamment effectué une analyse des aspects environnementaux présents dans les cahiers des charges) et leur réponse aux attentes du marché. La mission s'appuiera notamment sur la bibliographie et les données statistiques disponibles, et sur celles que pourront lui fournir l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), les Organismes de Défense et de Gestion (ODG). Elle relèvera à cette occasion les améliorations à apporter aux systèmes d'information permettant d'apprécier cet impact et, le cas échéant, aux dossiers de demande de reconnaissance.

La mission s'attachera à caractériser cet impact pour un échantillon de produits choisis du fait de leurs situations contrastées, et sur le plus grand nombre possible d'indicateurs socio-économiques (valeur ajoutée, emploi, gestion de l'espace...). Elle procédera également, dans toute la mesure du possible, par comparaison, pour les mêmes territoires, avec les mêmes types de produits non engagés dans un SIQO lié à l'origine.

Elle veillera à rencontrer l'ensemble des acteurs publics (en particulier les Chercheurs et l'INAO) et privés (en particulier les ODG et/ou les Fédérations professionnelles spécialisées dans les Indications Géographiques, les Interprofessions, les Organismes certificateurs ou leur Fédération) impliqués dans ces démarches.

Patrice de LA IRENS

CGAAER n° 17075 Page 48/114

# Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Administration		
Karine Serrec	DGPE / Sous-direction de la compétitivité	Sous-directrice
Françoise Simon	DGPE / Sous-direction de la compétitivité	Sous-directrice adjointe
Valérie Pieprzownik	DGPE / Sous-direction de la compétitivité	Chef de bureau
Didier Cébron	SSP / Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires	Sous-directeur
INAO		
Marie Guitard	INAO	Directrice
André Barlier	INAO	Directeur adjoint
Olivier Catrou	INAO	Responsable de la mission "économie"
Julie Regolo	INAO	Chargée d'études économiques
Alexandra Ognof	INAO	Responsable du pôle « Produits agricoles et agroalimentaires »
Sabine Edelli	INAO	Correspondante LR volailles, œufs et palmipèdes gras
Gilles Flutet	INAO	Responsable du service Territoires et Délimitation
Pascal Cellier	INAO Délégation territoriale	
Christèle MERCIER	INAO / DT Centre-Est	Déléguée
Laurence Guillard	INAO Délégation territoriale	
Lucille Mouchet	INAO	Chargée de mission
Patrice Chassard	Président Comité AOP	
FranceAgriMer		
Patrick Aigrain	FAM / service Analyses et Fonctions Transversales et Multi- filières	Chef de service
Mylène Testut	FAM / Direction Marchés, études et prospectives	Directrice

CGAAER n° 17075 Page 49/114

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Acteurs de l'ODR		
Sylvette Monier	INRA / ODR	Chercheur économiste
Thomas Poméon	INRA / ODR	Ingénieur
Chercheurs, Universitaires		
Pascal Bérion	Université de Franche-Comté	Maitre de conférence
Julien Frayssignes	Ecole de Purpan	Enseignant-Chercheur
Marie-Pierre Labau	СТСРА	
Armelle Mazé	INRA AgroParisTech Paris – UMR SADAPT	Chercheur
Dominique Barjolle	ETH Zürich	Enseignant-Chercheur
Philippe Jeannaux	VetAgro Sup - UMR Territoires	Enseignant-Chercheur
Commission européenne		
Branca Tome	Unité B3 DG Agri Commission européenne	adjointe chef d'unité
Luca Cianfoni	Unité B3 DG Agri Commission européenne	Policy Officer Qualité
Acteurs de Bourgogne Franche- Comté		
Alain Mathieu, Valéry Elisseeff	ODG Comté	Président, Directeur
Acteurs Hauts de France		
Marie-Sophie Lesne	Conseil régional	Vice-présidente en charge de l'agricultrure
Cathy Gautier	Groupement Régional Qualité Alimentaire	Directrice
Céline Cabanel	Groupement Régional Qualité Alimentaire	Chargée de mission
Yolène Lavalade	Chambre Agriculture	Chargé de mission
Acteurs des Pays de la Loire		
Hervé Briand	DRAAF Pays de la Loire	Directeur adjoint
David Couzin	DREAL Pays de la Loire	Chef de la Division sites et paysages
Paul Rapion	DDTM 44	Directeur adjoint
Patrick Fromont	DDTM 85	Responsable Unité Agri- Environnement et Modernisation

CGAAER n° 17075 Page 50/114

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Alain Priol	DDT 53	Directeur
Benoît Dufumier et/ou Thomas Colleaux	DDT 72	Chef de SEA
Didier Merceron et Jean-Marc Loizeau	ODG Vendée Qualité	Président et Directeur
Jean-François Pouvreau	ODG Mache nantaise	Président Qualifrais
Régis Chevallier	Fédération des maraîchers Nantais	Chargé de mission
Laurent Menestreau - Sylvain Micol	ODG Fédération des vins Anjou Saumur	Président et Directeur
Thierry Chaillou	ODG Association des amis de l'Echalotte d'Anjou	Président
Yves de la Fouchardière	ODG Volailles de Loué	Directeur
Yannick Mille	Chambre d'agriculture régionale	Chargé de mission Food'Loire
Guenolé Blouin	Conférération paysanne	Producteur Sel de guérande IGP
Eudes Gourdon	Confédération paysanne	Producteur Vollailles Bio
Claire Hugues	Conseil régional	Conseillère
Patricia Maussion	Conseil régional	Conseillère
Anne-Claire Branellec	Conseil régional	Chargée de mission Alimentation et Qualité
Acteurs d'Occitanie		
Pierre Ginèbre	IRQUALIM	Directeur
François Ventelon	IRQUALIM	Chargé de mission
Michel Cazaubon	Conseiller régional	Conseiller régional et Président Irqualim
Acteurs de PACA		
Bénédicte Martin	Conseil régional Sud PACA	Présidente Commission agriculture
Géraldine Pollet	Conseil régional Sud PACA	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau
Nathalie Cencic	DRAAF	Directrice adjointe
Olivier Nasles	INAO	Président du Comité agriculture biologique
Professionnels Filières Raisin, Pêche, Abricot, Cerise	Représentants des professions	Producteurs
Pascal Lenne	Chambre Agriculture Vaucluse	Directeur
Stéphanie Pons	Coop de France Alpes Méditerranée	Secrétaire générale

CGAAER n° 17075 Page 51/114

Stéphanie Costa  Coop de France Alpes Méditerranée  Laure Gaillard  Aix Marseille Provence Métropole  Aix Marseille Provence Métropole  Aix Marseille Provence Métropole  Chef du service alimentation du économie agricinnovations  Acteurs de Auvergne Rhône-Alpes  Annabelle Sshafner  DRAAF AURA / SREA / PFAA  Marie-Laure Rongere  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chef de pôle  Émeline Brulurut  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chargée d'étuc  Chambre régionale d'agriculture  ARA  Acteurs de Savoie  Michel Dantin  Maire de Chambéry  Député europé  Louis Laugier  Préfecture de Savoie  Préfet de Savoie  Thierry Delorme  DDT Savoie  DDT Savoie  Cheffe de serv  Anne Castex  SUACI Montagne'Alpes  Directrice	e urable, cole et
Laure Gaillard  Aix Marseille Provence Métropole alimentation du économie agrid innovations  Acteurs de Auvergne Rhône-Alpes  Annabelle Sshafner  DRAAF AURA / SREA / PFAA Marie-Laure Rongere  Emeline Brulurut  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chef de pôle  Chargée d'étud Stéphanie Tabai  Chambre régionale d'agriculture ARA  Acteurs de Savoie  Michel Dantin  Maire de Chambéry  Député europé Louis Laugier  Préfecture de Savoie  Préfet de Savoi  Thierry Delorme  DDT Savoie  Directeur adjoi  Anne Castex  SUACI Montagne'Alpes  Directrice	irable, cole et
Annabelle Sshafner  DRAAF AURA / SREA / PFAA  Marie-Laure Rongere  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chef de pôle  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  ARA  DÉTARA  DÉTARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargé	
Annabelle Sshafner  DRAAF AURA / SREA / PFAA  Marie-Laure Rongere  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chef de pôle  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée de mi  SIQO, IAA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  Chargée d'étuc  ARA  ARA  ARA  ARA  DÉTARA  DÉTARA  Chargée d'étuc  C	
Annabelle Sshamer  DRAAF AURA / SREA / PFAA  SIQO, IAA  Marie-Laure Rongere  Émeline Brulurut  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chargée d'étuc  Stéphanie Tabai  Chambre régionale d'agriculture ARA  Acteurs de Savoie  Michel Dantin  Maire de Chambéry  Louis Laugier  Préfecture de Savoie  Préfet de Savoie  Aurélie Monnez  DDT Savoie  Directeur adjoi  Aurélie Monnez  Anne Castex  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Cheff de pôle  Chargée d'étuc  Cheff de projet  Député europé  Député europé  Directeur adjoi  Cheffe de serv  Anne Castex  Directrice	
Émeline Brulurut  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chargée d'étuc  Stéphanie Tabai  Chambre régionale d'agriculture ARA  Chef de projet  Acteurs de Savoie  Michel Dantin  Maire de Chambéry  Louis Laugier  Préfecture de Savoie  DDT Savoie  Aurélie Monnez  Anne Castex  DRAAF AURA / SRISET / PEVAD  Chargée d'étuc  Chef de projet  Chef de projet  Deputé europé Préfet de Savoie  Directeur adjoi  Cheffe de serv  Cheffe de serv  Cheffe de serv  DDT Savoie  Directrice	des
Stéphanie Tabai  Chambre régionale d'agriculture ARA  Chef de projet  Acteurs de Savoie  Michel Dantin  Louis Laugier  Thierry Delorme  Aurélie Monnez  Anne Castex  PEVAD  Chambre régionale d'agriculture ARA  Chef de projet  Député europé  Directeur adjoi  Aurélie Monnez  DDT Savoie  Cheffe de serv  Anne Castex  Directrice	des
Acteurs de Savoie  Michel Dantin  Louis Laugier  Thierry Delorme  Aurélie Monnez  Anne Castex  ARA  Maire de Chambéry  Député europé  Préfecture de Savoie  DDT Savoie  DDT Savoie  Cheffe de serv  DIrectrice	
Michel Dantin Maire de Chambéry Député europé Louis Laugier Préfecture de Savoie Préfet de Savoi Thierry Delorme DDT Savoie Directeur adjoi Aurélie Monnez DDT Savoie Cheffe de serv Anne Castex SUACI Montagne'Alpes Directrice	
Michel Dantin Maire de Chambéry Député europé Louis Laugier Préfecture de Savoie Préfet de Savoi Thierry Delorme DDT Savoie Directeur adjoi Aurélie Monnez DDT Savoie Cheffe de serv Anne Castex SUACI Montagne'Alpes Directrice	
Louis Laugier Préfecture de Savoie Préfet de Savoi Thierry Delorme DDT Savoie Directeur adjoi Aurélie Monnez DDT Savoie Cheffe de serv Anne Castex SUACI Montagne'Alpes Directrice	
Thierry Delorme DDT Savoie Directeur adjoi Aurélie Monnez DDT Savoie Cheffe de serv Anne Castex SUACI Montagne'Alpes Directrice	
Aurélie Monnez DDT Savoie Cheffe de serv Anne Castex SUACI Montagne'Alpes Directrice	
Anne Castex SUACI Montagne'Alpes Directrice	
5 1	ice DDT
Gérard Larrieu CERAQ	
Sébastien Breton CNAOL Délégué nation	nal
Cédric Laboret Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc Président	
Florent Michez  Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc  Chargé de mis	sion
Emmanuel Laperrière SAFER Savoie Directeur	
Fréderic Delattre Conseil départemental Chef de service Agriculture, Fo	rêts et
Lionel Mithieux  Mairie de Vimines  VP Départeme charge de l'agriculture, Vic président de G Chambéry	nt en
Claudie Blanc-Eberahrt Mont-Blanc Tourisme Directrice	ce-
Gilles Flandin  Mairie des Chapelles  Président du S Tarentaise	ce-
Emmanuelle Blanchet Métropole de Savoie	ce- rand

CGAAER n° 17075 Page 52/114

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Michel Quenard	Syndicat Régional des Vins de Savoie	Président
François Duc	Mairie de la Trinité	VP Coeur de Savoie
Patrice Jacquin	Viticulteur	Ex Président Chambre Agriculture
Jean-Luc Desbois	PNR des Bauges	Directeur
Jean-Luc Girardin	ODG Pommes et poires de Savoie	Président
Bernard Pellicier	AOP Beaufort	retraité
Fabien Chaillat	ODG Vins de Savoie	Responsable administratif de l'ODG Vins de Savoie
Christophe Petit, Stéphane Masson, Caroline Petite	ODG Tome des Bauges	Président, Administrateur, Directrice
Marie-Louise Donzel	ODG Reblochon	Présidente
1	1	

CGAAER n° 17075 Page 53/114

# Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AANA	Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine
AFTAIp	l'Association des fromages traditionnels des alpes savoyardes
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ASP	Agence de service et de paiement
CA	Chiffre d'Affaires
CCP	Certification de conformité produit
CERAQ	Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne
CNAOL	Conseil National des Appellations d'Origine Laitières
CNIEL	Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
CVI	Casier viticole informatisé
DGDDI	Direction générale des droits indirects
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des
	exploitations
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ESANE	Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise
FAM	FranceAgriMer
FEVS	Fédération des exportateurs de vins et de spiritueux
HVE	Haute Valeur Environnementale
IDELE	Institut de l'élevage
IFIP	Institut du porc
IG	Indication Géographique
IGP	Indication Géographique Protégée
In'FAAQT	Innover dans les Filières Agricoles, Agro-alimentaires, la Qualité et les Territoires
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRQUA	Institut régional de la qualité alimentaire
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ITAVI	Institut Technique de l'Aviculture
LR	Label rouge
MSA	Mutualité sociale agricole
OC	Organisme de certification
ODG	Organisme de Défense et de Gestion
ODR	Observatoire du développement rural
OE-SIQO	Observatoire économiques des SIQO
OI	Organisme d'inspection
OT- SIQO	Observatoire territorial des SIQO
PAC	Politique Agricole Commune
PAC	Politique agricole commune
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RNM	Réseau des nouvelles des marchés
SIE	Surface d'intérêt environnemental
SIRET	Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire
SRISE	Service régional de l'information statistique et économique
SSP	Service de la statistique et de la prospective
SYNALAF	Syndicat National des Labels Avicoles de France
O I INALAI	Symalogic Mational add Eabold Aviodics at France

CGAAER n° 17075 Page 54/114

# Annexe 4: Bibliographie

ACYDU- Penavayre S., Lempereur V., Huet A.P., Gillet S., Pernet C., Besnier A., Farrant L., Jolibert F., Projet de recherche ACYDU cas des vins AOP Bourgogne et Beaujolais, 7p.

ACYDU Synthèse décembre 2017. Analyse de cycle de vie de filières agro-alimentaires, 33p.

FranceAgrimer, (2016). Dynamique des AOP laitières. Les études de FranceAgriMer. 20p.

AFTALP, (2000). Impact économique des fromages AOC de Savoie. 4p.

AGRIDEA (2017). Les AOP & IGP suisses : regards sur vingt ans d'expériences. 79p.

Angles S., (2007). Les Appellations d'origine Protégée (AOP) d'huile d'olive de l'Union européenne Une analyse comparative (Espagne, France, Grèce, Italie et Portugal). *Méditerranée* 109 /2007, 7p.

Belleti G., Brazzini A., Marescotti A., (2014). The effects of the legal protection Geographical indications: PDO/PGIs in Tuscany. 11th European IFSA Symposium Berlin, 13p.

Belleti G., Marescotti A., Sanz-Cañada J., Vakoufaris H., (2015). Linking protection of geographical indications to the environment: Evidence from the European Union olive-oil sector. *Land Use Policy* 48 (2015) 94-106, 13p.

Belletti, G., Marescotti, A., Touzard, J.-M., (2017). Geographical indications, public goods, and sustainable development: the roles of actors' strategies and public policies. *World Development* (98), 45-57, DOI: 10.1016/j.worlddev.2015.05.004

Benoit M., Meda B., (2017). Enjeux et atouts des productions animales sous signe official de qualité pour répondre aux attentes sociétales. *INRA Productions animales*, 2017, numéro 4, 14p.

Bérion P., (2014). L'AOP Comté. Rapport ACYDU, 50p.

Bertin C., Cébron D., Masero J., Massis D., (2016). Démarches de qualité/diversification et emploi – *Agreste Dossiers* n° 34 - juillet 2016, 25p.

Breton S., (2008). Impacts économique, social et territorial des filières AOC savoyardes. FNAOC, 13 diapositives.

CGAAER, (2009). Territoires et produits sous signes de qualité. Exemples, contre-exemples, conflits et débats. Cahiers du Conseil Général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux n° 9, 21p.

CGAAER, (2017). Revue de FranceAgriMer en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance. Rapport n° 16084, septembre 2017, 59p.

CGAAER, (2017). Revue de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance. Rapport n° 16085, septembre 2017, 51p.

Cei L., Stefani G., Defrancesco E., Lombardi G.V., (2018). Geographical Indications: a first assessment of the impact on rural development in Italian NUTS3 regions. *Land Use Policy* 75 (2018) 620-630. 11p.

CIHEAM, (2013). Indications géographiques, dynamiques socio-économiques et patrimoine bioculturel en Turquie et dans les pays méditerranéens. Séminaire international d'Antalya 16-19

CGAAER n° 17075 Page 55/114

décembre 2010, Antalya (Turquie), 155p.

Corbel E., (2006). La protection de l'origine est-elle une politique publique ? L'évaluation des impacts économiques et sociaux des systèmes de production sous signe d'origine. Mémoire d'étude ENGREF/ISAA, 76p.

Diallo A. B., (2017). Evaluation of the economic impact of geographical indications: three case studies. Université Clermont Auvergne, Thèse de l'École Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques et de Gestion, sous la direction de Philippe Jeanneaux et Catherine Araujo-Bonjean, 142p.

ESCo (expertise collective scientifique) Inra, (2016). Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. 1048p.

FAO-WHO, (2014). Document de résolution : *Framework for Action* à l'issue de la Seconde Conférence Internationale sur la Nutrition,19-21 Novembre 2014, Rome, 8p.

FAO en collaboration avec Strenght2Food, (2018). Séminaire sur la durabilité des Indications Géographiques, 9 mai 2018, Rome, 24p.

FAO, (2009). Guide pour promouvoir la qualité liée à l'origine et des indications géographiques durables, produit conjointement par (FAO) et SINER-GI, 184p.

FAO/UNEP, (2013). Voluntary Standards for Sustainable Food Systems: Challenges and opportunities. Workshop of the FAO/UNEP, 11–12 June 2013, Rome, 242p.

Forray L., (2010). Performances économiques, sociales et environnementales des filières fromagères AOC. Synthèse bibliographique, CNAOL, 36p.

Fournier A., Mathé J., Pelloux C., Séronie Vivien J.M., (2009). AOP/IGP une rente de territoire à saisir ? Les Cahiers de Cerfrance, décembre 2009, 40p.

Frayssignes J., (2005). Les AOC dans le développement territorial. Une analyse en terme d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères. Mémoire de thèse de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, 469p.

Frayssignes J., (2007). Les AOC dans le développement territorial. Le cas français des filières fromagères. 16p.

Frayssignes J., (2007). L'impact économique et territorial des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Une analyse à travers les exemples de l'AOC Rocamadour, de l'IGP label rouge Agneau fermier du Quercy, de l'IGP label rouge Haricot tarbais et du label rouge Boeuf fermier Aubrac. Rapport d'étude, 86p.

Frayssignes J., (2008). Démarches de qualité et développement territorial : quels apports pour la géographie rurale ? L'exemple des AOC fromagères françaises. *Géocarrefour* Vol 83-4/2008, 9p.

Frayssignes J., (2009). L'impact économique et territorial des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Aspects comptables, évaluation de l'importance économique et synergies entre activités. Rapport d'étude,IRQUALIM, 102p.

Frayssignes J., (2009). L'impact économique et territorial des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Une analyse à travers les exemples de l'ail rose de Lautrec et du Rocamadour. Rapport d'étude. 102p.

GIS Elevages Demain, (2012). Les observatoires et bases de données au service de l'élevage de

CGAAER n° 17075 Page 56/114

demain. État des lieux et recommandations. Groupement d'Intérêt Scientifique Elevages Demain, 18p.

Hauwy A., Delattre F., Roybin D., Coulon J-B., (2006). Conséquences de la présence de filières fromagères bénéficiant d'une Indication géographique sur l'activités agricoles des zones considérées : l'exemple des Alpes du Nord. *INRA Productions animales*, Décembre 2006, 10p.

Huerta L, (2013). Impact des signes de qualité sur l'emploi agricole : approche statistique et cartographique. Étude de cas : la filière bovin-lait. Mémoire de Master 2 géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 79p.

Jeanneaux, P., H. Dakpo and H. blasquiet-Revol (2014). The performance of the strategy of differentiation for dairy Farms in France. *Options Méditerranéennes* Series A: Mediterranean Seminars(109): 609-613.

Kréziak D., Lacroix A., Lenglet F., (2010). Produits de terroir et valorisation des aménités. Colloque AISRe-ASDRLF INRA, Power point 23 diapositives.

Lacour C., Mollard A., Pecqueur B., (1999). L'olivier dans l'espace et dans le temps (les relations d'un arbre avec son terroir). Rencontres Internationales 19-20 octobre 2000, Institut du monde de l'olivier, Nyons, 15p.

Lang A., Perrot C., Dupraz P., Tregaro Y., Rosner P.M., (2015). Les emplois liés à l'élevage français. GIS Élevage Demain, 130p. et 314p. d'annexes.

Lehmann X., (2017). Contribution socio-économique d'une filière agroalimentaire territorialisée : le cas du Conté AOP en Franche-Comté. mémoire Master 2 ISA, 60p.

Massis D., Hild F., (2016). La pratique de l'agriculture biologique créatrice d'emploi ? : Une évaluation de l'impact du bio sur la quantité de travail agricole – *Agreste Dossiers* n° 35 - juillet 2016, 32p.

Métropole Aix-Marseille-Provence – Pays d'Arles Dossier de presse : Projet alimentaire territorial de la métropole Aix-Marseille-Provence et du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles, Pour le développement d'une agriculture locale accessible à tous. 9p.

Moalla M., Mollard A., (2013). Tourisme rural et rôle des cognitions environnementales dans la différenciation des produits locaux territorialisés. In *Indications Géographiques, dynamiques socioéconomiques et patrimoine bio-culturel en Turquie et dans les pays méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2013. p. 41-57.

Mollard A., Pecqueur B., (2007). De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. Économie Rurale 300/2007, 6p.

Mollard A., (2011). Aménités environnementales et valorisation des produits de terroir et services touristiques Le cas du massif des Bauges. Power point 14 diapositives

Mollard A., Brun J.J., (2011). Les aménités environnementales : quel potentiel d'écodéveloppement territorial ?. Power point 32 diapositives

Ngoulma, J. P., (2017). Signal et information imparfaite : quelle efficacité pour les indications géographiques ? Une application aux fromages AOP d'Auvergne. Université Clermont-Auvergne, Thèse de l'École Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques et de Gestion, sous la direction de Philippe Jeanneaux et Jean-Marc Callois, 243 p.

oriGIn: documents divers: Concept note mai 2017, rapport d'activités 2016/2017, plan d'action 2018-2019 OrGIn sustainability strategy for GIs

CGAAER n° 17075 Page 57/114

Origin Diversity Territories Forum, 19-21 septembre 2018

Onzon B., Jeanneaux P., (2011). Impacts économiques et sociaux des filières fromagères françaises - Analyse comparée de trois filières régionales par l'approche des matrices de comptabilité sociale. rapport de recherche, projet Eurentana, VetAgro Sup, 127p.

Paus M., Réviron S. (2010). Mesure de l'impact territorial d'initiatives agroalimentaires ;. Enseignement de deux cas suisses. *Économie rurale Agriculture, alimentations, territoires*, 10p.

Pecqueur B., (2007). L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation. *Alternatives économiques* / « *L'Économie politique* », 2007/1 n°33, pages 41 à 52.

Préfète de la Loire Atlantique, Chambre d'agriculture Pays de la Loire, (2018) Exploiter et préserver les haies. Guide pratique et réglementaire de la haie bocagère. 9p

Préfète de la Loire Atlantique, (2018). Brochure Prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagements. 8p

Protino.J.. Magdelaine P.; Berri C., Meda B., Ponchant P., Dusart L., Chevalier D., Dezat E., Lescoart P., Bouvarel I., (2015). OVALI : Une méthode d'évaluation de la durabilité des filières avicoles. Tours, 8p.

Protino.J.. Bouvarel I., Dusart L., Meda B., Lescoart P., (2014). OVALI: A practical tool to assess sustainability in different broiler production systems and to propose innovative solutions. Munich, Power point 24 diapositives

Proddig. (2009). Promotion du développement durable par les indications géographiques. Rapport de synthèse. 15p et Rapport scientifique final 255p.

Rouillard L., (2015). Évaluation des contributions socio-économiques de l'AOP Saint-Nectaire à son territoire. Master food identity, ESA, 118p.

Sayeb S., (2014). Durabilité sociale, économique et territoriale de la filière Comté. CIHEAM, 118p.

Stregnth2Food, projet de recherche en cours sur cinq ans (commencé en mars 2016). Site web : https://www.strength2food.eu.

#### Livrables du lot n°3 :

Document de travail n°3.1: Novembre 2016. Report on the conceptual framework and literature review for understanding the social, environmental and economic impact of FQS, SFSC and varying PSFP policies on agri-food chain participants and rural territories. 87p Document de travail n°3.2 Novembre 2016. Report detailing the methods and indicators for measuring the social ,environmental and economic impact of FQS, SFSC and varying PSFP policies on agri-food chain participants and rural territories Octobre 2016. 91p. Document de travail n° 3.3 non daté. Report detailing the selection of case study regions and cases for impact analysis. 19p.

Etudes de cas : Case study : Parmigiano Reggiano Cheese. Avril 2017 18p et Monograph on Comté cheese non daté draft 22p.

Document de travail n°3.4 Juin 2017. Report on pilot studies and final set of verified indicators for impact measurement of FQS, PSFP and SFSC: results and lessons from the Comté PDO cheese, Parmigiano Reggiano PDO cheese, Serbian organic raspberries, County Durham school meals, Locavorium shop and Korycin Cheese 128p.

### Livrables du lot n°5 :

Document de travail n°5.2 : Février 2019 . Assessing the contribution of Fodd Quality

CGAAER n° 17075 Page 58/114

Schemes to rural economies and territorial cohesion based on the case study analysis. 148p.

Trogoff (de) A., (2016). Estimation des Emplois liés à la Filière Œufs Label Rouge en France. Stage Synalaf, 24p.

Vandecandelaere É., Teyssier C., Barjolle D., Jeanneaux P., Fournier S., Beucherie O., (2018). Strengthening sustainable food systems through geographical indications An analysis of economic impacts. FAO Investment Centre, Rapport n°13 Février 2018, 135p.

Vollet D., Huguenin-Elie O., Martin B., Dumont B., (2017). La diversité des services rendus par les territoires d'élevage herbagers fournissant des produits de qualité dans des environnements préservés. *INRA productions animales*, numéro 4,17p.

CGAAER n° 17075 Page 59/114

# Annexe 5: Observatoires existants et en construction

# 1. Sources de données

L'approche de l'impact économique des indications géographiques peut faire appel à des données généralistes issues de la statistique publique produites par l'INSEE et le SSP ou à des données spécifiques produites par les instituts techniques (IDELE), les centres de gestion (Cerfrance) ou par l'INAO et les fédérations (FIL Rouge, CNAOL), avec l'aide des ODG.

#### 1.1 Données SSP et Insee

Les recensements agricoles fournissent, tous les 10 ans, un portrait instantané et complet du secteur de l'économie agricole. L'ensemble des exploitations agricoles y compris les plus petites sont concernées. Les enquêtes « structure des exploitations », réalisées par sondage, permettent de connaître la dimension économique des exploitations, leur statut selon leurs productions, les caractéristiques des exploitants (âge, formation), ...

Les informations relatives au signes de qualité sont limitées. Le recensement agricole de 2010 permettait de savoir, par type de culture ou d'élevage, si une exploitation avait des productions sous signe de qualité (IGP, AOP, LR, CCP), mais pas son importance. Néanmoins pour la viticulture, les surfaces affectées aux vignes et la production AOP et IGP étaient précisées. Pour l'agriculture biologique, l'organisme certificateur était indiqué.

Pour le prochain recensement de 2020, le SSP prévoit de pré-renseigner la présence de signes de qualité dans les exploitations, grâce à un appariement avec la base de données des opérateurs habilités de l'OT- SIQO. L'INAO a demandé que la part de la surface et de la production en LR, AOP, IGP et Bio de l'exploitation soit enquêtée, à l'image de ce qui était fait pour la viticulture.

Ces données, bien que partielles, ont permis au SSP d'étudier<sup>6</sup> le lien entre l'emploi agricole et la pratique des signes de qualité. Si ces études montrent que la quantité de travail est significativement plus élevée dans les exploitations en agriculture biologique que dans les exploitations conventionnelles comparables, il n'en est pas de même pour les exploitations sous SIQO hors bio où le surplus d'emploi n'est significatif que pour certaines catégories de tailles (petites exploitations en maraîchage, fruits et ovins-caprins).

Le réseau d'information comptable agricole (RICA), mis en œuvre en France depuis 1968 est une enquête annuelle réalisée dans tous les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Des données comptables et technico-économiques détaillées sont collectées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles afin d'analyser leurs revenus et leur diversité dans le but d'évaluer et de simuler l'impact des politiques agricoles.

Le champ d'observation du RICA comprend les exploitations agricoles exploitées par des agriculteurs tenant une comptabilité et ayant une certaine dimension économique (production brute standard d'au moins 25 000 euros, en France métropolitaine et 15 000, dans les DOM).

La collecte des données comptables dans les exploitations agricoles est réalisée par les centres de gestion des réseaux Cerfrance par saisie directe sur une application informatique nationale. La validation des données est opérée par les services régionaux de l'information statistique et

CGAAER n° 17075 Page 60/114

\_

<sup>6</sup> La pratique de l'agriculture biologique créatrice d'emploi ? : Une évaluation de l'impact du bio sur la quantité de travail agricole – Agreste Dossiers n° 35 - juillet 2016 et Démarches de qualité/diversification et emploi – Agreste Dossiers n° 34 - juillet 2016

économique (SRISE) et par le pôle national.

Dans le RICA l'indication de la production d'AOP n'est présente que pour les vins. Mais il est possible par appariement via le numéro SIRET avec le répertoire des exploitations sous SIQO d'identifier les autres productions. Cependant l'exploitation de ces données pour estimer un coût de production pour chaque AOP ou IGP n'est pas envisageable, d'une part car le RICA n'est pas représentatif des exploitations sous AOP et IGP, d'autre part car il ne regroupe pas suffisamment d'exploitations par IG pour dépasser le seuil de 20 exploitations exigé pour la diffusion de résultats agrégés. Seul des coûts de production moyens pour des IG comparables peuvent être approchés.

Les statistiques structurelles d'entreprises sont produites par le dispositif ESANE (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) de l'Insee, qui concilie des données fiscales et des données d'enquêtes.

L'enquête annuelle Prodcom est une enquête de branche (question sur les volumes fabriqués), complétée de questions sur les ventes (quantité physique et valeur, facturations pour les productions de l'entreprise) fournissant la production commercialisée en quantité et en valeur par produits pour chaque branche. Le SSP publie les statistiques Prodcom pour les industries agricoles et alimentaires<sup>7</sup>.

Le SSP n'a pas réalisé d'études pour quantifier l'emploi liée à des entreprises ayant des produits sous signe de qualité, car il ne collecte pas d'informations en dehors des industries du lait et de la volaille. Une telle quantification nécessiterait d'une part l'identification des entreprises productrices de SIQO (ce qui est possible par un appariement avec la base des opérateurs agréés) et, d'autre part la connaissance de la part de la production sous SIQO des entreprises.

L'enquête annuelle laitière, réalisée par le SSP, est une enquête de branche qui recueille des informations sur les quantités de lait collecté, sur les fabrications de produits laitiers (en volume) et sur les ventes de produits laitiers (quantités et facturations). L'enquête mensuelle laitière, réalisée avec FranceAgriMer, fournit mensuellement la collecte et le prix du lait dans le cadre de la directive européenne sur les statistiques laitières. Depuis avril 2018 est publié un prix du lait Bio et AOP<sup>8</sup>.

### 1.2 Données IDELE

L'Institut de l'élevage maintient, avec les éleveurs et les Chambres d'agricultures, le dispositif INOSYS-Réseaux d'élevage. Ce réseau, déployé sur l'ensemble du territoire français associe près de 2 000 éleveurs et plus de 240 ingénieurs et analyse, depuis plus de 30 ans, le fonctionnement des exploitations d'élevage.

Il y a peu d'exploitations suivies par signe d'origine au sein du réseau INOSYS (100 exploitations sur les 320 exploitations laitières au total). L'interface web « Observatoire INOSYS Réseaux d'élevage » permet d'accéder en ligne et de télécharger les données de synthèse annuelle, techniques et économiques, pour chaque sous-groupe (plaine spécialisées, plaine mixtes lait-viande, plaine polyculture élevage, montage spécialisées, montagne mixtes lait-viande). Une comparaison Bio/conventionnel est réalisée.

Les données des autres filières animales (Bovin viande, Caprins, Ovins lait et viande, Veaux de

CGAAER n° 17075 Page 61/114

<sup>7</sup> Productions commercialisées des industries agroalimentaires - Années 2008 à 2017 - Chiffres et Données - Agroalimentaire n° 192 août 2018

B Infos rapides Lait : Nouvelle baisse de la collecte de lait de vache en janvier 2019

boucherie) ne sont pas accessibles.

Ces données n'identifient pas les exploitations sous Indication géographique. Elles peuvent être utiles comme point de référence, notamment pour la comparaison des coûts de production.

#### 1.3 Données INAO

L'INAO réalise, chaque année, une enquête<sup>9</sup> auprès des 260 ODG, hors produits viticoles, afin de recueillir des données statistiques relatives

- aux volumes produits, vendus et sous signe officiel de qualité ou d'origine,
- au prix,
- au nombre d'opérateurs,
- aux moyens de production.

L'enquête annuelle « SIQO » est dématérialisée depuis 2015 via l'application Capibara du SSP, accessible en ligne aux ODG sur le site <u>mesdemarches.agriculture.gouv.fr</u>. L'enquête est lancée lors de la seconde quinzaine de mars avec une date de clôture avancée de trois mois à fin juin à compter de 2019 dans le but de publier plus tôt les chiffres clés de l'année n-1.

L'enquête est suivie par la mission économie de l'INAO et les correspondants statistiques des délégations territoriales qui effectuent les relances nécessaires.

L'INAO a passé des conventions avec les fédérations professionnelles pour la collecte des données. Le CNAOL, pour les produits laitiers, et Fil Rouge, pour les viandes, ont accès aux données collectées via Capibara. Ils participent à la relance des retardataires et collaborent dans le traitement des données. Pour les volailles Label Rouge, le SYNALAF possède son propre observatoire économique et collecte lui-même des données mensuelles et trimestrielles. Il transmet une fois par an des données agrégées à l'INAO (Cf. Annexe 1.

Aux termes de l'article L644-22 du Code rural et de la pêche maritime, les ODG ont, entre autres, pour mission de « transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'INAO, la liste des opérateurs » et de participer à « la connaissance statistique du secteur ». Cette participation consiste en une « transmission annuelle à l'INAO des données relatives aux volumes au nombre d'opérateurs par catégorie, aux moyens de production, à la valorisation des produits et aux débouchés » par l'ODG qui en dispose en raison des obligations déclaratives imposées aux opérateurs par les cahiers des charges. Les insuffisances en matière de collecte, de traitement ou de transmission de données peuvent conduire l'INAO à engager une procédure de suspension ou de retrait de reconnaissance de l'ODG<sup>10</sup> .

Certains comportent bien une rubrique relative aux « déclarations nécessaires à la connaissance et au suivi des produits destinés à la commercialisation »<sup>11</sup> prévoyant d'une part la communication mensuelle ou annuelle à l'ODG de « données statistiques et économiques » et d'autre part la transmission par l'ODG d'un rapport annuel d'activité à l'INAO « concernant notamment les données statistiques et économiques relatives aux produits bénéficiant de l'appellation d'origine ». Mais beaucoup ne prévoient qu'une déclaration à l'ODG des surfaces ou des animaux mis en production<sup>12</sup>

CGAAER n° 17075 Page 62/114

<sup>9</sup> Voir liste des variables en Annexe 6

<sup>10</sup> Cf. Directive INAO-DIR-2009-03 rév.1

<sup>11</sup> ex.: AOP « Tome des Bauges », AOP « Mont d'Or »

<sup>12</sup> ex. : AOP « Pomme de terre de l'Île de Ré », AOP « Oignon doux des Cévennes », AOP « Fin gras du Mézenc » ; AOP « Pré salé de la Baie de Somme », etc.

et des quantités produites et commercialisées<sup>13</sup>. D'autres enfin ne prévoient que la tenue de documents d'enregistrement à la disposition des agents de contrôle, sans obligations déclaratives explicites.

Les obligations déclaratives des cahiers des charges visent davantage un objectif de contrôle de la traçabilité des volumes produits qu'un objectif de suivi économique. Elles ne donnent pas aux ODG un moyen de pression sur les opérateurs pour obtenir des données, en particulier de prix. Les ODG doivent faire preuve de persuasion auprès des entreprises pour y parvenir. Certains comme en Savoie ou Franche-Comté, font appel à des prestataires indépendants pour préserver la confidentialité des informations.

Ainsi les prix de vente sont fréquemment non renseignés dans l'enquête ODG et l'INAO doit les estimer pour reconstituer les chiffres d'affaire. Plusieurs méthodes sont utilisées :

- pour les produits laitiers, estimation CNAOL/INAO déduite des prix de gros à Rungis et des prix à la consommation<sup>14</sup>;
- pour les viandes, estimation Fil Rouge déduite des prix sortie abattoir<sup>15</sup>;
- pour les volailles et œufs, estimation SYNALAF déduite du prix sortie abattoir ou centre d'emballage<sup>16</sup>;
- pour les fruits et légumes, estimation à partir des prix RNM/FAM;
- pour les autres produits, estimation à partir de prix en vente directe relevés sur internet, marge et TVA déduites.

Les produits viticoles n'entrent pas dans le champ de l'enquête annuelle « SIQO ». Le nombre d'opérateurs est issu du recensement agricole et de l'enquête structure du SSP<sup>17</sup>. Les données de surface et de volume de ces produits sont obtenues par la douane auprès de laquelle les opérateurs (viticulteurs, caves coopératives, négociants-vinificateurs) effectuent en ligne sur <u>Pro.douane</u> leurs déclarations de récolte. La DGDDI transmet annuellement au service informatique de l'INAO les fichiers de déclarations de récoltes par opérateur et par appellation/dénomination/produit. Le service informatique en extrait pour la mission économie des tableaux annuels de surface et volumes récoltés par produit et par région.

Le chiffre d'affaire des vins sous IG du marché français est estimé par le volume de la consommation taxée (source DGDDI) x prix panel (source ONIVINS/FAM)<sup>18</sup>. Le chiffre d'affaire du marché export est fourni par Ubifrance et FEVS (Fédération des exportateurs de vins et spiritueux.

L'ensemble des données (enquêtes ODG, estimation de chiffre d'affaire, données viticoles) est rassemblé à l'INAO dans une base de données sous Access.

L'INAO perçoit des droits sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine, d'une indication géographique ou d'un label rouge. Pour établir l'assiette de ces droits, les opérateurs déclarent

18 Ventilation de 90 % de vins tranquilles, 6 % de Champagne et 4 % de mousseux

CGAAER n° 17075 Page 63/114

<sup>13</sup> ex.; AOP « Valencay », AOP « Beaufort », AOP «Beurre de Bresse », etc.

<sup>14</sup> Moyenne (prix de gros au kg à Rungis du RNM/FAM – 11 % de marge grossiste forfaitaire – 0,30 €/kg de coût de transport), (prix à la consommation du panel IRI/CNIEL – 40 % de marge de distributeur)

<sup>15</sup> Moyenne annuelle des prix moyens sortie abattoir déclarés des produits de même catégorie et de même signe (IGP, LR, AOP)

<sup>16</sup> Prix moyen sortie abattoir (volailles) ou centre d'emballage (œufs) issus d'une enquête interne au SYNALAF

<sup>17</sup> La liste des opérateurs habilités transmise par les Organismes d'inspection aux Directions territoriales de l'INAO est en cours de consolidation par l'ODR. Les données individuelles du CVI pourront compléter cette liste.

annuellement, à leur ODG les quantités produites en vue d'une commercialisation, déduction faite des quantités retirées à l'issue des contrôles. L'ODG communique ces données à l'INAO. Ces données de volumes, enregistrées à des fins comptables, selon un calendrier différent de l'enquête statistique annuelle, peuvent être utilisées pour compléter cette dernière.

#### 1.4 Données Cerfrance

Les 64 entités régionales ou départementales du réseau associatif de conseil et d'expertise comptable Cerfrance disposent des données économiques et comptables de leurs 320 000 clients, notamment dans le secteur agricole. Ces données peuvent être valorisées directement par la publication d'études régionales, les Références économiques<sup>19</sup> ou par des études réalisées en convention avec des partenaires professionnels<sup>20</sup>.

#### 1.5 Données MSA

La MSA (Mutualité sociale agricole) gère la protection sociale du secteur agricole : actifs exploitants et salariés (production, coopération, tertiaire agricole), familles et retraités. Elle produit à partir des bases de gestion administrative un ensemble d'informations statistiques sur les entreprises et les populations agricoles.

La MSA publie des statistiques portant sur différentes thématiques (**emploi agricole** et revenu, démographie agricole, accidents du travail, famille et logement, financement et cotisations, retraites, santé, solidarité et handicap) et sous plusieurs formats (Infostat, études, synthèses, notes de conjoncture, tableaux de bord).

Une convention INRA/MSA permet à l'Observatoire du développement rural (ODR) d'accéder aux données emploi de la MSA. Un croisement avec les données des SIQO est possible.

# 1.6 Données PAC

Les agriculteurs établissent chaque année une « déclaration PAC » en ligne sur Telepac pour demander le versement des aides de la politique agricole commune. Les bases de données PAC comportent des données relatives aux moyens de production (surfaces, effectifs animaux et aux aides attribuées. Elles comprennent également des informations à caractère environnemental telles que les surfaces d'intérêt environnemental (SIE) pour certaines catégories d'exploitations. Chaque déclarant est identifié par un numéro PACAGE, mais le numéro SIRET doit également être fourni. Un croisement avec des données SIQO est donc possible.

Une convention ASP/MAA/INRA permet à l'ODR d'accéder à ces données dans le cadre des réseaux « Évaluation » et « Systèmes agricoles ».

# 2.Bases et plate-formes de données

Les données sont rassemblées dans des bases de données dont l'accès peut être public ou limité.

# 2.1 Bases économiques sur les entreprises

DIANE et AMADEUS sont des bases de données d'informations financières, d'emploi et de structure

CGAAER n° 17075 Page 64/114

<sup>19</sup> Voir par exemple les publications de Cerfrance Garonne et Tarn : https://www.cerfrance.fr/page/cerfrance-garonne-et-tarn/les-references-economiques-agricoles-2019

<sup>20</sup> Voir par exemple Agri'scopie 2017 – Occitanie réalisé avec la Chambre régionale d'agriculture Occitanie

des entreprises françaises et européennes. Gérées par la Société Bureau Van Dijk, elles couvrent l'essentiel des sociétés françaises, tenues de déposer leurs comptes annuels auprès des greffes de tribunaux de commerce. Elles mettent à disposition de ses utilisateurs, moyennant paiement, une information exhaustive et actualisée sur les sociétés.

#### 2.2 Bases de données SSP

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation met à disposition du public des résultats détaillés d'enquêtes et des séries longues sous forme de tableaux et de cartes interactifs et personnalisables. Ces données sont accessibles en ligne sur le site <u>Agreste Données en ligne</u>.

#### 2.3 Le Casier viticole informatisé

La douane exerce une mission de contrôle économique de la production du vin en France, une mission de contrôle fiscal de la filière et une mission de contrôle de la traçabilité des vins.

Le Casier viticole informatisé (CVI) est une base de données, imposée à tous les États membres de l'Union européenne, contenant toutes les informations relatives aux entreprises viti-vinicoles, aux parcelles plantées ou arrachées, aux niveaux de production et de stock.

Toutes les entreprises doivent être immatriculées au CVI, tenir un registre de comptabilité matière, déclarer à la douane les informations relatives aux parcelles, aux récoltes et production ; aux stocks, à l'enrichissement, aux pratiques œnologiques et à la valorisation des sous-produits.

Certaines données agrégées sont accessibles sur <u>Datadouane</u> : stocks de vins, production de vins, superficies plantées en vigne, mises à la consommation de vins.

# 2.4 Système d'information de l'ODR

L'Observatoire du Développement Rural se définit comme un centre de ressources pour l'évaluation des politiques de développement rural et pour la recherche agronomique et en sciences du développement. C'est un système d'information multipartenaires reposant sur une plate-forme logicielle, créée et gérée par l'INRA. L'observatoire « ODR » donne accès pour des utilisateurs agréés à des informations et des indicateurs sur l'évolution de l'agriculture (emploi, structures, productions) et de l'économie des territoires ruraux, sur les politiques agricoles et rurales, sur l'agroenvironnement, sur les signes de qualité, etc. Il est composé d'un Réseau Évaluation (évaluation des Programme de développement rural), d'un Réseau Emploi (élaboration des tableaux de bord de l'emploi agricole), d'un Réseau Systèmes, d'un Réseau Recherche et enfin d'un Réseau Qualité.

Ce dernier est le fruit d'un partenariat avec l'INAO engagé février 2010 et renouvelé en 2017. Il héberge l'Observatoire Territorial des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (OT-SIQO). L'OT-SIQO est une plate-forme statistique qui vise à comprendre, analyse, évaluer et organiser les données sur les SIQO et leur inscription dans les territoires. Il rassemble des bases de données géolocalisées (opérateurs habilités, aires géographiques), des données statiques historiques issues de l'INAO et d'autres sources (SSP, données administratives, etc.)

Pour constituer la base des opérateurs habilités, l'ODR normalise et consolide les données individuelles issues des organismes de contrôle (OC). Depuis 2018, le même travail est en cours pour les opérateurs viticoles relevant des organismes d'inspection (OI).

CGAAER n° 17075 Page 65/114

Une application permet de produire des fiches par SIQO, type de SIQO, famille de produit, filière, et par localisation (commune, territoire, aire, département, région, France) (Cf. Annexe 8).

Ces données ne sont pas en accès libre. Les chercheurs, notamment, peuvent être autorisés à utiliser ces ressources. L'accès des ODG à l'OT-SIQO est à l'étude.

Les bases de données de l'OT-SIQO et celle de l'Observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (OE-SIQO), se recoupent partiellement, notamment en ce qui concerne les données INAO. Ces bases sont présentées comme complémentaires, les deux observatoires ayant une approche différente : territoriale pour l'OT-SIQO, centrée sur l'économie des filières pour l'OE-SIQO.

# 2.5 Base de données de l'Observatoire économique des SIQO

La convention créant l'Observatoire économique des SIQO prévoit une base de données économiques partagée réunissant les données disponibles relatives aux SIQO détenues par chacun des partenaires. La maîtrise d'ouvrage du projet informatique est assurée par FranceAgriMer.

Les données sont stockées sur VISIOBase qui permet également le stockage d'autres données (commerce extérieur, données de l'ASP ...). Le portail VISIONet permet de les visualiser sous forme de tableaux à travers des requêtes.

Chaque donnée a un statut qui définit sa confidentialité (pour la gestion des droits).

# 3. Observatoires existants et en construction

La nécessité de publier des données statistiques et économiques pour soutenir la dynamique des SIQO s'est faite sentir tant au niveau national, que régional ou infra régional.

Depuis des années l'INAO publie des données économiques sous la forme de chiffres-clés annuels<sup>21</sup> (Cf. Annexe 9). Ces données portent pour chaque signe sur le nombre de produits reconnues et leur part dans le chiffre d'affaire à la première commercialisation et, pour chaque filière, la part du volume commercialisé sous SIQO dans la production française totale. Des données plus détaillées sont fournies pour les filières viticole et d'élevage. Ces chiffres-clés sont déclinés dans certaines régions par les Observatoires régionaux des SIQO (Cf. Annexe 10)

L'intérêt d'élargir le champ des études économiques portant sur les SIQO a conduit l'INAO à s'associer à d'autres partenaires pour créer l'Observatoire économique des SIQO.

# 3.1 L'Observatoire économique des SIQO

Officiellement créé le 11 avril 2017 par la signature d'une convention entre FranceAgriMer, l'INAO, l'INRA, l'Agence Bio, le SSP et la DGPE, l'observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, est conçu comme un lieu d'échanges et d'informations mutuelles entre ses membres.

L'exploitation de la base de données, de manière individuelle ou collective, doit contribuer à évaluer le poids et les impacts économiques des filières sous SIQO. La valorisation des données doit prendre la forme :

CGAAER n° 17075 Page 66/114

- d'un suivi dans le temps de l'évolution économique d'un produit sous SIQO,
- de l'évaluation de l'importance économique d'un produit sous SIQO dans sa filière et relativement au segment de marché auquel il appartient, notamment en développant des comparaisons sur la création de valeur et la formation des prix entre produits sous SIQO et produits sans SIQO,
- d'une approche des effets socio-économiques des SIQO (externalités).

Un Comité stratégique, composé des signataires de la convention et animé par l'INAO, défini les modalités de gestion de la base de donnée (accès, diffusion, ...) et est informé des études engagées par les partenaires mobilisant les informations de la base.

Un Comité opérationnel, animé par FranceAgriMer, pilote le réseau des personnes mobilisées pour le fonctionnement de l'observatoire, assure le respect des règles d'accès aux données et valide les cahiers de charges relatifs à la base.

Cette convention est le fruit d'un long processus de réflexion et de discussion entre les acteurs concernés.

La création d'un observatoire économique des SIQO figurait déjà dans le contrat d'objectif de l'INAO 2008-2010. Cette demande de la tutelle partait du constat de l'absence de données économiques exhaustives et synthétiques permettant notamment de justifier la politique de développement des SIQO. Seules des données éparses étant disponibles : volumes commercialisés extraits des déclarations faites par les ODG pour le calcul de l'assiette des droits versés à l'INAO, enquêtes statistiques du SSP, relevés de prix de FranceAgriMer ...

Cet objectif a été repris dans le Programme national de l'alimentation en 2010<sup>22</sup> et repris régulièrement dans les lettres de mission successives des directeurs de l'INAO et précisé dans le Contrat d'objectif 2011-2013 qui prévoyait de « Mettre en place et structurer, d'ici la fin 2013, un réseau d'information économique sur les signes et les produits sous SIQO animé par l'INAO ».

Les rapports récents du CGAAER<sup>23</sup> réalisés en amont du renouvellement des contrats d'objectif de l'INAO et de FranceAgriMer, en 2017, soulignent la nécessité, après la signature de la convention, d'enclencher la phase opérationnelle afin de produire des résultats.

L'observatoire bénéficie de moyens relativement limités :

- à l'INAO, où il n'apparaît pas dans l'organigramme, une chargée de mission et une thésarde, sous l'autorité d'un coordonnateur à temps partiel;
- à FranceAgriMer, un chargé de mission chargé de la constitution de la base de données au sein du Bureau des systèmes d'information économiques.

Les premiers travaux ont porté en 2017 sur un test de la base de données avec les données de trois fromages. En 2018, le modèle de données a été acté et le développement de la base au sein de VISIOBase (FranceAgriMer) a été finalisé. Aujourd'hui les premières données permettant de suivre l'évolution économique de quelques produits sous SIQO sont accessibles aux personnes habilitées via VISIONet (Cf. Annexe 7) :

Fromages: Reblochon, Ossau-Iraty, Crottin de Chavignol;

• Viandes : poulets IGP, LR et IGP-LR

CGAAER n° 17075 Page 67/114

22

<sup>22 «</sup> Renforcer la connaissance des signes de qualité auprès des professionnels, notamment en faisant connaître des éléments en matière de retombées économiques par la mise en place d'un observatoire économique sur les SIQO auprès de l'INAO »

<sup>23</sup> CGAAER n° 16084: Revue de FranceAgriMer en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance; Marc Duvauchelle et Sylvain Marty; Septembre 2017 et CGAAER n° 16085: Revue de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance; Jean-Marc Frémont et Michel Helfter; Septembre 2017

• Fruits et légumes : Pommes AOP et IGP

• Vins : AOP Bergerac et Pécharmant

Les données actuelles permettent de décrire la production de ces SIQO et leur commercialisation (volumes, prix, opérateurs) et leur évolution dans le temps.

L'évaluation de la rentabilité économique des fromages des SIQO par la mesure de leur valeur ajoutée et des marges est amorcée. L'étude des coûts de production est en cours, en concertation avec le SSP.

Dans un second temps, la différenciation des produits sous SIQO par rapport aux produits sans SIQO sera abordée. La discussion est ouverte sur la définition des produits de référence pour les comparaisons.

À ce jour aucune publication n'est issue de l'Observatoire économique des SIQO. Seules quelques études internes ont été présentées au Comité de pilotage de l'Observatoire. Dans le Contrat d'objectif et de performance 2019-2023, l'amélioration de la connaissance des SIQO est affichée comme orientation stratégique. Il est assigné à l'INAO l'objectif de renforcer les collaborations avec l'ensemble des opérateurs afin de « mutualiser les outils pour dynamiser la production d'information socio-économique ».

# 3.2 Les observatoires régionaux des SIQO

Depuis 2015, l'INAO a entrepris la création d'observatoires régionaux des SIQO, en partenariat avec les Chambres régionales d'agriculture, les DRAAF, les IRQUA et les Régions.

La création d'observatoires régionaux ne résulte pas, de la part de l'INAO, d'une stratégie de couverture de l'ensemble du territoire national. Elle résulte avant tout d'une réponse de l'Institut aux demandes et aux initiatives locales accompagnées par les référents économiques des Directions territoriales.

Ces observatoires ont pour objectif commun de suivre et accompagner l'évolution de l'agriculture régionale sous SIQO et de favoriser leur connaissance et les promouvoir par des publications.

Les indicateurs communs sont mis à disposition par l'INAO, via l'OT-SIQO. Ils peuvent être complétés par des enquêtes ciblées.

Les règles d'attribution d'un produit sous signe à une région sont établies au cas par cas, selon les régions et les publications, soit selon la part des communes de l'aire présentes dans la région, soit selon le nombre d'opérateurs habilités de la région (au moins 20 % des opérateurs en général).

Ces règles d'affectation ne permettent pas une évaluation précise, pour une région donnée, du volume et du chiffre d'affaire d'un produit. Ceux-ci sont en effet sont mesurés à l'échelle nationale. Pour tourner cette difficulté, certains observatoires régionaux (Occitanie), conduisent leurs propres enquêtes auprès des ODG pour obtenir des données de production à l'échelle régionale.

CGAAER n° 17075 Page 68/114

L'INAO a conclu en 2012 une convention de partenariat avec le réseau des Instituts Régionaux de Qualité Agroalimentaire (IRQUA). Ce réseau permet une mutualisation des réflexions et des outils réalisés en faveur du développement des démarches qualité dans les filières agricoles et agroalimentaires. Ces instituts existent en Alsace (Alsace Qualité), Nouvelle Aquitaine (AANA), Occitanie (IRQUALIM), Normandie (IRQUA Normandie) et Hauts-de-France (Groupement régional qualité alimentaire). Là où ils existent, ils sont souvent moteurs de ces observatoires des SIQO.



Six observatoires sont créés à ce jour, un septième est en projet :

#### • Observatoire Occitanie

Depuis plus de 15 ans, l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire (IRQUALIM), avec la Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées, a développé un observatoire des SIQO afin de mesurer l'importance des productions sous signe officiel de qualité et d'origine dans l'économie agricole régionale. Dans le cadre d'une convention de partenariat signée en janvier 2018, entre l'IRQUALIM, la Chambre régionale d'agriculture, l'INAO, l'INRA (ODR) et la DRAAF Occitanie cet observatoire est devenu l'Observatoire régional des productions sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine en Occitanie. Sa première publication datée de juillet 2018, porte sur les données 2016 à l'image des chiffres-clés de l'observatoire national, mais avec en plus des données sur le nombre d'exploitations, la SAU et le cheptel sous SIQO.

# • Observatoire Auvergne-Rhône-Alpes

L'Observatoire Auvergne-Rhône-Alpes des SIQO, est né en janvier 2015 d'une convention entre la Chambre régionale d'agriculture, la DRAAF et l'INAO. La Chambre d'agriculture en est le moteur : elle anime le comité de pilotage, centralise les données, les analyse et réalise les publications. Deux mémentos ont été produits en 2015 et 2016 présentant les données statistiques et économiques sur

CGAAER n° 17075 Page 69/114

les Indications géographiques (AOC, AOP, IGP) produites dans cette région (nombre d'IG, contribution en volume et chiffre d'affaire à l'agriculture régionale et nationale).

# Observatoire Bourgogne-Franche-Comté

La DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec l'INAO, a publié en mai 2017, un mémento sur les Indications géographiques en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2015 sur le même format que le précédent.

#### Observatoire Grand-Est

Un Observatoire des signes d'identification de la qualité et de l'origine en région Grand-Est a été créé le 6 septembre 2017 par une convention entre la Chambre régionale d'agriculture, la DRAAF et l'INAO. Un mémento a été publié en 2018 pour les données 2016.

# • Observatoire Pays-de-la-Loire

L'Observatoire des produits sous signe officiel de qualité et d'origine de la région Pays de la Loire, a été lancé mi-2018, par une convention signée entre la Chambre régionale d'agriculture, la DRAAF la Région Pays de la Loire et l'INAO. L'observatoire s'intègre à l'Observatoire prospectif de l'agriculture des Pays de la Loire. La Chambre régionale d'agriculture en assure le pilotage, la centralisation, participe à l'analyse des données et prend en charge la production des publications. La publication d'un mémento annuel est prévue.

#### • Observatoire Hauts-de-France

Dans le cadre d'une convention de partenariat initiée en 2018, sept structures (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, INAO, Région Hauts-de-France, DRAAF Hauts-de-France, Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO) ont mutualisé leurs données et leurs compétences pour créer l'Observatoire régional des Hauts-de-France des SIQO.

Il est orchestré par le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire qui anime son Comité de pilotage et coordonne la publication annuelle.

Un premier mémento a été publié en mars 2019.

# • Projet d'observatoire Nouvelle-Aquitaine

La DRAAF de Nouvelle-Aquitaine a lancé la réalisation d'un mémento économique présentant l'ensemble des filières sous SIQO dans la nouvelle région. Il devrait paraître en 2019.

Les Chambres régionales d'agriculture et l'AANA ont manifesté à plusieurs reprise leur intérêt pour la création d'un observatoire dont la mise en place effective reste d'actualité.

# 3.3 Autres observatoires infrarégionaux

La filière fromagère savoyarde dispose avec le Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne (Ceraq) et l'Association des fromages traditionnels des alpes savoyardes (AFTAlp) de structures d'études, de recherche et d'accompagnement fédérant chambre d'agriculture et ODG.

CGAAER n° 17075 Page 70/114

Sans constituer à proprement parler un observatoire permanent, ces structures conduisent des études économiques visant à évaluer la dynamique des filières sous SIQO et leur impact.

L'étude ECOFIL (Économie des filières laitières) a analysé en 2013-2014, les performances économiques et sociales des filières fromagères sous IGP-AOP des Alpes du Nord (Abondance, Beaufort, Reblochon, Tome des Bauges, Tomme de Savoie, Emmental de Savoie). À partir de données comptables des exploitations fournies par Cerfrance et issues d'enquêtes auprès des transformateurs et affineurs, ont été calculés les flux monétaires entrants et sortants pour établir la valeur ajoutée créée. Une comparaison des indicateurs économiques par rapport à 2000 et entre les filières fromagères savoyardes est réalisée. Les emplois directs au sein des filières sont mesurés.

L'étude POLEM, a étudié la dynamique des exploitations laitières AOP et hors AOP en montagne. Deux nouveaux outils d'analyse de l'impact des filières sont en construction :

- RECONFIGURE vise à en rassembler les données et les acteurs pour produire d'une part des repères dans une logique d'appui aux exploitations et filières, d'autre part des analyses économiques sur long terme dans une logique d'appui aux structures, filières et territoires.
- SAGACITÉ vise à évaluer l'impact des politiques de gestion du lait et fromages par les interprofessions.

CGAAER n° 17075 Page 71/114

# Annexe 6: Enquête statistique annuelle INAO

Variables\Produits	1- Produits laitiers	
enquêtés	Questions	Info bulle
OP_PRODPRIM	Nombre de producteurs de lait habilités	y compris les producteurs fermiers
OP_BIO	Nombre d'opérateurs habilités ayant la	Nouvelle question: possibilité de répondre
OP_COND_COM	certification Agriculture Biologique Nombre d'établissements habilités effectuant	par une estimation y compris établissements d'affinage à
OP_PRODPRIMAVAL	exclusivement de l'affinage Nombre de producteurs fermiers habilités	façon
OP_FERMIERSAF	Nombre de producteurs fermiers habilités affineurs	c'est-à-dire affinant tout ou une partie de leur production
OP_TRANSFO	Nombre d'établissements de transformation habilité	
OP_TRANSFAF	Nombre d'établissements de transformation habilités effectuant l'affinage de tout ou partie de leur production	hors producteurs fermiers
TONCOM	Tonnage total commercialisé sous signe	pour les fromages : tonnage de fromages affinés mis sur le marché - ne pas comptabiliser les fromages vendus pour affinage
TONCOM_BIO	dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous signe ayant aussi le label Agriculture Biologique	Cette question est nouvelle, une estimation est acceptée
PM_PREMCOM_D1	Prix moyen départ établissement de transformation en € H.T./kg	
TONCOM_D1	Tonnage fermier commercialisé sous signe	pour les fromages : tonnage de fromages affinés mis sur le marché - ne pas comptabiliser les fromages vendus pour affinage
TONCOM_D2	Tonnage au lait cru commercialisé sous signe	pour les fromages : tonnage de fromages affinés mis sur le marché - ne pas comptabiliser les fromages vendus pour affinage
TONEXPOR	Tonnage total exporté sous signe	annage
NBPROD	Nombre de litres de lait produits sous cahier des	
NBPROD_D1	charges Nombre de litres de lait utilisés pour la production sous signe	
CAPREMCOM	Chiffre d'affaires estimé départ établissement de transformation en € H.T.	par estimation, le calcul du chiffre d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen départ établissement de transformation par le tonnage total commercialisé sous signe)
Variables\Produits enquêtés	2- Viandes	
enquetes	Questionnaire	Info bulle
OP_PRODPRIM	nombre d'éleveurs habilités	
OP_BIO	nombre d'éleveurs habilités ayant la certification Agriculture Biologique	
OP_COND_COM	nombre d'établissements d'abattage/découpe habilités	
OP_PRODPRIMPROD	nombre d'éleveurs ayant fait une déclaration de mise en engraissement/finition	
TONCOM	tonnage total commercialisé sous signe	
PM_PREMCOM_D1	prix moyen départ abattoir pour les femelles en € H.T./kg	
PM_PREMCOM_D2	prix moyen départ abattoir pour les mâles en €	

CGAAER n° 17075 Page 72/114

H.T./kg

TONCOM\_D1 tonnage de carcasses de femelles d'après les registres des sorties des

> commercialisées en AOP/AOC ateliers d'abattage

TONCOM D2 tonnage de carcasses de mâles commercialisées d'après les registres des sorties des

en AOP/AOC

**TONEXPOR** tonnage exporté en AOP/AOC **TONDET** tonnage vendu par les bouchers

**TONGMS** tonnage vendu en grandes et moyennes surfaces

**TONRESTO** tonnage vendu en restauration **TONVD** tonnage vendu en vente directe et

autoconsommation

**NBCOM** nombre de tetes commercialisées en AOP/AOC

NBCOM\_D1 nombre de femelles commercialisées en

AOP/AOC

NBCOM\_D2 nombre de mâles commercialisés en AOP/AOC

**NBPROD** nombre d'animaux mis à l'engraissement/finition

**NBPROD D1** nombre de femelles produites en AOP/AOC et

entrées à l'abattoir

**NBPROD D2** nombre de mâles produits en AOP/AOC et entrés

à l'abattoir

**CAPREMCOM** Chiffre d'affaires estimé départ abattoir en € H.T.

d'après les registres des sorties des

ateliers d'abattage

ateliers d'abattage

d'après les registres des sorties des

ateliers d'abattage

d'après les registres des sorties des

ateliers d'abattage

d'après les registres des entrées des

ateliers d'abattage

d'après les registres des entrées des

ateliers d'abattage

par estimation, le calcul du chiffre d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen départ abattoir

par le tonnage de carcasses commercialisées en AOP/AOC (mâles et

femelles))

PMCONSO\_PLUSVALUE plus value moyenne estimée à la vente au

consommateur en %

PMPROD\_D1 prix moyen payé au producteur pour les femelles

en € H.T./kg

PMPROD D2 prix moyen payé au producteur pour les mâles en

€ H.T./kg

**PLUSVALUEPROD** Plus-value AOP/AOC en sortie d'élevage en €

H.T./kg

MOYEN PROD NB nombre d'animaux des élevages d'après l'inventaire des troupeaux ou des

animaux aptes

hors producteurs fermiers

MOYEN PROD AUTRE d'après l'inventaire des troupeaux ou des nombre de femelles reproductrices

animaux aptes

**SURFPROD** superficies de pâturage en ha

Variables\Produits 3-Charcuteries

enquêtés

Questionnaire Info bulle

**OP PRODPRIM** Nombre d'éleveurs habilités

OP\_BIO nombre d'éleveurs habilités ayant la certification

Agriculture Biologique

OP COND COM nombre d'établissements d'abattage habilités OP\_PRODPRIMAVAL nombre de producteurs fermiers habilités

OP\_PRODPRIMPROD nombre d'éleveurs ayant mis des porcs en finition

OP\_TRANSFO nombre d'établissements de transformation

habilités

**TONCOM** tonnage commercialisé en AOP/AOC

TONCOM\_D1 dont tonnage fermier commercialisé en AOP/AOC

**TONEXPOR** tonnage exporté en AOP/AOC **TONDET** tonnage vendu par les détaillants

**TONGMS** tonnage vendu en grandes et moyennes surfaces

**TONRESTO** tonnage vendu en restauration

Page 73/114 CGAAER nº 17075

TONVD tonnage vendu en vente directe et

autoconsommation

NBCOM nombre de pièces commercialisées en AOP/AOC

NBPROD nombre de porcs abattus en AOP/AOC

CAPREMCOM chiffre d'affaires estimé à la première mise en

marché en € H.T.

Variables\Produits enquêtés

4- Volailles IGP, LR et dinde de Bresse

Questionnaire Info bulle

**OP\_PRODPRIM** nombre d'éleveurs habilités

OP\_BIO nombre d'éleveurs habilités ayant la certification

Agriculture Biologique

**OP\_COND\_COM** nombre d'établissements d'abattage/découpe

habilités

**OP\_TRANSFO** nombre d'établissements de transformation

habilités

TONCOM tonnage commercialisé sous signe
PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen départ abattoir en € H.T./kg

TONEXPOR tonnage exporté sous signe

NBCOM nombre de têtes commercialisées sous signe
NBCOM\_D1 dont nombre de têtes commercialisées en

découpe

**NBPROD** nombre de mises en place en système sous signe

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires à la première mise en marché en par estimation, le calcul du chiffre

€ H.T./kg

d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen départ abattoir par le tonnage commercialisé sous signe)

Variables\Produits enquêtés

5- Volaille de Bresse

Info bulle

OP\_PRODPRIM nombre d'éleveurs habilités

**OP\_BIO** nombre d'éleveurs habilités ayant la certification

Questionnaire

Agriculture Biologique

**OP\_COND\_COM** nombre d'établissements d'abattage et de tueries

habilités

TONCOM tonnage commercialisé en AOP/AOC

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen départ abattoir en € H.T./kg

TONEXPOR tonnage exporté en AOP/AOC

NBCOM nombre de têtes commercialisées en AOP/AOC

NBCOM\_D1 dont nombre de poulardes commercialisées en

AOP/AOC

NBCOM\_D2 dont nombre de chapons commercialisés en

AOP/AOC

**NBPROD** nombre de mises en place en AOP/AOC

NBPROD\_D1 dont nombre de poulardes mises en place en

AOP/AOC

NBPROD\_D2 dont nombre de chapons mis en place en

AOP/AOC

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé départ abattoir en € H.T.

par estimation, le calcul du chiffre d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen départ abattoir par le tonnage total commercialisé en

d'après le nombre de scellés

d'après le nombre de sceaux

d'après le nombre de sceaux

AOP/AOC)

d'identification

d'identification

Variables\Produits

enquêtés

6- Palmipèdes gras

Questionnaire Info bulle

CGAAER n° 17075 Page 74/114

**OP PRODPRIM** nombre d'éleveurs habilités

nombre d'éleveurs habilités ayant la certification OP\_BIO

Agriculture Biologique

OP COND COM nombre d'établissements d'abattage/découpe

habilités

**OP TRANSFO** nombre de conserveurs habilités

tonnage total commercialisé sous signe **TONCOM** 

En cas de commercialisation en association avec un autre signe (LR ou IGP), indiquer le total commercialisé du produit concerné par le questionnaire

estimation est acceptée

y compris magret

y compris bloc

Info bulle

par une estimation

estimation est acceptée

TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique

tonnage de confit de canard commercialisé sous

signe

TONCOM D2

sous signe

tonnage de foie gras cru de canard commercialisé En cas de commercialisation en association avec un autre signe (LR ou

IGP), indiquer le total commercialisé du produit concerné par le questionnaire

Nouvelle question: possibilité de répondre

TONCOM\_D3 tonnage de foie gras cru d'oie commercialisé sous

signe

TONCOM D4 tonnage de produits de découpe de canard

commercialisé sous signe

TONCOM\_D5 tonnage de produits de découpe d'oie

commercialisé sous signe

TONCOM\_D6 tonnage de foie gras de canard commercialisé

sous signe

TONCOM\_D7 tonnage de magret séché/fumé commercialisé

sous signe

**TONEXPOR** tonnage exporté sous signe

**NBPROD** nombre d'animaux gavés sous signe NBPROD\_D1 nombre d'oies gavées sous signe NBPROD\_D2 nombre de canards gavés sous signe

**CAPREMCOM** Chiffre d'affaires estimé en sortie d'abattage ou de

transformation en € H.T.

Variables\Produits

enquêtés

OP COND COM

TONCOM\_D1

7-œufs

Questionnaire **OP PRODPRIM** nombre d'éleveurs de pondeuses habilités

OP\_BIO nombre d'éleveurs habilités ayant la certification

Agriculture Biologique

nombre d'établissements de conditionnement

habilités

TONCOM tonnage d'œufs commercialisés sous signe

**TONCOM BIO** dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique

**TONEXPOR** tonnage exporté sous signe

**NBCOM** nombre d'œufs commercialisés sous signe

**NBPROD** nombre d'œufs labellisés

**CAPREMCOM** Chiffre d'affaires estimé sortie centres

d'emballage en € H.T.

MOYEN\_PROD\_NB nombre de poules pondeuses mises en place

sous signe

Variables\Produits

enquêtés

8- Miels

Questionnaire Info bulle

OP\_PRODPRIM nombre d'apiculteurs amateurs et professionnels

habilités

Page 75/114 CGAAER nº 17075

OP BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

> Agriculture Biologique par une estimation

OP\_COND\_COM Nombre de structures de conditionnement

habilitées

**TONCOM** tonnage de miel commercialisé sous signe En cas de commercialisation en

> association avec un autre signe (LR ou IGP), indiquer le volume commercialisé

du produit concerné (titre du questionnaire)

TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique

Cette question est nouvelle, une estimation est acceptée

**TONPROD** tonnage de miel récolté sous signe

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen en sortie de conditionnement en €

H.T./kg

**TONEXPOR** tonnage exporté sous signe

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé en sortie de

conditionnement en € H.T.

par estimation, le calcul du chiffre d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen en sortie de conditionnement par le tonnage total

commercialisé sous signe)

PMCONSO\_D1 prix moyen à la consommation en € T.T.C./kg PMPROD D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg MOYEN\_PROD\_NB nombre de ruches mises en place sous signe MOYEN\_PROD\_AUTRE nombre d'emplacements de ruchers mis en place

sous signe

Variables\Produits 9- produits oléicoles

enquêtés

**TONCOM** 

Questionnaire Info bulle

OP\_PRODPRIM nombre d'oléiculteurs habilités

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

Agriculture Biologique par une estimation

OP\_PRODPRIMAVAL nombre d'oléiculteurs transformateurs habilités

pour le produit concerné

OP\_PRODPRIMPROD nombre d'oléiculteurs ayant fait une déclaration de récolte d'olives

OP\_TRANSFO nombre d'établissements de transformation non oléiculteurs habilités pour le produit concerné

tonnage commercialisé du produit concerné en

AOP/AOC totale **TONCOM BIO** 

dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

**TONPROD** tonnage déclaré du produit concerné sous le

cahier des charges AOP/AOC

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen en sortie de transformation en €

H.T./kg **TONEXPOR** tonnage exporté du produit concerné en

AOP/AOC

**CAPREMCOM** Chiffre d'affaires estimé en sortie de

transformation en € H.T.

par estimation, le calcul du chiffre d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen en sortie de transformation par le tonnage

PMCONSO D1 prix moyen à la consommation en € T.T.C./kg PMPROD D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg

tonnage d'olives brutes récoltées

Nombre d'oliviers identifiés en AOP/AOC MOYEN\_PROD\_NB

**SURFID** superficie identifiée en AOP/AOC en ha

**SURFPROD** superficie récoltée en ha

**MOYEN PROD AUTRE** 

d'après les déclarations d'identification d'après les déclarations de récolte d'olives d'après les déclarations d'identification d'après les déclarations de récolte d'olives

d'après les déclarations de revendication

d'après les déclarations de fabrication

commercialisé en AOP/AOC

Page 76/114 CGAAER nº 17075

Variables\Produits 10- Produits végétaux (Fruit, Légumes et Céréales) IGP et Label Rouge enquêtés Questionnaire Info bulle OP\_PRODPRIM nombre de producteurs agricoles habilités OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre Agriculture Biologique par une estimation OP\_COND\_COM nombre d'établissements de conditionnement/commercialisation habilités OP\_PRODPRIMAVAL Nombre de producteurs conditionneurs/expéditeurs habilités nombre d'établissements de transformation **OP\_TRANSFO** habilités (s'il y a lieu) TONCOM tonnage commercialisé sous signe En cas de commercialisation en association avec un autre signe (LR ou IGP), indiquer le total commercialisé du produit concerné (titre du questionnaire) TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée **TONPROD** tonnage récolté sous signe PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen à l'expédition ou en sortie de prix logé pour le Coco de Paimpol transformation en € H.T./kg **TONEXPOR** tonnage exporté sous signe **NBCOM** Nombre de pièces commercialisées sous signe En particulier pour floriculture et pépinière. En cas de commercialisation en association avec un autre signe (LR ou IGP), indiquer le total commercialisé du produit concerné NBCOM\_D1 nombre de pièces commercialisées sous signe En particulier pour floriculture et ayant aussi le label agriculture biologique pépinière. Une estimation est acceptée. chiffre d'affaires à l'expédition ou en sortie de **CAPREMCOM** par estimation, le calcul du chiffre transformation en € H.T. d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen départ éts de transformation par le tonnage total commercialisé sous signe) PMCONSO\_D1 prix moyen à la consommation en € T.T.C./kg PMPROD D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg MOYEN PROD NB nombre d'arbres sous signe **SURFID** superficie plantée sous signe en ha d'après les déclarations d'ensemencement pour le Coco de Paimpol Variables\Produits 11- Produits végétaux AOC enquêtés Questionnaire Info bulle OP\_PRODPRIM nombre de producteurs agricoles habilités OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre Agriculture Biologique par une estimation OP\_COND\_COM nombre d'établissements de tri, stockage, non producteurs agricoles conditionnement et expédition habilités OP\_PRODPRIMAVAL Nombre de producteurs habilités effectuant du stockage, du conditionnement ou de l'expédition OP\_PRODPRIMPROD nombre de producteurs ayant souscrit une ou une déclaration de production et déclaration de récolte commercialisation (figue de Solliès) ou avant demandé des vignettes d'identification (raisins) **TONCOM** tonnage commercialisé en AOP/AOC **TONCOM BIO** dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée **TONPROD** tonnage récolté en AOP/AOC d'après les déclarations de récolte ou les déclarations de production et commercialisation PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen à l'expédition en € H.T./kg

CGAAER n° 17075 Page 77/114

**TONEXPOR** tonnage exporté en AOP/AOC

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé à l'expédition en € H.T. par estimation, le calcul du chiffre

d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen à l'expédition par le tonnage commercialisé en AOP/AOC

PMCONSO D1 prix moyen à la consommation en € T.T.C./kg

PMPROD\_D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg

MOYEN\_PROD\_NB nombre d'arbres en AOP/AOC

**SURFID** superficie identifiée en AOP/AOC en ha **SURFPROD** Superficie en production en AOP/AOC en ha d'après les déclarations d'identification d'après les déclarations d'identification superficie récoltée pour les vergers ou

vignes, superficie plantée ou semée pour

d'après les déclarations de récolte

d'après les déclarations de

d'après les déclarations de

d'après les déclarations de

En équivalent châtaignes fraîches

commercialisation

commercialisation

commercialisation

les plantes annuelles

Variables\Produits

enquêtés

Questionnaire Info bulle

nombre de producteurs habilités **OP PRODPRIM** 

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

> Agriculture Biologique par une estimation

12- Chataigne d'Ardèche

OP\_COND\_COM nombre d'établissements de conditionnement et non producteurs agricoles expédition habilités

OP\_PRODPRIMPROD nombre de producteurs habilités ayant souscrit

une déclaration de récolte

**OP\_TRANSFO** nombre d'établissements de transformation non producteurs agricoles habilités

**TONCOM** tonnnage total commercialisé en AOP/AOC En équivalent châtaignes fraîches

TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une estimation est acceptée

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique

**TONPROD** tonnage de châtaignes revendiquées en

AOP/AOC

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen de la farine en sortie de transformation

en € H.T./kg

PM\_PREMCOM\_D2 prix moyen à l'expédition des châtaignes fraîches

en € H.T./kg

PM\_PREMCOM\_D3 prix moyen à l'expédition des châtaignes sèches

en € H.T./kg

TONCOM D1 tonnage de châtaignes fraîches commercialisées d'après les déclarations de commercialisation

en AOP/AOC

TONCOM D2 tonnage de châtaignes sèches commercialisées

en AOP/AOC

TONCOM D3 dont tonnage de châtaignes fraîches pour

l'industrie commercialisées en AOP/AOC

TONCOM D4 tonnage de farine de châtaigne commercialisée

en AOP/AOC

**TONEXPOR** tonnage total exporté en AOP/AOC

TONEXPOR\_D1 tonnage de farine de châtaigne exportée en

AOP/AOC

**TONEXPOR D2** tonnage de châtaignes exportées en AOP/AOC

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires à la première mise en marché en

€ H.T.

PMCONSO\_D1 prix moyen à la consommation de la farine de

châtaigne en € T.T.C./kg

prix moyen à la consommation des châtaignes PMCONSO\_D2

fraîches en € T.T.C./kg

PMCONSO\_D3 prix moyen à la consommation des châtaignes

sèches en € T.T.C./kg

PMPROD D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg

MOYEN\_PROD\_NB nombre d'arbres identifiés en AOP/AOC

**MOYEN PROD AUTRE** tonnage de châtaignes récoltées en AOP/AOC

**SURFID** superficie identifiée en AOP/AOC en ha prix des châtaignes fraîches

d'après les déclarations de récolte

CGAAER nº 17075 Page 78/114 Variables\Produits 14- farine de châtaigne corse

enquêtés Questionnaire Info bulle

OP\_PRODPRIM nombre de producteurs de châtaignes habilités

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

Agriculture Biologique par une estimation nombre de producteurs de châtaignes habilités OP\_PRODPRIMPROD

ayant souscrit une déclaration de récolte **OP\_TRANSFO** 

nombre d'établissements de transformation

hahilités

tonnage commercialisé en AOP/AOC au 30 avril **TONCOM** d'après les déclarations de transformation

et de stock

TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

**TONPROD** tonnage de farine de châtaigne produite en d'après les déclarations de transformation

AOP/AOC et de stock

PM PREMCOM D1 prix moyen de la farine en sortie de transformation

en € H.T./kg

**TONEXPOR** tonnage de farine de châtaigne AOP/AOC exporté

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé en sortie de par estimation, le calcul du chiffre

> transformation en € H.T. d'affaires se fait automatiquement en multipliant le prix moyen en sortie de

> > Info bulle

transformation par le tonnage commercialisé en AOP/AOC)

PMCONSO\_D1 prix moyen de la farine à la consommation en €

T.T.C./kg

PMPROD\_D1 prix moyen des châtaignes payé au producteur en

€ H.T./kg

MOYEN PROD NB nombre d'arbres identifiés en AOP/AOC d'après les déclarations d'identification

MOYEN\_PROD\_AUTRE tonnage de châtaignes récoltées en AOP/AOC d'après les déclarations de récolte

**SURFID** superficie plantée en AOP/AOC en ha d'après les déclarations d'identification **SURFPROD** superficie récoltée en AOP/AOC en ha d'après les déclarations de récolte

15- Noix Variables\Produits enquêtés

Questionnaire

OP\_PRODPRIM

nombre de producteurs habilités

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

Agriculture Biologique par une estimation non producteurs agricoles

OP\_COND\_COM nombre d'établissements de conditionnement et expédition habilités

OP\_PRODPRIMAVAL nombre de producteurs expéditeurs habilités

OP PRODPRIMPROD nombre de producteurs habilités ayant souscrit

une déclaration de récolte

TONCOM tonnage commercialisé en AOP/AOC en

équivalent noix sèches

TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

**TONPROD** tonnage récolté en AOP/AOC d'après les déclarations de récolte

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen à l'expédition des cerneaux en €

H.T./kg

PM\_PREMCOM\_D2 prix moyen à l'expédition des noix fraîches en €

H.T./kg

PM\_PREMCOM\_D3 prix moyen à l'expédition des noix sèches en €

H.T./kg

TONCOM D1 tonnage de noix fraîches commercialisées en

AOP/AOC

TONCOM D2 tonnage de noix sèches commercialisées en

AOP/AOC

TONCOM D3 tonnage de cerneaux commercialisés en

AOP/AOC

**TONEXPOR** tonnage exporté en AOP/AOC en équivalent noix

CGAAER nº 17075 Page 79/114 sèches

**TONEXPOR D1** tonnage de cerneaux de noix exporté en

AOP/AOC

TONEXPOR\_D2 tonnage de noix sèches exporté en AOP/AOC **CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé à l'expédition en € H.T. PMCONSO\_D1 prix moyen à la consommation des cerneaux en €

H.T./kg

prix moyen à la consommation des noix fraîches PMCONSO\_D2

en € T.T.C./kg

prix moyen à la consommation des noix sèches PMCONSO\_D3

en € T.T.C./kg

PMPROD\_D1 prix moyen des noix fraîches payé au producteur

en € H.T./kg

PMPROD D2 prix moyen des noix sèches payé au producteur

en € H.T./kg

MOYEN PROD NB nombre de noyers en AOP/AOC/AOP d'après les déclarations de noyers

**SURFID** superficie plantée en AOP/AOC en ha d'après les déclarations de noyers SURFPROD superficie récoltée en AOP/AOC en ha d'après les déclarations de récolte

Variables\Produits

16- Piment d'Espelette

enquêtés

Questionnaire Info bulle

OP\_PRODPRIM nombre total de producteurs habilités

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

par une estimation

stocks

stocks

stocks

non producteurs agricoles

d'après les déclarations de récolte

d'après les récapitulatifs des volumes et

En équivalent piment frais

OP\_COND\_COM nombre d'établissements de conditionnement non producteurs agricoles

habilités

OP\_PRODPRIMAVAL nombre de producteurs transformateurs piments en cordes et en poudre

conditionneurs habilités

**OP FERMIERSAF** 

OP PRODPRIMPROD nombre de producteurs habilités ayant souscrit

Agriculture Biologique

une déclaration de début de récolte

nombre d'établissements de transformation **OP TRANSFO** 

habilités

**TONCOM** tonnage total commercialisé en AOP/AOC En équivalent piment frais

**TONCOM BIO** dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

**TONPROD** tonnage récolté en AOP/AOC

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen de gros des piments en corde en €

H.T./20 piments

PM\_PREMCOM\_D2 prix moyen de gros des piments en poudre en €

H.T./kg

PM\_PREMCOM\_D3 prix moyen de gros des piments en vrac en €

H.T./kg

TONCOM\_D1 tonnage de piments en cordes commercialisés en d'après les récapitulatifs des volumes et

AOP/AOC

TONCOM\_D2 tonnage de piments en poudre commercialisés en d'après les récapitulatifs des volumes et

AOP/AOC

TONCOM D3 tonnage de piments entiers frais commercialisés

en AOP/AOC

**TONEXPOR** Tonnage total exporté sous signe

TONEXPOR\_D1 tonnage de piments en cordes exportés en

AOP/AOC

**TONEXPOR D2** tonnage de piments en poudre exportés en

AOP/AOC

**CAPREMCOM** Chiffre d'affaires estimé au stade de gros en €

H.T.

PMCONSO D1 prix moyen à la consommation des piments en

corde en € T.T.C./ 20 piments

PMCONSO D2 prix moyen à la consommation des piments en

poudre en pots de 50 g en € T.T.C./kg

Page 80/114 CGAAER nº 17075

PMCONSO D3 prix moyen à la consommation des piments en

poudre en kg en € T.T.C./kg

MOYEN\_PROD\_NB nombre de plants plantés en AOP/AOC d'après les déclarations annuelles de

plantation

**SURFID** d'après les déclarations annuelles de superficie plantée en AOP/AOC en ha

plantation

Variables\Produits

enquêtés

TONCOM BIO

17- foin de Crau

Questionnaire Info bulle OP\_PRODPRIM

nombre de producteurs agricoles habilités

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

Agriculture Biologique par une estimation

OP\_PRODPRIMPROD nombre de producteurs ayant souscrit une

déclaration de commercialisation

**TONCOM** d'après les déclarations de tonnage commercialisé en AOP/AOC commercialisation

dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

**TONPROD** tonnage total récolté en AOP/AOC d'après les déclarations de

commercialisation de la première coupe

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen de commercialisation en grosses

balles en € H.T./kg

PM PREMCOM D2 prix moyen de commercialisation en petites balles de la première coupe

en € H.T./kg

**TONEXPOR** tonnage exporté en AOP/AOC

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé à la première

commercialisation € H.T.

**SURFID** superficie identifiée en AOP/AOC en ha

Variables\Produits

enquêtés Questionnaire 18- huile essentielle de lavande de Haute Provence

Info bulle

**OP PRODPRIM** nombre de producteurs agricoles habilités

nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre OP\_BIO

par une estimation Agriculture Biologique

dont nombre de producteurs agricoles distillateurs OP\_PRODPRIMAVAL

habilités

**OP TRANSFO** nombre d'établissements de distillation non y compris coopératives

producteurs agricoles habilités

**TONCOM** tonnage commercialisé en AOP/AOC

**TONCOM BIO** dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

> signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

TONPROD tonnage d'huile essentielle distillée sous cahier d'après les fiches de distillation

des charges AOP/AOC

PM\_PREMCOM\_D1 Prix moyen de la lavande AOC en sortie de

distillation en € H.T./kg

Prix moyen de la lavande clonale en sortie de PM\_PREMCOM\_D2

distillation en € H.T./kg

Prix moyen de la lavande de population non PM\_PREMCOM\_D3

AOP/AOC en sortie de distillation en € H.T./kg

**TONEXPOR** tonnage exporté en AOP/AOC

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires estimé en sortie de distillation en

€ H.T

**SURFID** superficie plantée en AOP/AOC en ha d'après les déclarations cadastrales

Variables\Produits

enquêtés

19- Conchyliculture

Info bulle Questionnaire

**OP PRODPRIM** nombre d'exploitants habilités

Page 81/114 CGAAER nº 17075

OP BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

Agriculture Biologique

OP\_COND\_COM nombre d'établissements de conditionnement

habilités

**TONCOM** tonnage commercialisé sous signe

**TONCOM BIO** dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une

> signe ayant aussi le label Agriculture Biologique estimation est acceptée

par une estimation

PM PREMCOM D1 prix moyen à l'expédition en € H.T./kg

**TONEXPOR** tonnage exporté sous signe

**CAPREMCOM** Chiffre d'affaires estimé en sortie de

conditionnement en € H.T.

PMCONSO\_D1 prix moyen à la consommation en € T.T.C./kg PMPROD D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg

MOYEN\_PROD\_NB nombre de pieux exploités sous signe pour les moules de bouchot MOYEN PROD AUTRE longueur de lignes exploitées sous signe en km pour les moules de filières

Surface exploitée en ha **SURFPROD** pour les huîtres

Variables\Produits 20- Autres

enquêtés

**TONEXPOR** 

Questions Info bulle

nombre de producteurs de matière première **OP\_PRODPRIM** 

habilités nombre de pêcheurs le cas échéant

OP\_BIO nombre d'opérateurs habilités ayant la certification Nouvelle question: possibilité de répondre

Agriculture Biologique par une estimation

OP\_COND\_COM Nombre d'établissements de

conditionnement/commercialisation non

producteurs habilités

OP\_PRODPRIMAVAL Nombre de producteurs de matière première

conditionneurs/expéditeurs habilités première transformateur pour la farine

OP\_TRANSFO nombre d'établissements de transformation

habilités

**TONCOM** tonnage commercialisé sous signe

TONCOM\_BIO dont, le cas échéant, tonnage commercialisé sous Cette question est nouvelle, une estimation est acceptée

signe ayant aussi le label Agriculture Biologique

**TONPROD** tonnage produit sous signe Le cas échéant: tonnage pêché sous

signe

PM\_PREMCOM\_D1 prix moyen à l'expédition ou en sortie de

transformation en € H.T./kg tonnage exporté sous signe

**CAPREMCOM** chiffre d'affaires à la première mise en marché en

€ H.T.

PMCONSO D1 prix moyen à la consommation en € T.T.C./kg PMPROD\_D1 prix moyen payé au producteur en € H.T./kg

21-Boissons Spiritueuses

Questionnaire Info bulle

OP PRODPRIM Eaux de vie de fruits, de cidre, de poiré,

pommeau: Producteurs de fruits

(elaborateurs ou pas)

Eaux de vie de vin et liqueurs:Viticulteur

Nombre producteurs de matière première (habilités dans l'IG de boissons

spiritueuses, inclus bouilleurs de cru). producteur de fruits ou plantes Rhums: Planteurs (Producteurs de

de matière première, ou de poissons, ou

Nombre de producteurs de matière

cannes à sucre)

Page 82/114 CGAAER nº 17075

OP PRIM		Eaux de vie de fruits, de vins, de marc, de
OF_FIXIN	Nombre fournisseurs ou collecteurs de produit à	cidre, de poiré, pommeau:,liqueurs Négociants (acheteurs de fruits ou de produit intermédiaire (cidre ou poiré)) Eaux de vie de marc ou de vin:
	distiller	Négociants vinificateurs et coopératives de vinification Rhums: Produteurs de mélasse (sucreries) Whisky et Genièvre Flandre-Artois: Brasseurs (hors brasseurs-distillateurs) Genièvre Flandre- Artois: Fabricant
OP_COND_COM	Nombre de pré-embouteilleurs (négociants non	Eaux de vie de marc ou de vin:
OP_PRODPRIMAVAL	eleveurs)	Préconditionneurs Eaux de vie de fruits, cidre, poiré,
		pommeau: Bouilleurs de crus
		(Producteurs de fruits ou de cidre élaborateur d'eau de vie; ou Viticulteurs élaborateurs)
	Nombre de producteurs-transformateurs ou	Liqueurs: Producteurs liquoristes
	producteurs-elaborateurs	élaborateurs de rhum
OP_TRANSFO		Eaux de vie de fruits, de cidre, de poiré, de marc, pommeau: Distillateurs non producteurs de matière première (fruits ou
	Nombre de distillateurs ou d'élaborateur non	cidro)
	producteurs	professions et
		bouilleurs à facon Liqueurs:Liquoristes non producteurs
		Rhums et Whisky: Distilleries
OP_TRANSFAF	Nombre d'éleveurs non producteur	
TONCOM	Expéditions en volume sous signe (non destinées à la transformation) (hl Alcool Pur)	
TONFROD	Production revendiquée (hl d'Alcool Pur)	
TONSTOCK		
TONSTOCK	Stock (hl AP)	
TONPROD_DECL		
	Stock (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac;
TONPROD_DECL	Stock (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac);
TONPROD_DECL	Stock (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne);
TONPROD_DECL	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois);
TONPROD_DECL	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de
TONPROD_DECL	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky);
TONPROD_DECL TONPROD_D1	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados)
TONPROD_DECL	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac);
TONPROD_DECL TONPROD_D1	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP)	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie)
TONPROD_DECL TONPROD_D1	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme;
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme; Borderies (Cognac); Armagnac Ténareze;
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1 Production Détail 2	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme; Borderies (Cognac);
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1  Production Détail 2  Production Détail 3	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme; Borderies (Cognac); Armagnac Ténareze; Muscat de Frontignan (marc du Languedoc) Rhum agricole;Fins Bois
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2  TONPROD_D3	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1 Production Détail 2	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme; Borderies (Cognac); Armagnac Ténareze; Muscat de Frontignan (marc du Languedoc) Rhum agricole;Fins Bois (Cognac);Blanche Armagnac; Marc du Languedoc Blanc
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2  TONPROD_D3	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP) Production Détail 1  Production Détail 2  Production Détail 3	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme; Borderies (Cognac); Armagnac Ténareze; Muscat de Frontignan (marc du Languedoc) Rhum agricole;Fins Bois (Cognac);Blanche Armagnac; Marc du Languedoc Blanc Rhum agricole blanc;
TONPROD_DECL TONPROD_D1  TONPROD_D2  TONPROD_D3  TONPROD_D4	Stock (hl AP) Volume déclassé (hors IG) (hl AP)  Production Détail 1  Production Détail 2  Production Détail 3  Production Détail 4	Rhum blanc; Grande Champagne (Cognac); Bas Armagnac; Banyuls (Dénomination géographique complémentaire-DGC-Marc du Languedoc); Cornouaille (Pommeau de Bretagne); Blanche (eaux de vie)(= Quantités revendiquées-Quantités mises sous bois); Total DGC** (eaux de vie de vins-AOP de vins des CdR); single malt (Whisky); Production fermière (calvados) Rhum vieux; Petite Champagne (Cognac); Haut Armagnac; Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc);DGC Blanche (eaux de vie) Rhum Grand Arôme; Borderies (Cognac); Armagnac Ténareze; Muscat de Frontignan (marc du Languedoc) Rhum agricole;Fins Bois (Cognac);Blanche Armagnac; Marc du Languedoc Blanc

CGAAER n° 17075 Page 83/114

TONPROD_D7	Production Détail 7	Rhum Marie Galante; Esprit de Cognac
PM_PREMCOM_D1	Prix H.T. moyen à la première commercialisation en euros par hl d'Alcool Pur (Ventes totales	
TONCOM_D1	valeur/volume) Volume (hl AP) commercialisé détail 1	Eaux de vie et marc Blanc/Blanche; Rhums blancs; Pommeau de Bretagne: Cornouaille; Whisky: single malt
TONCOM_D2	Volume (hl AP) commercialisé détail 2	VS ou vieux (sauf Rhum) ou vieille ou Rhum de Martinique élevé sous bois
TONCOM_D3	Volume (hl AP) commercialisé détail 3	VSOP; très vieille/très vieux; Napoléon (Fine de Bordeaux);Rhum vieux
TONCOM_D4	Volume (hl AP) commercialisé détail 4	XO ou hors d'âge ou mentions équivalentes correspondant aux règles du
TONCOM_D5	Volume (hl AP) commercialisé détail 5	cahier des charges Bas Armagnac;Production fermière VS (Calvados);Grande Champagne (Cognac);DGC total (eaux de vie); Banyuls (Marc du Languedoc); Rhum agricole (sauf Guyane)
TONCOM_D6	Volume (hl AP) commercialisé détail 6	Haut Armagnac; Production fermière VSOP (calvados); Petite Champagne (Cognac); DGC -AOP de vins des CdR vieille (eaux-de-vie); Muscat de Saint Jean de Minervois (Marc du Languedoc); Rhum
TONCOM_D7	Volume (hl AP) commercialisé détail 7	agricole blanc (sauf Guyane) Armagnac Ténareze; Production fermière XO (Calvados); Fine Champagne (Cognac); Muscat de Frontignan (Marc du Languedoc); Rhum agricole vieux; DGC (AOP de vins des CdR) Hors d'âge ou mentions équivalentes correspondant aux règles du cahier des charges (eaux de vie)
TONCOM_D8	Volume (hl AP) commercialisé détail 8	Blanche Armagnac; Borderies (Cognac); Rhum agricole XO (sauf Guyane)
TONCOM_D9	Volume (hl AP) commercialisé détail 9	Fins Bois (Cognac);Rhum Grand Arôme;Marie Galante (Rhum Guadeloupe)
TONCOM_D10	Volume (hl AP) commercialisé Bois ordinaires (cognac)	Guadeloupey
TONCOM_D11 TONEXPOR	Volume (hl AP) commercialisé Esprit de Cognac Volumes exportés (hl Alcool Pur)	Estimation acceptée
TONEXPOR_D1	Volumes vendus Union Européenne hors France	
TONEXPOR_D2	(hl AP***) Volumes vendus hors UE (hl AP***)	
TONEXPOR_D3	Dont volumes vendus Asie	
TONEXPOR_D4	Dont volumes vendus Amerique du Nord	
TONEXPOR_D5	Dont volumes vendus Amérique du Sud	
TONEXPOR_D6	Dont volumes vendus Océanie	
TONEXPOR_D7	Dont volumes vendus Afrique	
TONCOMFR	Volumes vendus en France(hl Alcool Pur)	
TONRESTO	Sorties destinées à la transformation	
NBCOM_D1	Nombre d'hl d'Alcool Pur commercialisé en vrac Nombre d'hl d'Alcool Pur commercialisé en	
NBCOM_D2	bouteille	
PMCONSO_D1	Prix T.T.C. moyen à la consommation en euros par hl	

CGAAER n° 17075 Page 84/114

MOYEN\_PROD\_NB Nombre d'appareils de distillation une réponse est attendue dès lors que les

conditions de distillation sont définies

cahier des charges par des conditions de

production spécifiques

dans le cahier des charges

SURFID Surface identifiée consacrées à la production de une réponse est attendue dès lors que la

la matière première (ha)\* matiere premiere est encadrée dans le cahier des charges par des conditions de

production spécifiques

#### 22-Cidres et autres boissons

	22-Cidres et autres boissons			
	Questionnaire Aide			
OP_PRODPRIM	Nombre producteurs de fruits			
OP_PRIM	Nombre de négociants en fruits			
OP_COND_COM	Nombre de conditionneurs			
OP_PRODPRIMAVAL	Nombre de producteurs-transformateurs			
OP_TRANSFO	Nombre de transformateurs non producteurs			
TONCOM	Volume commercialisé (hl)			
TONCOMFR	Volumes vendus en France(hl Alcool Pur)			
TONRESTO	Sorties destinées à la transformation			
NBCOM_D1	Nombre d'hl commercialisé en vrac			
NBCOM_D2	Nombre d'hl commercialisé en bouteille			
TONPROD	Production revendiquée (hl )			
TONSTOCK	Stock (hl)			
TONPROD_DECL	Volume déclassé (hors IG) (hI AP)			
PM_PREMCOM_D1	Prix H.T. moyen à la première commercialisation en euros par hl (Ventes totales valeur/volume)			
TONEXPOR	Volumes exportés (hl) Estimation acceptée			
TONEXPOR_D1	Volumes vendus Union Européenne hors France			
TONEXPOR_D2	(hl) Volumes vendus hors UE (hl)			
TONEXPOR_D3	Dont volumes vendus Asie			
TONEXPOR_D4	Dont volumes vendus Amerique du Nord			
TONEXPOR_D5	Dont volumes vendus Amérique du Sud			
TONEXPOR_D6	Dont volumes vendus Océanie			
TONEXPOR_D7	Dont volumes vendus Afrique			
PMCONSO_D1	Prix T.T.C. moyen à la consommation en euros			
SURFID	par hl Surface identifiée consacrées à la production de Une réponse est attendue dès lors que la la matière première (ha)* matière première est encadrée dans le			

CGAAER n° 17075 Page 85/114

# Annexe 7 : Données de l'observatoire économique des SIQO

# Données intégrées sur les fromages (Crottin de Chavignol, Ossau-Iraty et Reblochon) (mars 2019)

SourceIndicateursPériodeFAM - PanelsNombre d'acheteurs dans le panel, Nombre d'actes d'achat par<br/>acheteur (Fréquence d'achat)10 ans<br/>(de 2008 à 2017)

Pénétration en %, Pénétration qualifiée en %

Prix moyen €/kg TTC

Quantités achetées extrapolées en milliers de tonnes, Quantités achetées par acte en kg, Quantités achetées pour 100 ménages en kg

Somme dépensées extrapolées en k€, Somme dépensées pour 100 ménages en €, Sommes dépensées par acheteur en €, Sommes

dépensées par acte en €

FAM – RNM Prix moyen €/kg HT 13 ans

Prix moyen €/pièce HT (de 2005 à 2017)

11 ans

(2006 à 2016)

(de 2006 à 2018)

INAO - Enquête Chiffre d'affaires estimé en première mise en marché en € HT

INAO/CNAOL Nombre de litres de lait produits sous cahier des charges

Nombre de litres de lait utilisés pour la production sous signe

Nombre de producteurs de lait habilités Nombre de producteurs habilités

Nombre de producteurs habilités affineurs

Nombre de producteurs habilités ayant la certification Agriculture

Biologique

Nombre d'établissements de transformation habilités

Nombre d'établissements de transformation habilités effectuant

l'affinage de tout ou partie de leur production

Nombre d'établissements habilités effectuant exclusivement de

l'affinage

Prix moyen en première mise sur le marché en €/kg HT Tonnage commercialisé en première mise sur le marché

Tonnage commercialisé en première mise sur le marché ayant aussi le

label Agriculture Biologique

Tonnage exporté en première mise sur le marché

FAM & SSP -EML Prix du lait produit par les producteurs respectant le cahier des charges 2017

SIQO et déclaré par les transformateurs répondants à l'enquête EML

(calculé à partir de 64% du volume total fabriqué) en €/1000L Volume de lait produit par les producteurs respectant le cahier des charges SIQO et collecté par les transformateurs répondants à l'enquête EML (représente 95% du volume total en 2017) en L

SSP - EAL Nombre d'établissement de transformation habilité (collecte >1800hl / 15 ans an) (2002 à 2016)

Tonnage produit avant affinage

Données intégrées sur les AOP Bergerac et Pécharmant (mars 2019)

Source Indicateurs Période
DGDDI - CVI Volume vin AOP/IGP dans la limite du rendement autorisé 12 ans

Superficie de la récolte

Part de la récolte apportée en cave coopérative Part de la récolte apportée en cave particulière

Rendement

Nombre d'établissements producteurs

CGAAER n° 17075 Page 86/114

# Données intégrées sur les poulets IGP, LR et IGP-LR (mars 2019)

Source **Indicateurs** Période FAM - Panels Nombre d'acheteurs dans le panel, Nombre d'actes d'achat par 4 ans Kantar acheteur (de 2013 à 2016) Part de marché valeur / marché en %, Part de marché valeur relative (vs parent, regroupement supérieur) en % Anomalie: non Part de marché volume / marché en %, Part de marché volume relative disponible dans (vs parent, regroupement supérieur) en % VisioNet Pénétration en %, Pénétration qualifiée en % Pénétration relative (vs parent, catégorie supérieur) en %, Pénétration relative / marché en % Prix moven €/ka TTC Quantités achetées extrapolées en milliers de tonnes, Quantités achetées par acte en kg, Quantités achetées pour 100 ménages en kg Somme dépensées extrapolées en k€, Somme dépensées pour 100 ménages en €, Sommes dépensées par acheteur en €, Sommes dépensées par acte en € Prix moyen €/kg TTC FAM - RNM 10 ans (de 2008 à 2017) SSP - EAQV Volumes abattus en tonnes 14 ans (de 2004 à 2017) FAM - OFPM Indicateur de marge brute agrégée industrie + distribution en GMS en 11 ans €/kg HT vendu au détail (2007 à 2017) Coût entrée abattoir en €/kg HT vendu au détail en GMS Prix moyens "purs" au détail en GMS (hyper + super) en €/kg HT Tous les Prix entrée abattoir en €/kg carcasse HT indicateurs ne sont Coût de production moyen avec charges supplétives en € HT par kg de pas forcément carcasse produit renseignés sur Charges variables en € HT par kg de carcasse produit l'ensemble de la Prix de l'aliment en € HT par kg de carcasse produit période Prix du poussin en € HT par kg de carcasse produit Charges fixes (hors main d'œuvre non salariée) en €HT par kg de carcasse produit Charges supplétives (main d'œuvre non salariée) en € HT par kg de

# Données intégrées sur les pommes AOP et IGP (mars 2019)

carcasse produit

Source Indicateurs Période FAM - Kantar Nombre d'actes d'achat par acheteur (Fréquence d'achat) 6 ans Part de marché valeur / marché en %, Part de marché valeur relative (de 2001 à 2016) (vs parent, regroupement supérieur) en % Part de marché volume / marché en %, Part de marché volume relative (vs parent, regroupement supérieur) en % Pénétration en %, Pénétration qualifiée en % Pénétration relative (vs parent, catégorie supérieur) en %, Pénétration relative / marché en % Prix moyen €/kg TTC Quantités achetées extrapolées en milliers de tonnes, Quantités achetées par acte en kg, Quantités achetées pour 100 ménages en kg Somme dépensées extrapolées en k€, Somme dépensées pour 100 ménages en €, Sommes dépensées par acheteur en €, Sommes dépensées par acte en € FAM - RNM Prix moyen €/kg HT 11 ans Prix moyen €/kg TTC (de 2007 à 2017)

CGAAER n° 17075 Page 87/114

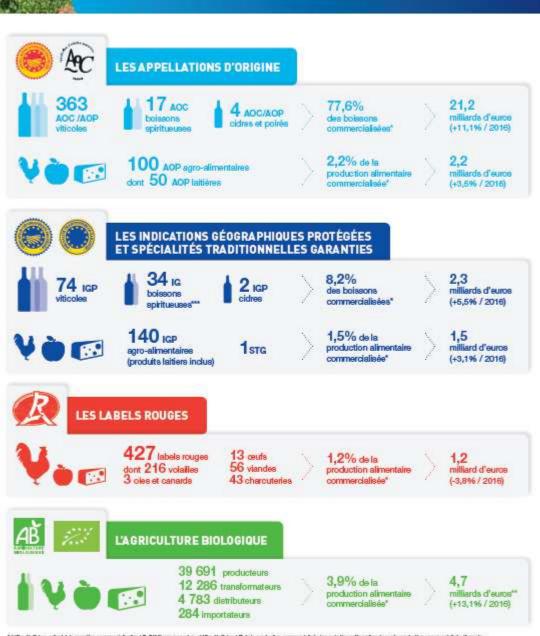
# Annexe 8: Fiche Munster de l'OT-SIQO



CGAAER n° 17075 Page 88/114

# Annexe 9 : Extrait des Chiffres-clé INAO 2017





"driffer d'affaires estimé à la première commercialisation HF (MMS) par rapport au crisfire d'affaires HT de la production commercialisale liteux de l'on quâte retionale sur la production commercialisale liteux de l'on quâte retionale sur la production commercialisale playeste.
2017; dans industries agre all mentaires. "Agames bio, production HT en gros." He cont pas l'educe les bottones spirite aures ACC qui sont également à su indication géographiques au releaux auropéen.

















CGAAER n° 17075 Page 89/114

# Annexe 10 : Mémento Observatoire des IG en Auvergne-Rhône-Alpes

#### Extrait du mémento 2016



CGAAER n° 17075 Page 90/114

# Annexe 11: Strength 2 Food

Strength2Food est un projet ambitieux (7 millions d'euros financés sur 5 ans par l'UE) qui a débuté en mars 2016 et est coordonné par Matthew Gorton, professeur en marketing et co-responsable du groupe Marketing, opérations et systèmes de l'Université de Newcastle (UNEW). Il regroupe une équipe de 13 partenaires universitaires européens, dont pour la France l'unité CESAER de l'INRA Dijon et d'AgroSup Dijon, 2 partenaires universitaires de pays tiers (Kasetsart University de Thaïlande et Universty of Economics Ho Chi Minh City du Vietnam) et 3 partenaires de communication et de formation. En outre un comité consultatif des parties prenantes a été constitué pour garantir une "approche multi-acteurs". Il est composé de 8 acteurs internationaux et nationaux des États membres et des pays associés, parmi lesquels figurent Sabine Edelli de l'INAO et Emilie Vandecandelaere de la FAO.

Le projet part du constat que récemment, dans l'Union européenne, tant la politique de qualité que celle des achats publics de denrées alimentaires ont fait l'objet de réformes et que ces réformes sont axées sur l'amélioration et la promotion de systèmes qui protègent les logos de qualité et tiennent compte de critères environnementaux, sociaux et d'innovation dans l'attribution des marchés publics aux acheteurs et fournisseurs. Fort de ce constat, le consortium de chercheurs a pour idée que des recherches plus approfondies sont nécessaires:

- •sur la manière dont les logos de qualité peuvent être davantage exploités pour avoir une incidence positive sur le développement rural, en particulier dans les zones défavorisées
- •sur l'évaluation de l'application de ces réformes, de comment les améliorer et les rendre plus efficaces à l'avenir.

L'ambition du projet est de fournir à l'UE et à ses États membres des recommandations fondées sur des données probantes et vérifiées au moyen d'actions pilotes novatrices.

Le projet a été découpé en 10 lots dont deux intéressent particulièrement la mission confiée au CGAAER.

Le lot 5, dont la responsabilité a été confiée à l'Université des Etudes de Parme (UNIPR), a pour objectif d'améliorer la compréhension de l'impact des systèmes de qualité de l'UE -SQF – (AOP, IGP, STG et produits biologiques) sur les chaînes alimentaires et les territoires ruraux (i) en évaluant leur durabilité sociale, environnementale et économique; (ii) en évaluant leur contribution aux économies rurales et à la cohésion territoriale ; (iii) en déterminant les facteurs de durabilité et les variations de leurs impacts sur la chaîne alimentaire et les zones rurales.

Pour atteindre ces objectifs le lot 5 identifie trois tâches :

- évaluer la durabilité sociale, environnementale et économique de la Food Quality Scheme.
- évaluer la contribution de la FQS aux économies rurales et à la cohésion territoriale.
- identifier les déterminants affectant l'impact social, environnemental et économique des SQF sur les chaînes alimentaires et les zones rurales et faire des comparaisons entre les études de cas.

A ce stade, la mission n'a pas pu obtenir de publications de ce lot dont le travail est encore en cours. Mais les informations les plus récentes obtenues en mars 2019 semblaient indiquer que les résultats ne seront pas à la hauteur des attentes.

Le lot 3, dont la responsabilité a été confié à l'INRA (CESAER), a pour principal objectif d'élaborer le cadre conceptuel du projet, assurant ainsi la cohérence des approches et la comparabilité des résultats entre notamment les régions géographiques et le Système Alimentaire de Qualité (SAQ).

CGAAER n° 17075 Page 91/114

Pour ce faire, le travail du lot n°3 a été divisé en quatre sections avec des sous-objectifs précis. Au nombre de ces sections la mission du CGAAER a identifié la deuxième (livrable 3.2), comme la plus pertinente pour ses propres besoins. En effet cette section ambitionne de définir un cadre méthodologique et des indicateurs quantitatifs clefs et spécifiques pour mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux nécessaires pour l'analyse de l'impact des SAQ. Pour ce faire les indicateurs ont été " testés *in itinere* dans deux études de cas pilotes de produits AOP (le Comté et le Parmigiano Reggiano) et les indicateurs finalement retenus par les chercheurs sont au nombre de dix :

- •indicateurs économiques : premium sur le prix aux divers maillons de la chaine, distribution de la profitabilité (examinée à partir de la valeur ajoutée brute, la marge opérationnelle brute et le résultat net) et de la valeur, commerce international (conçu comme un marqueur de dynamisme commercial)
- •impact économique : Multiplicateur Local de rang 3 (LM3) <sup>24</sup>
- •Empreinte carbone
- •Distance parcourue par les aliments
- •Empreinte hydrique
- •Emploi (au sens de l'intensité en travail, de sa productivité et de son turnover)
- •Gouvernance de la chaine de valeur
- Niveau d'études
- •Transmission de savoirs et savoir-faire
- •Relève générationnelle et égalité des sexes

La liste des variables à collecter pour chaque indicateur est fournie par les chercheurs. On notera que le modèle repose sur des valeurs de référence pour la plupart des indicateurs et qu'il est précisé que les valeurs spécifiques n'ont pas besoin de faire l'objet d'enquêtes dédiées car elles ont la plupart du temps été publiées quelque part. Cette approche permet de limiter les besoins en enquêteurs à 3 hommes sur un mois pour un produit.

Au regard de la mission confiée au CGAAER, cette étude offre une méthodologie pour appréhender certains des impacts des indications géographiques sur leurs territoires. Cela étant, elle ne dit rien sur d'autres impacts comme par exemple : le nombre d'emplois directs, indirects et induits, leurs qualité et rémunération ou encore sur les impacts touristiques ou les services environnementaux. Son gros atout reste qu'elle sort de l'approche monographique habituelle pour tester une approche comparative.

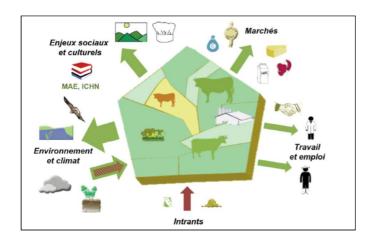
CGAAER n° 17075 Page 92/114

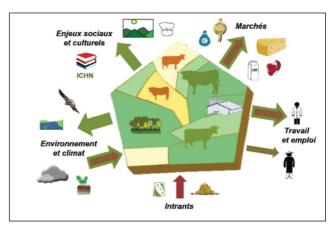
\_

Cet indicateur a été initialement développé par la Fondation des Nouvelles Economies comme un moyen pour démontrer le bénéfice que les organisations locales apportent à leurs communautés. Puis Adam Wilkinson a appliqué et développé ce modèle sur une plus grande échelle pour quantifier l'impact des commandes publiques sur les économies locales et régionales en étudiant 26 entités locales du Nord Est de l'Angleterre dépensant 4.5 billons de livres en commandes à 140 000 fournisseurs. En pratique, cet indicateur est un multiplicateur du commerce de détail appliqué dans un contexte de modélisation du type entrées/sorties, calculé sur trois générations de dépenses en identifiant à chaque fois la part des dépenses conservée localement. Par exemple LM3 sera égal à deux si pour une dépense initiale de D1=10, la part dépensée auprès de fournisseurs locaux est de D2=6 et si ces fournisseurs locaux dépensent eux-mêmes D3=4 auprès de fournisseurs locaux (en appliquant LM3 = (D1+D2+D3) / D1). Autrement dit dans cet exemple chaque euro de dépense initiale se traduit par deux euros dépensés dans l'économie locale. Cet indicateur reflète ainsi partiellement le degré de cohésion territoriale. Une utilisation pilote gratuite pour mesurer le LM3 des projets d'infrastructure et de construction est disponible à https://www.lm3online.com/. Le LM3 a été adapté pour prendre comme point de départ l'achat de produit d'IG au point de sortie de la zone de production. Il permet ainsi de répondre aux trois questions : 1/ quel est l'impact économique des signes de qualité sur une communauté au sein d'une zone géographique prédéfinie ? ; 2/ Est-ce-que les signes de qualité procurent aux communautés un bénéfice accru que d'autres formes de production ?; 3/ quelle est la relation entre l'indicateur de profitabilité et celui d'impact économique ?

# Annexe 12: Représentations « Granges » pour des AOP

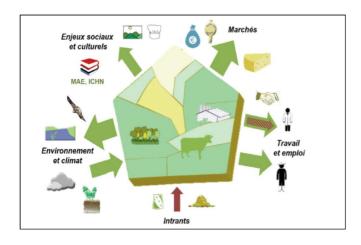
Synthèse des services et impacts rendus par 4 AOP du Massif central, de Franche-Comté et des alpages suisses. Méthode décrite au chapitre 2.1



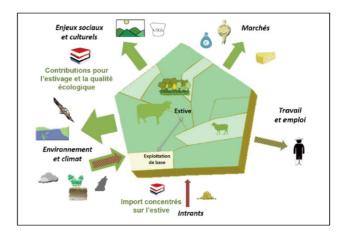


Cas AOP Laguiole

Cas AOP Cantal



Cas AOP Comté



Cas AOP Fromages d'alpage suisses

CGAAER n° 17075 Page 93/114

# Annexe 13 : Calcul de la richesse créée par un produit d'origine

Extrait du mémoire de Lucile Rouillard sur les contributions socio-économiques de l'AOP Saint-Nectaire

En général, l'analyse des filières est basée sur l'étude de la valeur ajoutée créée et sa répartition entre les acteurs de la filière. En effet, comme BOCKEL ET TALLEC (2005 (b)) le rappellent, la valeur ajoutée mesure la création de richesse c'est-à-dire l'apport du processus de production considéré à la croissance de l'économie.

VA = Production – Consommations Intermédiaires

Une autre approche de la valeur ajoutée revient à la considérer comme la somme des rémunérations des facteurs de production, ou encore comme le revenu de l'ensemble des facteurs de production. Autrement dit, elle correspond « au revenu de l'entreprise et aux revenus des ayants droits : dirigeant, personnel, banque, Etat (Impôts et Taxes), Entreprise (autofinancement), Actionnaires. » (BRODIER, 2001).

VA = rémunération du personnel + frais financiers (= intérêts) + Impôts et taxes + Autofinancement+ Dividendes

D'autres indicateurs permettent d'étudier la création de richesse sur un territoire. DAVEZIES (2005) pose cette question : l'étude de la richesse sur un territoire doit-t-elle se faire à partir du Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire l'ensemble des VA du territoire, ou à partir des revenus des habitants du territoire ? MAURENCE (2012) propose également d'étudier le chiffre d'affaires de l'activité, ou le nombre d'emplois créés par cette activité sur le territoire.

Comme la production AOP est ancrée au territoire, il peut aussi être posé l'hypothèse que le facteur de production « travail » vit sur ce même territoire ou au moins à proximité : il y a donc concentration de la production et de la consommation. TALANDIER (2009) souligne que le développement du territoire dépend de deux éléments :

- -la capacité à capter les flux de revenus
- -la capacité à créer de la richesse

Elle insiste aussi sur le fait qu'à l'échelle locale, «il n'y a qu'une fraction du revenu généré par la valeur ajoutée locale qui vient alimenter le territoire dans lequel se trouve l'activité considérée ». L'enjeu local est donc de « maximiser la dépense de ces revenus localement ». Ainsi, la méthode élaborée, associant les principes des approches par la valeur ajoutée et par le revenu des ménages, parait pertinente.

# Méthode appliquée au cas de l'AOP Saint-Nectaire

L'approche choisie s'inspire de la méthodologie d'étude d'impacts économiques souvent utilisée pour mesurer l'impact de l'implantation d'un nouvel équipement sur un territoire ou d'événements culturels (exemples de NICOLAS, 2007; MAURENCE, 2010; BERGERON et DIALLO (2013); CCI Champagne-Ardenne, 2004).

BERGERON et DIALLO (2013) mesurent l'impact en termes de revenus et d'emplois pour les travailleurs de la région, variables les plus pertinentes en termes de développement régional. Les dépenses qui sont réalisées dans la région étudiée génèrent potentiellement

CGAAER n° 17075 Page 94/114

des flux de revenus supplémentaires pour ladite région. Ils distinguent alors les effets directs, c'est-à-dire attribuables aux dépenses pour le projet, des effets indirects, qui proviennent eux des achats de biens et de services dans la région.

Il est considéré la richesse produite par l'AOP Saint-Nectaire pour le territoire comme :

- -Le revenu disponible pour les exploitations agricoles. Ce revenu permet la rémunération du chef d'exploitation et des coexploitants.
- -Le résultat net (bénéfice ou perte) pour les entreprises (laiteries et affineurs). Le résultat net est distribué sous forme de dividendes aux actionnaires ou il est mis en réserves pour des investissements futurs.
- -Les salaires (des salariés agricoles ou des salariés d'usine).
- -Les charges sociales. Intégrer les charges sociales des opérateurs de la filière comme élément de richesse du territoire est une hypothèse de simplification que nous posons ici.

Les charges sociales propres à la filière sont supposées du même ordre de grandeur que celles réellement perçues sur le territoire. Une hypothèse similaire est posée par GARRABE (2005) dans son étude sur les multiplicateurs régionaux. Or, on sait que ces charges remontent dans une «caisse nationale» et qu'elles sont ensuite redistribuées sur les territoires de manière égale (DAVEZIES, 2002).

Il est émis l'hypothèse que les autres éléments constitutifs de la valeur ajoutée nette fuitent vers l'extérieur.

Les dépenses de fonctionnement, étant récurrentes pour chaque exercice (BERGERON et DIALLO, 2013), sont mis de côté les amortissements.

Les trois types de richesse existants sont :

- La richesse directe, c'est-à-dire celle des acteurs de la filière : producteurs, laiteries et affineurs.
- La richesse indirecte : celle des fournisseurs de biens et services des acteurs de la filière. Pour notre étude, seule la richesse indirecte générée par le maillon « producteurs » est prise en compte. Elle est ventilée géographiquement selon la localisation potentielle de l'entreprise.
- La richesse induite correspond aux dépenses réalisées dans la région par les acteurs des groupes richesse directe et richesse indirecte. Cet effet implique la notion d'effet multiplicateur qui n'est pas traité par l'étude.

CGAAER n° 17075 Page 95/114

# Annexe 14: Modèle Input-Output

L'analyse entrée-sortie (ou intrant-extrant) est connue internationalement sous le nom d'analyse input-output. Historiquement, la première application pratique du modèle a été développée par Maurice Potron, jésuite et polytechnicien français, dès 19121. Cependant, ces travaux tombent dans l'oubli. L'idée sera reprise et diffusée avec davantage de succès par Leontief en (1941). Son modèle d'input-output tient explicitement compte de l'interdépendance générale de tous les secteurs économiques. En prenant des hypothèses assez fortes, Leontief a pu obtenir un modèle qui relie les productions intermédiaires et finales des différents biens.

Tout d'abord, le modèle input-output ne s'occupe que de la production des différents biens. Par conséquent, on peut se limiter à des considérations technologiques et examiner ainsi l'interdépendance des différents secteurs industriels.

Une industrie utilise souvent des inputs qui sont produits par d'autres industries. À son tour, la production de cette industrie peut servir d'input à d'autres branches économiques.

Le modèle input-output considère que chaque branche économique utilise un seul procédé pour produire un seul output (pas de production jointe). Les rendements d'échelle sont supposés constants et on a alors un cas particulier de fonction linéaire de production. On parle souvent de fonction de production de Leontief pour désigner ce cas d'un seul procédé (pas de substitution entre les inputs). Un exemple très simple, donné par Leontief (1966), nous permettra d'illustrer comment on construit une table d'input-output.

#### Exemple

Une économie comprend deux branches économiques: l'agriculture et l'industrie. Le secteur agricole produit 100 millions de boisseaux de blé dont 25 pour lui-même, 20 pour le secteur industriel et 55 pour la consommation des ménages. Le secteur industriel produit 50 millions de mètres carrés de drap dont 6 pour lui-même, 14 pour le secteur agricole et 30 pour la consommation des ménages. Ces différentes valeurs peuvent être mises sous forme de tableau, appelé tableau input-output :

Branches économiques (de /à )	Agriculture	Industrie	Demande finale	Production totale
Agriculture	25	20	55	100
Industrie	14	6	30	50
Travail	80	180		260

Les lignes du tableau indiquent la répartition de la production entre les différents secteurs. Les colonnes donnent les inputs des secteurs. À la troisième ligne on a reporté la répartition de l'input travail (en millions d'heures). Cet input n'est l'output d'aucun secteur. On dit qu'il s'agit d'un input primaire.

Étant donné l'hypothèse de rendement d'échelle constant, on peut calculer la quantité d'input nécessaire pour une unité d'output. Il suffit de diviser les inputs de la branche par la production totale. Ces rapports sont appelés les coefficients techniques de production.

CGAAER n° 17075 Page 96/114

# Annexe 15 : Les effets multiplicateurs dans l'élevage

Pays	Niveau gé	eographique	Types d'élevage ou d'industrie	Année d'esti matio n	Estimation et Type de multiplicateur (1)	Auteurs
	National	Infranational				
France	X		Toutes filières d'élevage confondues	2010	2,25 (MME)	(Lang et al., 2015)
		Canton Pont de Montvert (Lozère)	Elevage bovin allaitant	1999	1,3 (MME)	(Bono and Touzard, 1999)
		Région de Lamballe (Côtes d'Armor)	Industrie abattage et transformation porcine et volaille	2000	2,15 (MIOE)	(Daucé and Léon, 2003)
		Région de Redon (Ile et Vilaine)	Elevage bovin laitier	2000	1,33 (MBEE)	(Samson-Gueguen, 2003)
		Région de Pontivy-Loudéac	Elevage bovin laitier	2000	1,82 (MBEE)	(Samson-Gueguen, 2003)
		Région de Semur-en-Auxois (Côte d'Or)	Elevage bovin allaitant	1993	1,29 (MBEE)	(Vollet, 1998)
		Région d'Avallon, (Yonne)	Elevage bovin allaitant	1993	1,16 (MBEE)	(Vollet, 1998)
USA	X		Elevage laitier	1991	1,45 à 0, 57 (MIOP)	(Papadas and Dahl, 1999)
			Volailles	1991	1,96 à 1,58 (MIOP)	(Papadas and Dahl, 1999)
			Bovin viande	1991	2,20 à 0,51 (MIOP)	(Papadas and Dahl, 1999)
Suède		Région Östergötland	Elevage laitier	2004	1,18 (MIOP)	(Lindberg et al., 2012)
Royaume- Uni			Bovin viande	2004	1,21 (MIOP)	(Lindberg et al., 2012)
		Région East Wales	Elevage laitier	2004	1,26 (MIOP)	(Lindberg et al., 2012)
			Bovin viande	2004	1,40 (MIOP)	(Lindberg et al., 2012)
			Mouton	2004	1,41(MIOP)	(Lindberg et al., 2012)
Vietnam	X		Toutes filières d'élevage confondues	2000	1,04 à 1,22 (MIOP)	(Civardi et al., 2010)
Brésil	Х		Industries laitières et produits dérivés	1999	2,25 (MIOP) à 12,7 (MIOE)	(Hilgemberg and Hilgemberg, 2014)
Canada		Eastern Ontario	Elevage laitier	1993	2,7 (MBEE),1,2 (MIOP), 1,7 (MIOE)	(Van Hoeve, 1995)

<sup>(1)</sup> MIOP = Multiplicateur Input-Ouput de Production ; MIOE = Multiplicateur Input-Ouput d'Emploi ; MBER = Multiplicateur de la Base Economique de Revenu ; MBEE = Multiplicateur de la Base Economique d'Emploi (estimé par économétrie) ; MME : Multiplicateur estimé par la Méthode des Effets

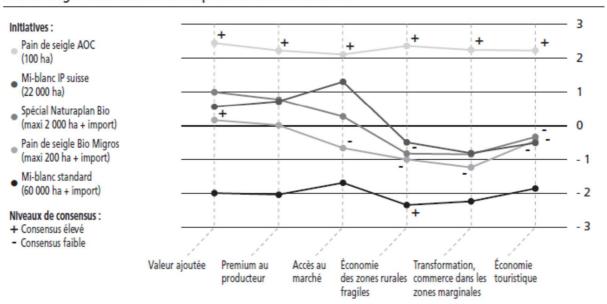
Source : ESCo Inra - Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe

CGAAER n° 17075 Page 97/114

# Annexe 16 : Résultats de l'échelle de Likert

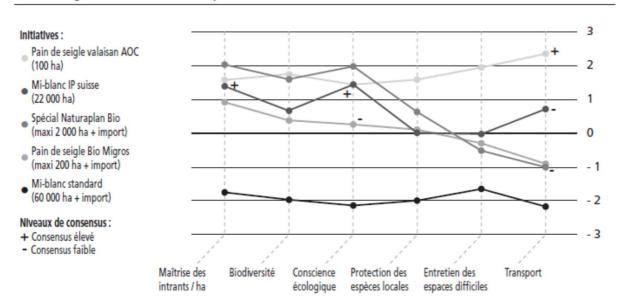
# Extrait de l'étude de Marguerite Paus et Sophie Réviron- janvier 2010

Graphe 1. Résultats de l'échelle de Likert pour les aspects économiques de l'initiative Pain de seigle valaisan AOC en comparaison de ses concurrents



Source : les auteures

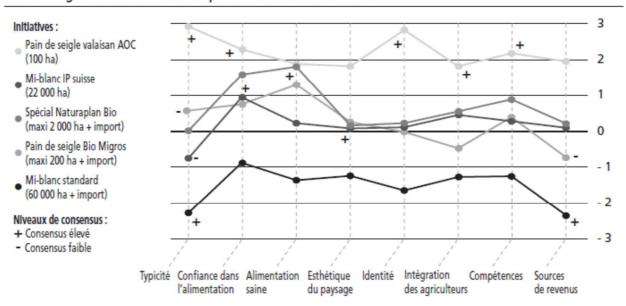
Graphe 2. Résultats de l'échelle de Likert pour les aspects environnementaux de l'initiative Pain de seigle valaisan AOC en comparaison de ses concurrents



Source : les auteures

CGAAER n° 17075 Page 98/114

*Graphe 3.* Résultats de l'échelle de Likert pour les aspects sociaux de l'initiative *Pain de seigle valaisan AOC* en comparaison de ses concurrents.



Source : les auteures.

CGAAER n° 17075 Page 99/114

# Annexe 17 : Résultats des travaux de recherche et démarches professionnelles

Cette partie a pour objet, à des fins illustratives, de donner quelques mesures objectivées des effets des IG sur le territoire.

Les exemples sont tirés des études mentionnées au chapitre précédent ou de travaux tel que la synthèse bibliographique réalisée à la demande du CNIEL/CNAOL et relative aux performances économiques, sociales, environnementales des filières fromagères AOP en 2010.

# > Emplois directs et indirects appréhendés ponctuellement

Contrairement à ce que la mission imaginait, le décompte des emplois directs ne fait pas l'objet d'un relevé par les ODG, et encore moins celui des emplois indirects d'une filière sous IG. En revanche le calcul est fait lors de certaines études monographiques. A la décharge des ODG, il convient de souligner que l'argument emploi n'est pas le plus convainquant pour promouvoir l'agriculture. A titre d'exemple la filière Reblochon a le même chiffre d'affaires qu'une remontée mécanique de ski et celui de toute l'agriculture savoyarde n'est comparable qu'à celui d'une seule station de ski. C'est plus en qualifiant l'impact sur le tissu social et sur les interactions entre activités que l'argument peut porter. Ainsi pour rester dans les Alpes, on peut citer Michel Dantin maire de Chambéry : « ici il n'y a pas de tourisme sans agriculture et inversement ».

# Appellations fromagères

Les travaux de recherche encadrés par Pascal Bérion de l'Université Franche-Comté ont abouti à des données chiffrées pour la filière AOP Comté.

Concernant les producteurs de lait, il est évalué 4 882 emplois directs et 1 678 emplois indirects, soit un total de 6 500 emplois sur la « sphère agricole ». Le total des dépenses de fonctionnement et d'investissements représente de l'ordre de 283,6 millions d'euros.

Sur l'ensemble de la production, il y aurait 13 923 emplois directs, un revenu de 620 millions d'euros. Chaque tonne de Comté génère 3 emplois. Les acteurs qui gravitent autour de la filière Comté représentent 25% des emplois sur le territoire.

Dans son mémoire, Lucile Rouillard estime que la filière Saint-Nectaire comporte 1 760 emplois directs en 2014.

De façon globale, il est intéressant de relever que les filières AOP moins industrialisées et moins intensives dans leurs pratiques, requièrent une main d'œuvre plus importante.

#### Exemples chiffrés du nombre d'emplois pour 100 000 litres de lait produits

Appellation	Nombre d'emplois pour 100 000l de lait	Référence
	(producteurs de lait et transformateurs)	
Savoie, Abondance, Beaufort, Reblochon	1,56 en 1997 contre 0,96 en France	Aftalp
Saint-Nectaire	1,4 en 2014 contre 1 en France	CNAOL

CGAAER n° 17075 Page 100/114

#### Volailles de chair

Le SYNALAF, interprofession des volailles sous SQO (IGP et Label rouge), a réalisé une étude en 2014 sur les volailles de chair Label rouge qui bénéficient, le plus souvent d'une IGP, ce qui nous fait citer ces travaux. Il est dénombré 6 456 ETP liés à la production de volailles de chair Label Rouge en France, hors distribution. Un ETP éleveur créerait ainsi 2,1 ETP.

42% des emplois de la filière sont situés au niveau de l'abattoir et 36% au niveau de l'élevage même (hors service comme le ramassage ou le chaponnage) comme le montre le schéma ci-dessous.

#### arentaux de 1 jour AMONT Sélection futurs **54 ETP** reproducteurs et multiplicateurs 6 ETF 76 ETP Valide le cahier des charges Couvoir OAC 197 ETP Poussin de 1 SYNALAF Fabricant **48 ETP** 106 ETP 3 ETP Aliment **166 ETP** Défend et promeut Elevage Fait le lien OP 649 Eleveurs 107 ETP 2 072 ETP Organise la production Volaillevif ODG Transport 92 ETP ramassage 71 ETP Nombre d'ETP 99 ETP transport Organise la filière Abattoir 2 433 ETP AVAL Organisme Certificateur : certifie les acteurs 13 ETP Commande les volailles TOTAL: Equipes de chaponnages : 19 ETP Fabricants de bâtiments: 79 ETP 6 456 ETP Veterinaires: 7 ETP Gaz: 22 ETP

# Schéma final des emplois lies aux volailles de chair label rouge en France

#### Approche des emplois induits peu fréquente

Le travail sur les emplois induits est très rarement réellement réalisé. En effet il demande un très fort investissement non seulement pour obtenir le détail des achats de biens et services des divers acteurs directs, ce qui permet de calculer l'emploi indirect incorporé dans ces achats, mais aussi une analyse des habitudes de consommation des habitants du territoire pour traduire les achats des emplois directs et indirects locaux en contenus en emplois induits. Des chercheurs rencontrés par la mission lui ont dit qu'outre l'investissement nécessaire, ils se heurtent de plus en plus à la crainte des acteurs économiques de livrer des données stratégiques à la concurrence ou à la distribution.

L'étude du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Elevage Demain » a fait le bilan des emplois liés à l'élevage en France et fournit une quantification aboutie à une échelle nationale pour les secteurs de l'élevage en France en distinguant non pas les emplois induits mais les emplois en fonction d'un degré de dépendance.

CGAAER n° 17075 Page 101/114

Les emplois dépendant de l'élevage français ont été estimés par cette étude à 703 000 ETP, correspondant à l'activité de 882 000 personnes disposant d'un emploi permanent à temps complet ou partiel. Si l'intérim est ajouté dans les secteurs indirects, le chiffre se monte à 727 000 ETP.

# Répartition des emplois dépendant de l'élevage en France

Nature des emplois	Nombre ETP	Nombre personnes	
les emplois directs dans les élevages	312 000	415 000	
les emplois peu dépendants	47 000	52 000	
les emplois assez dépendants	166 000	210 000	
les emplois très dépendants	178 000	207 000	
TOTAL	703 000	882 000	

Au vu de ces chiffres, on peut donc dire que, pour chaque ETP présent dans les élevages, il existe 1,25 ETP supplémentaire dans les autres secteurs de l'économie.

Pour sa part l'ESCo INRA mentionne plusieurs résultats sur différents territoires, évalués selon différentes méthodes. Pour ces chercheurs l'effet multiplicateur varie de 1,2. à 2,25 (Cf. Annexe 15). Ces mesures permettent notamment d'identifier les filières qui contribuent fortement au développement local.

Lors de son déplacement en Savoie la mission a pris connaissance d'une étude ponctuelle de l'ODG « Tome des Bauges » sur le canton du Chatelard, de 2003. Elle montre notamment que les 142 exploitations (dont 80% sont engagées dans l'AOP) occupent 222 UTH dont 28 salariés et génèrent 52 emplois qualifiés d'indirects dans les coopératives laitières, les entreprises d'approvisionnement et de services comme le contrôle laitier, les vétérinaires etc. et 845 emplois qualifiés d'induits dans le secteur des assurances, des banques, de l'administration, de l'abattage sur base d'un coefficient de 5 emplois pour 1 agriculteur, présenté comme une référence pour la France mais sans citer de source. La mission regrette que l'exercice de calcul de l'emploi induit n'ait pas été conduit localement et que la source du coefficient utilisé (5 emplois induits pour 1 agriculteur utilisé) ne soit pas précisée.

Sans disposer de la méthode utilisée, le bureau Vertigo Lab calcule que 1 emploi salarié chez les Vignerons de Buzet génère 2,3 emplois dans la région Nouvelle Aquitaine.

#### Meilleure valorisation du produit d'origine par rapport à un produit standard

Cette meilleure valorisation est la première information mise en évidence par les ODG et se retrouve dans diverses études internationales.

L'étude de la FAO "Strengthening sustainable food systems through geographical indications" affirme que dans les 9 études de cas réalisées, l'IG a eu un impact positif sur les prix compris entre 20 et 50%. Elle cite par exemple un gain de 0,38 \$ par livre de café en Colombie comparé au café

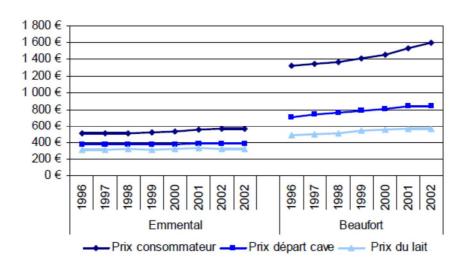
CGAAER n° 17075 Page 102/114

sans IG, un prix double pour le thé Darjeeling comparé aux thés de substitution type Assam, une augmentation de 45% du prix du fromage Manchego suite à l'obtention de l'AOP en 1996 et enfin une prime de 0,10 CHF pour le lait servant à la production du fromage IG suisse Tête de moine.

L'étude européenne Stregnth2Food a fait l'objet d'une première présentation lors d'un séminaire organisé le 9 mai 2018 à la FAO à Rome. A cette occasion 7 études de cas ont été présentées et pour chacun des produits une meilleure performance économique a été mise en évidence. Préalablement pour mettre au point sa méthodologie l'équipe française de Strength2Food avait étudié en détail l'AOP Comté démontrant non seulement un prix du lait supérieur de 29% pour le producteur mais aussi un résultat net amélioré de 32%.

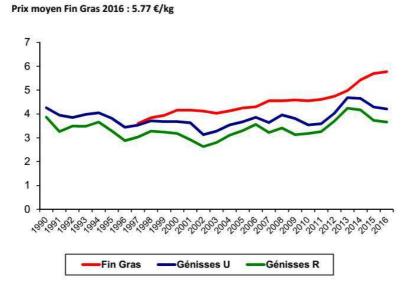
Il s'agit bien d'évaluer simultanément l'évolution du prix et le bénéfice retiré car les exigences formalisées dans le cahier des charges génèrent des surcoûts de production (exemple : limitation de la production de lait par bête ou de vin à l'hectare, taille du fruit commercialisable, ...).

# Évolution du prix du lait pour l'AOP Beaufort (Étude F Dupont 2003)



L'organisme de défense et de gestion du Fin gras du Mézenc a suivi l'évolution du prix de vente depuis la reconnaissance du produit en AOP. Parti de moins de 4€ du kg, il dépasse aujourd'hui 6€.

# Évolution du prix du kg de viande AOP Fin gras du Mézenc



CGAAER n° 17075 Page 103/114

# Contribution à la richesse du territoire

Pour le Saint-Nectaire, la richesse directe créée par la filière en 2010 était de 50,4 millions d'euros dont 34 millions par les producteurs et 16,4 millions par les laiteries et affineurs.

Le ratio est de 413,6 euros / 1 000 litres de lait transformé en Saint-Nectaire. La richesse indirecte créée, selon une approche empirique via les fournisseurs, est de 10 millions d'euros.

D'où un total de création de richesse directe et indirecte de 60 millions d'euros, potentiellement dépensés sur le territoire (CCI Auvergne 2013).

# Augmentation de l'activité agricole sur le territoire

Julien Frayssignes, dans sa thèse de 2005, montre que l'obtention de l'AOC permet de maintenir voire de développer l'activité de production dans le temps. La croissance des volumes sur les 5 premières années qui suivent l'obtention de l'AOC illustre le phénomène.

# Evolution des tonnages d'AOC fromagères après obtention de l'AOC)

AOC / Volumes en tonnes	Année N obtention	N+1	N+2	N+3	N+4	Evolution
Pélardon	3	178	194	207	213	+210
Valençay	147	181	202	235	272	+125
Bleu de Vercors Sassenage	39	92	106	131	146	+107
Epoisses	346	392	447	490	642	+296
Rocamadour	440	480	546	598	600	+160

(Source : J Frayssignes 2005)

L'AOC peut permettre une relocalisation de la production laitière et de la transformation ; dans le cas du Rocamadour, ce sont plus de 2,5 millions de litres de lait de chèvre qui partaient en Poitou-Charentes qui ont été rapatriés sur la zone AOC.

L'AOC renforce la notoriété du produit et donne une visibilité pour le futur. La reprise des exploitations s'en trouve facilitée. Ainsi, en zone Rocamadour, la part des installations caprines augmente car l'AOC est aussi la garantie de trouver une entreprise collectrice de lait. Cette part d'installations caprines était de 1,9% en 2000 et de 7,1% en 2006 après avoir atteint 14% en 2004.

Ces constats se retrouvent dans l'étude de la FAO déjà citée ("Strengthening sustainable food systems through geographical indications") qui précise que mis à part le cas du thé du Darjeeling, la mise sous IG a un effet positif sur la production, spécialement sur le long terme.

# Effet sur l'environnement étroitement lié au choix de l'indicateur

CGAAER n° 17075 Page 104/114

L'appréciation de l'impact sur l'environnement apparaît délicate, et les indicateurs sont très variables selon les tentative .

#### PRODIG

L'objectif des chercheurs, dans le projet PRODIG, a été d'identifier et de hiérarchiser les différents facteurs structurant la diversité des végétations prairiales en analysant ses déterminants à différentes échelles: la parcelle (pour la diversité spécifique), l'exploitation agricole et les bassins d'IG (pour les diversités spécifique et fonctionnelle).

La diversité des végétations prairiales apparaît la résultante de différents facteurs, agissant de manière interdépendante, directement ou non sur la diversité, tels que la taille des parcelles, l'intensification fourragère des exploitations ainsi que l'usage agricole des parcelles (fauche ou pâture), leur localisation par rapport au siège d'exploitation et le type de production agricole.

Au final, l'effet de l'AOC sur la biodiversité est déterminant lorsque le cahier des charges prévoit des pratiques agricoles telles que les prairies permanentes, exploitées en pâture pour une production laitière.

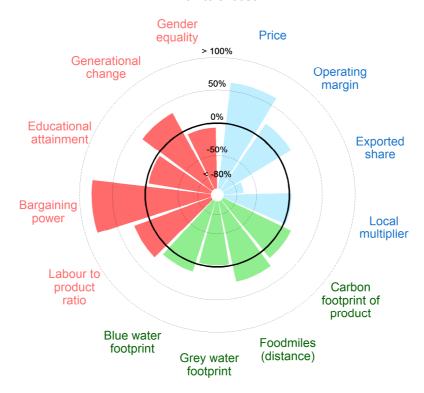
# Strength2Food

En termes de résultats les auteurs déclarent qu'à première vue les produits sous signe de qualité sont plus durables que les produits standards. Bien sûr ils soulignent qu'à ce stade seuls trois produits ont été examinés (deux IG et un produit bio) et ajoutent que plusieurs valeurs estimatives pour les indicateurs n'ont pas été contrôlées de façon approfondie. Enfin ils mettent en exergue au plan environnemental les bonnes performances du Comté et les contreperformances du Parmigiano Reggiano en termes d'empreinte carbone du produit et de « food miles », tout en précisant que des analyses sont en cours pour en comprendre les raisons.

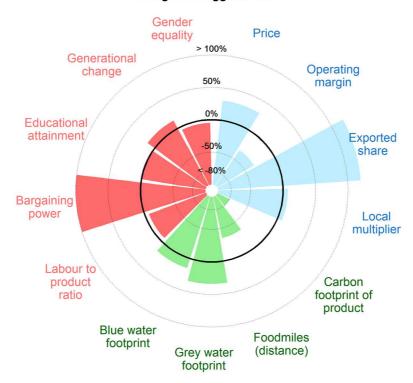
Les résultats sont présentés sous forme de toile d'araignée pour les indicateurs regroupés en trois catégories (économique, environnemental et social) comme illustré ci-après (avec en vert les indicateurs environnementaux) dans les deux graphiques qui indiquent les écarts (Cf. Annexe 11) avec le produit standard utilisé comme référence.

CGAAER n° 17075 Page 105/114

#### Comte cheese



# Parmigiano Reggiano cheese

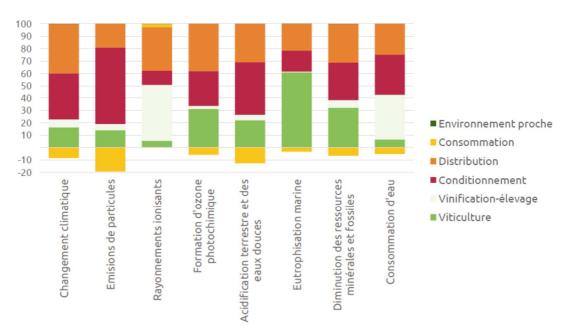


CGAAER n° 17075 Page 106/114

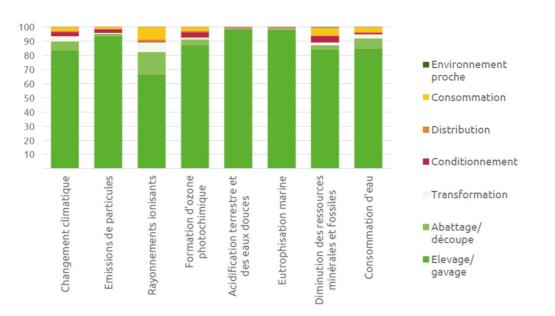
# Projet ACYDU

Les impacts potentiels des filières des vins AOP de Beaujolais et du foie gras IGP du Sud-ouest ont été évalués pour 8 catégories d'impacts: le changement climatique (kg éq.CO2), les émissions de particules (kg éq. PM2.5), les rayonnements ionisants (kg Bq éq.U235), la formation d'ozone photochimique (kg éq. NMCOV), l'acidification terrestre et des eaux douces (mol éq. H+), l'eutrophisation marine (kg éq. N), la diminution des ressources minérales et fossiles (kg éq. Sb) et la consommation d'eau (m3). Pour chacune de ces catégories, les indicateurs utilisés sont ceux recommandés par le ILCD Handbook (JRC, 2011), à l'exception de la catégorie d'impact « diminution de la ressource en eau » pour laquelle un indicateur de consommation d'eau a été privilégié.





#### Filière du foie gras IGP du Sud-Ouest



CGAAER n° 17075 Page 107/114

# > Participation à l'offre touristique du territoire

L'attractivité touristique peut être mesurée notamment par la fréquentation des sites en nombre de visiteurs, comme le montrent les exemples ci-dessous.

#### Illustrations de l'attractivité touristique générée par des produits sous AOP

Appellation Produit	Manifestations et fréquentation
Comté	2 190 000 nuitées / an
	115 000 visiteurs / an en fruitières
	30 000 en caves d'affinage
	Musée et route du Comté
	Entre 2002 et 2009, plus de 1 000 000 de visiteurs ont fréquenté des fermes,
	des fruitières et des caves d'affinage
Roquefort	200 000 visiteurs par an dans les caves de Roquefort
	9 000 visiteurs en 2004 à Pastoralia
	12 000 visiteurs lors du festival de la brebis Lacaune
Basse	60 000 visiteurs dans les unités de transformation
Normandie	18 000 visiteurs sur le site de promotion race Normande (St Hyppolite)
	Jusqu'à 30 000 visiteurs par an à la Maison du Camembert
	15 000 à l'exposition permanente qui lui est consacrée à Vimoutiers
	5 000 visiteurs au festival des AOC à Cambremer

(Sources: F. Dupont 2003- J Frayssignes 2005)

# Impact sur les paysages

Les déplacements sur le terrain ont été riches d'illustrations pour les missionnaires. Mais elles restent très spécifiques et il est difficile de développer un discours précis, qualifié et quantifié qui vaille pour tous les produits SIQO indépendamment de leur territoire. Cette dimension paysagère met donc surtout en avant le caractère indissociable qui prévaut entre un SIQO et son territoire.

# Déplacement en Pays de la Loire

Les professionnels ont mentionné l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000 et le classement des « marais salants de Guérande » à la liste indicative en 2002. La mission souligne que trois vignobles français au total sont ainsi inscrits : Saint-Emilion en 1999 a été le premier, suivi en 2015 des « climats du vignoble de Bourgogne » et des « coteaux, maisons et caves de Champagne ».

La mission a écouté, sans toutefois être en mesure de le mettre en regard de l'opinion des acteurs locaux, le discours selon lequel le paysage de *serres-cathédrales* lié à la production de mâche génère un paysage de type hollandais plus esthétique que « la mer de plastique de la région espagnole d'Almeria ».

Un guide pratique et réglementaire de la haie bocagère a été élaboré par les partenaires locaux pour exploiter et préserver les haies, considérant qu'elles représentaient un élément spécifique, notamment en lien avec les productions agricoles sous IG. L'élevage des volailles sous IG nécessite notamment un linéaire de haie minimal ainsi que des arbres isolés.

#### Déplacement en PACA

Dans la région PACA l'impact positif du maintien de troupeaux de chèvres sur la préservation d'un paysage de garrigues au nord de Marseille grâce à la valorisation de leur lait sous forme de Brousse du Rove a été mentionnée bien que soient concernés 8 troupeaux.

#### Déplacement en Savoie

CGAAER n° 17075 Page 108/114

En Savoie c'est une fois de plus l'articulation entre alpage et activité de ski qui a été mise en avant. Toute ces observations font échos aux travaux scientifiques d'Amédée Mollard présentés supra au point 2.2.7.

On notera toutefois que la notion de paysage idéal est très subjective et en Savoie la mission a ainsi entendu que pour certains citadins un paysage de forêts vient en tête des attentes, bien devant un paysage agricole.

# > Facteurs de succès et d'échecs des IG

### « Dynamique des AOP laitières » Etude commanditée par FranceAgrimer

FranceAgriMer a confié au cabinet Gressard Consultants la réalisation d'une étude sur la dynamique des fromages AOP, dans l'objectif de mieux comprendre les raisons des évolutions divergentes des fromages AOP et de proposer les conditions et solutions à mettre en place pour favoriser la réussite de ces démarches.

L'étude, dont la synthèse est paru en juin 2016, mentionne les six facteurs suivants comme prioritaires à une bonne dynamique des fromages AOP :

- 1) Le projet commun des Hommes
- 2) La bonne gouvernance du projet stratégique
- 3) Un amont fort et acteur pour une filière créatrice de valeur
- 4) Un aval fort pour servir le développement de l'offre territoriale
- 5) La préservation du « capital AOP » (dont le lait cru)
- 6) La définition des moyens de maîtrise de la valeur dans la filière.

La mission partage les principales conclusions de ce travail qui se sont d'ailleurs vérifiées lors des rencontres de terrain avec des ODG en difficultés.

« L'enjeu primordial pour tout ODG est de construire son projet stratégique, prenant appui sur le projet commun élaboré par les partenaires en son sein. L'ODG doit être en capacité de conduire cette réflexion stratégique, de définir son projet et de le mettre en œuvre au travers d'actions spécifiques, en vue d'une amélioration continue de la performance globale de sa filière AOP.

Cette construction nécessite des compétences, existantes ou à acquérir au travers d'accompagnement, permettant de piloter son ODG, avec les bons outils : indicateurs, tableaux de bord, plan d'actions...

Ensuite, un enjeu majeur touchant la gouvernance est de réussir à faire travailler en synergie l'amont et l'aval de la filière pour porter le projet commun de l'AOP : l'histoire, les valeurs, la vision, la transmission...

Par ailleurs, la question du cahier des charges reste primordiale, en tant que garant de la pérennité de toute AOP. Celui-ci doit être ajusté, voire renforcé, sur des marqueurs saillants et porteurs de valeur et de cohérence avec le terroir, avec un objectif principal : différencier nettement l'offre AOP des autres offres afin d'augmenter son attractivité et sa demande. Son évolution doit être créatrice de valeur ».

CGAAER n° 17075 Page 109/114

#### Facteurs de succès selon la FAO

Dans son étude déjà citée, la FAO a souligné les éléments qu'elle estime être de nature à favoriser des situations de succès lorsqu'ils sont bien pris en compte.

# Il s'agit de :

- L'existence de caractéristiques spécifiques au produit sous IG liées à des qualités originales
- La conduite d'une action collective, structurée sur la chaine de valeur et la gouvernance
- La poursuite d'efforts de marketing efficients
- L'existence d'un cadre légal pour les IG et un rôle actif des pouvoirs publics
- La capacité à investir dans un territoire dynamique et de taille pertinente
- La construction d'une feuille de route menant à des impacts économiques

CGAAER n° 17075 Page 110/114

# Annexe 18 : Extrait du cadre destiné au porteur de projet

# Document communiqué par INAO sur l'impact économique de la démarche de reconnaissance d'un produit sous SIQO

### **Préambule**

Avant d'entamer la procédure de reconnaissance, il convient au préalable que les opérateurs concernés par le produit à défendre s'interrogent sur le bien fondé d'une telle démarche et son impact technique et économique en effectuant un travail collectif.

Cette étude a pour objet la formulation de la motivation, de la stratégie de la filière pour la reconnaissance (ou modification) d'un SIQO et de l'identification des opérateurs engagés ou susceptibles de s'engager dans la démarche SIQO.

Elle doit (également) permettre d'apprécier la faisabilité économique de la démarche, en évaluant les coûts et les potentiels gains qui découlent de la démarche SIQO, et en désignant les marchés concernés et la place du produit actuelle et visée.

La méthodologie présentée ci-dessous est le résultat d'une étude des facteurs de succès des SIQO par la commission économie, et se base également sur les questions économiques récurrentes portant sur les dossiers de reconnaissance et de modification des cahiers des charges.

Les indicateurs sont proposés à titre indicatif et le développement de chaque partie peut varier en fonction du fondement de la démarche et de la disponibilité des données (tout en restant dans le cadre des recommandations de longueur). Il est toutefois recommandé de ne pas dépasser une longueur totale de 15 pages dans le cas de demande de reconnaissance de cahier des charges et de 8 pages dans le cadre de modification de cahier des charges.

Les questions avec un astérisque sont les questions sur lesquelles l'INAO attend des éléments pour tous les dossiers.

Afin d'attester du contenu de cette rubrique, il est recommandé d'indiquer les sources, travaux ou études à l'appui de l'argumentaire (le cas échéant en note de bas de page), et notamment d'éviter toute affirmation non vérifiable.

# Méthodologie d'étude d'impact économique pour la « reconnaissance d'un SIQO »

1) Quelle est (sont) la (les) principale(s) motivation(s) de la démarche?

Expliquez brièvement (environ une page) le contexte, la situation économique actuelle de la filière et des acteurs et la motivation de la démarche SIQO sur le plan économique. Identifiez l'(ou les) effet(s) économique(s) principal (aux) attendu(s) de la démarche (maximum trois) et présentez-les, s'il y a lieu, de manière hiérarchique en fonction de leur importance.\*

Voici quelques exemples d'effets attendus ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres effets peuvent être attendus et identifiés. Une meilleure valorisation économique (prix) permettant d'accroitre la valeur ajoutée et/ou la viabilité de la production / Une mise en commun (économie d'échelle) des coûts de communication, de recherche, d'investissement / Structuration de l'offre, de la production et de la commercialisation / S'implanter sur de nouveaux marchés (export, segments), développer de nouveaux circuits de commercialisation, gagner des parts de marché / Protection de la notoriété - différenciation (investissement sur le label) / Démarche agroécologique /

CGAAER n° 17075 Page 111/114

investissement sur l'image / Préservation système de production traditionnel, en lien avec des éléments culturels locaux ;

2) Expliquez brièvement la raison pour laquelle vous vous orientez vers cette démarche plutôt que vers un autre signe de différenciation (autre SIQO, marque ...) ? Quelle sont les avantages et les limites (à priori) de la démarche que vous considérez par rapport aux autres en termes économiques ? Quelles sont les opportunités de cumul de SIQO (ex AOP ou IGP + AB) ? (max 1 p)

# 3) Quel est le positionnement actuel/visé du produit par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés actuels/visés ? (1 à 3 pages)

- Caractérisation du (ou des) principaux marchés actuels et visés du produit\* :
- Exemples de critères de description :
- Caractéristiques géographiques des marchés actuels et visés (marché national, régional, local, étrangers (export)),
- Est-ce que ce sont des marchés de consommation finale (consommateurs B to C) ou des marchés intermédiaires (interentreprises B to B) ?
- Circuits de commercialisation
- Quels sont les produits concurrents sur ces marchés ? Quels produits sous signes de qualité et d'origine sont présents sur le marché\* ?
- Y'a-t-il des marques leader, des MDD ?\*;
- Quels sont les éléments caractérisant le produit, permettant de le différencier par rapport aux produits concurrents ? Rappel des éléments du cahier des charges contribuant à cette différenciation (inclus le type de présentation (commercialisation))\*;
- Quelles est la part de marché actuelle du produit par rapport à ses principaux concurrents ? La part de marché visée ?
- Eléments relatifs à la notoriété/réputation du produit et à la notoriété du nom Risques d'usurpation et de détournement de notoriété.
- **4) Faisabilité «stratégique»**: quels opérateurs sont concernés par la démarche ? Comment les opérateurs s'organisent ils pour atteindre l'objectif ? Et répartir la valeur ajoutée? (Entre 2 et 4 pages)
- 4-1- Nombre et taille respective (en terme de volume) du groupement demandeur et des autres opérateurs potentiels (sur le marché et de chaque opérateur au sein du groupement)\*;
- 4-2- Capacité du groupement demandeur à définir une stratégie collective\*. Commentez par exemple :
- Actions d'information des opérateurs potentiellement intéressés/impliqués dans la filière ;
- Nombre et taille respectives des opérateurs ne pouvant rejoindre la démarche en l'état actuel du cahier des charges;
- Convergence stratégique et tension entre les différents opérateurs (internes et externes) ;
- Outils de maîtrise / contrôle des éléments de différenciation :
- Information et relations avec les opérateurs de la distribution commerciale ;
- 4-3- Description de la gouvernance et de l'organisation économique de la filière \* :

CGAAER n° 17075 Page 112/114

- Existence d'une interprofession pour soutenir la démarche ;
- Organisation des relations le long de la chaine de production (ex : contractualisation, accords interprofessionnels...)\*
- Eléments de gestion des marchés.
- **5) Faisabilité économique**: Dans quelles mesures les opérateurs seront-ils à même de supporter les coûts de la démarche (a minima)? (Entre 2 et 4 pages)
- 5-1- Identification des coûts supplémentaires principaux que va engendrer la démarche SIQO\* Exemples :

Coûts de contrôle ; Coûts additionnels spécifiques liés au CDC ; Investissement spécifiques liés au CDC (et % d'opérateurs ayant la technologie adaptée au CDC) ; Coûts de fonctionnement/ de communication (ODG notamment).

5-2- Identification des principaux résultats économiques visés\*. Exemples :

Variations du chiffre d'affaires (prix, volumes commercialisés) (Fourchettes de prix par type de marché actuels/visés) ; Baisse de coûts liés aux économies de branche (mise en commun des coûts) ; Autres recettes (subventions...)

- 5-3- Dans quelles mesures la réalité du marché permet-elle d'attendre une meilleure valorisation ou une hausse de la production suite à la démarche?\*
- Identification (Résumé) des Avantages, Faiblesses, Opportunités, Menaces de la démarche sur les marchés visés\*.
- Type de consommateurs actuels et/ou visés (sensibilité/budget) et capacité à accepter une hausse de prix (s'il y a lieu)
- Tendance de la demande sur les marchés actuels/visés.

# 6) Quels outils et actions sont prévus pour assurer le développement de manière durable de la démarche? (max 2 pages)

Par exemple:

- Investissements dans les outils de production : existence de soutiens européens, nationaux, locaux
- Actions menées dans la recherche de marchés, la communication/promotion et la formation pour de nouveaux opérateurs ou de nouveaux utilisateurs
- Actions/partenariats dans la recherche-expérimentation
- Réflexions sur la gestion des risques et des aléas, ou l'adaptation au changement climatique.

# 7) Quel sont les impacts économiques, sociaux et environnementaux attendus sur le territoire? (max 2 pages).

Exemples:

- Impact sur le territoire ;
- Influence sur les synergies avec autres acteurs locaux, association de l'ODG à des projets et à la gouvernance de structures locales, dynamiques locales (paysage, culture, tourisme, patrimoine, gastronomie, éducation, biodiversité...).
- Impacts sociaux (emplois) et environnementaux, directs, indirects.

CGAAER n° 17075 Page 113/114